

# RAPPORT ANNUEL

2018



# RAPPORT ANNUEL

2018

# Édito

## Une nouvelle génération d'indépendants

Le marché de la musique enregistrée reprend progressivement des couleurs avec le développement des offres de streaming par voie d'abonnement. Les perspectives de croissance sur le long terme sont importantes en France et dans le monde. Goldman Sachs prédit qu'à l'horizon 2030 le nombre d'abonnés à un service de musique en stream atteindra le niveau de 1,15 Milliards de personnes dans le monde, il est pour l'instant de 260 millions de personnes. La France, avec 26 % de progression des revenus issus du streaming, voit les revenus issus du numérique représenter 335 M€ pour un total de 735 M€ en 2018 (45,60 %).

De nouvelles générations d'entrepreneurs de la musique sont en train d'émerger. L'un des faits marquants de l'évolution de notre secteur est le foisonnement d'entreprises indépendantes nouvellement créées par la combinaison du crédit d'impôt, des guichets d'aides pour les nouveaux projets et d'un bouleversement de la distribution et des modes de production/création.

En 2019, coexistent dorénavant 4 catégories d'acteurs :

- \* les entreprises indépendantes historiques qui se sont constituées dans les années 90 (ou auparavant pour certaines),
- \* celles qui sont nées au moment ou en plein milieu de la crise du disque et qui ont su résister et se développer,
- \* celles, de plus en plus nombreuses, qui se sont constituées sur le modèle digital depuis le milieu des années 2010,
- \* à cette multitude de TPE et PME vient s'adosser dernièrement un nombre de plus en plus important d'artistes auto-producteurs.

A terme, le métier de producteur phonographique sera positionné principalement sur la création et la gestion des droits d'œuvres musicales immatérielles et le management des datas qui devient une donnée cruciale dans l'exploitation d'un projet musical.

Le streaming et les droits voisins ont donc un bel avenir devant eux.

Cependant la convergence des modèles de diffusion / distribution de musique enregistrée rend de plus en plus poreuse la frontière actuelle qui sépare la radiodiffusion traditionnelle du streaming, si ce n'est bien entendu l'interactivité. Restons vigilants sur ce point.

Le transfert de valeur dont les opérateurs radiophoniques ont bénéficié historiquement doit être rééquilibré au profit de ceux qui prennent le plus de risques, à savoir les artistes interprètes et les producteurs de musique.

Nous saluons l'adoption par la Commission de la Copie Privée d'un programme pluriannuel de travail qui portera notamment sur l'assujettissement des ordinateurs à la Copie Privée. Il s'agit tout simplement de mettre un terme à une distorsion de traitement concernant des familles de produits comparables, les tablettes numériques et les portables étant déjà assujettis depuis 2011. Il importe désormais que les Ministères de la Culture et de l'économie comprennent l'importance de ces enjeux notamment pour les titulaires de droits voisins.

Nous sommes très attachés à préserver et à développer la SPPF qui est « la maison commune » d'une grande majorité des producteurs indépendants. Avec 2000 membres, la SPPF pèse entre 70 et 80 % des droits voisins répartis à l'ensemble des producteurs indépendants français. Ainsi, 154 producteurs indépendants nous ont rejoints l'an dernier, une progression de 22 % sur l'année dernière.

Ce n'est malgré tout pas le nombre qui fait la force mais la puissance de nos projets et de nos artistes. Notre société est amenée à mener un rôle de plus en plus significatif en les accompagnant dans le développement de leurs activités (répartition des droits voisins, aides à la production et au développement).

Alors que les producteurs de musique ont tant de combats à mener ensemble, il est tout à fait regrettable que les majors à travers la SPPF aient cru devoir dénoncer des accords historiques qui ont fait que depuis 33 ans

les sommes irrépartissables issues de la Rémunération Équitable faisaient l'objet d'une répartition entre nos 2 sociétés au prorata de leurs parts de marché concernant les sommes répartissables. Nous avons été ainsi contraints à faire valoir nos droits en justice. Ce grave différend entache inutilement les relations entre nos deux sociétés.

Les trois majors restantes voudraient contrôler les sociétés de perception des producteurs à travers une fusion absorption de la SPPF. Nous avons demandé depuis plus de cinq ans un dialogue sur les économies d'échelle à entamer ensemble mais pas une fusion dans laquelle les majors auraient le contrôle total des décisions majeures sur les droits voisins. Nous avons dit non.

2018 est une année stable du point de vue des résultats.

Les perceptions sont restées à 35,6 M€.

Les répartitions ont très légèrement baissé à 24,1 M€ (-1,60 %).

Un nouveau système d'avances financières a été mis en place qui a généré un montant pour nos affiliés de 12,3 M€.

Les aides attribuées à nos membres ont progressé avec 8,3 M€ d'engagements (contre 7,8 M€ en 2017).

287 producteurs ont obtenu au moins une aide contre 268 en 2017.

Le nombre total de projets aidés a atteint le nombre de 1046 contre 956 (l'année précédente).

Grâce à une maîtrise des charges de la SPPF, le taux de retenue applicable à la Rémunération Équitable a été maintenu à 5,5 % pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive (il a été porté à 6,45 % pour la Copie Privée en raison d'un changement de schéma de comptabilisation).

Saluons la création en 2020 du Centre National de la Musique. Cet établissement public aura vocation à soutenir les dynamiques d'investissement des producteurs de musique, des éditeurs de musique et des entrepreneurs de spectacle vivant. Il jouera un rôle important pour accompagner la mutation de nos modèles économiques et de nos métiers. C'est pourquoi, l'Etat doit se situer à la hauteur des enjeux en apportant un financement public supplémentaire afin de permettre au futur CNM de s'inscrire dans la durée sur des bases solides. Nous sommes confiants pour un résultat positif. Le Président de la République n'a-t-il pas souligné récemment, en recevant à l'Élysée les représentants des industries culturelles et créatives, la nécessité de les armer davantage sur un plan économique et financier face à l'écrasante domination des GAFA ?

Nous avons annoncé l'an dernier l'idée d'un changement de dénomination pour la SPPF. Nous allons lancer en ce sens un concours et un dialogue auprès de nos membres pour trouver un nom avant l'année prochaine.

Il n'est plus question aujourd'hui de parler de producteur de phonogrammes mais de producteur de musiques indépendantes.

2019 est une année charnière, nous avons besoin de vous sur le terrain pour défendre notre maison qui est en danger non seulement du fait des majors en ce moment mais aussi des diffuseurs et de la prédominance des GAFA.

Il est vital de préserver la liberté de produire et de pouvoir écouter toutes les musiques. L'indépendance est synonyme de prise de risque et de diversité.

Notre société, à travers nos membres, en est un symbole unique.

**Emmanuel de Buretel**  
Président

**Jérôme Roger**  
Directeur Général

## Chiffres Clés

35,6 M€

DROITS PERÇUS

24,1 M€

DROITS RÉPARTIS

8,3 M€

AIDES À LA PRODUCTION  
ET AUX ACTIONS  
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

12,3 M€

D'AVANCES  
SUR DROITS

1046

PROJETS ARTISTIQUES  
AIDÉS

2000

PRODUCTEURS  
INDÉPENDANTS  
AU SERVICE DE TOUTES  
LES MUSIQUES

287

PRODUCTEURS  
AIDÉS

154

NOUVEAUX  
ADHÉRENTS

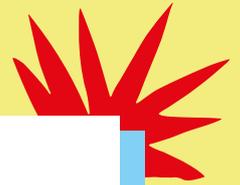
87%

PROJETS  
AIDÉS



# Sommaire

<b>I</b> <b>RAPPORT</b> <b>D'ACTIVITÉ</b>	1 – Perceptions	08
	2 – Répartitions	20
	3 – Aide à la Création	26
	4 – Actions de la SPPF	32
	5 – Protection de vos droits	36
<b>II</b> <b>RAPPORT</b> <b>FINANCIER</b>	1 – Arrêté des comptes	46
	2 – Comptes annuels	55
<b>III</b> <b>RAPPORT DE</b> <b>TRANSPARENCE</b>	1 – Rapport de transparence 2018	74
	2 – Attestation du Commissaire aux Comptes	82
<b>IV</b> <b>ANNEXES</b>	1 – Commission de contrôle des Organismes de Gestion Collective	86
	2 – Comité de surveillance	88
	3 – Détail des aides	90
	4 – Gouvernance	112



Maître Gims - Ceinture noire



Jeanne Added - Radiate



Trois Cafés Gourmands - Un air de rien



Orelsan - La fête est finie



# I RAPPORT D'ACTIVITÉ

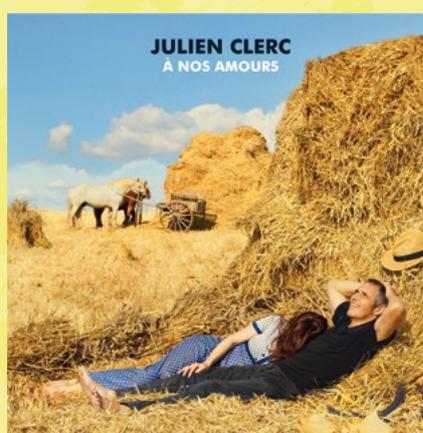
- 
- 1 - PERCEPTIONS
  - 2 - RÉPARTITIONS
  - 3 - AIDE À LA CRÉATION
  - 4 - ACTIONS DE LA SPPF
  - 5 - PROTECTION DE VOS DROITS

1

# PERCEPTIONS



Therapie Taxi – Hit sale



Julien Clerc – A nos amours

## Une bonne tenue des perceptions

Une bonne tenue des perceptions de l'année en cours et différents éléments exceptionnels qui permettent de compenser des régularisations négatives (SCPP/SPPF) pour les années antérieures (2015 et 2016).

## Perceptions brutes

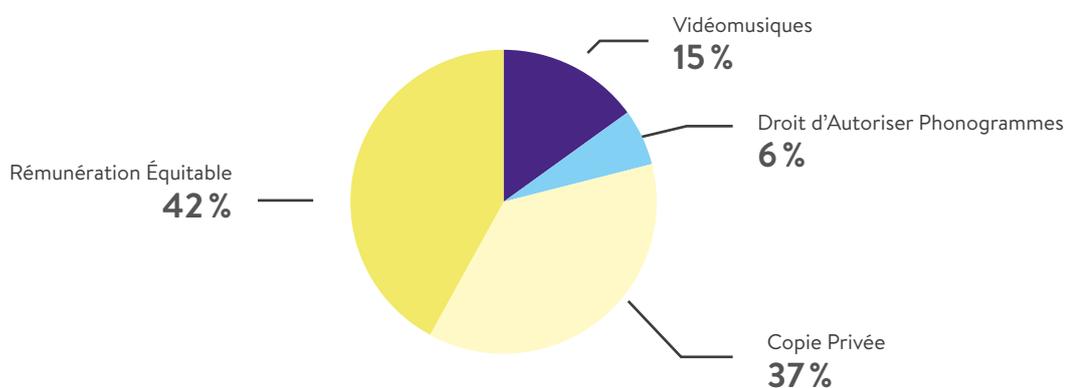
### Des perceptions stables

Les perceptions brutes, avant des régularisations négatives avec la SCPP de 2 182 008 €, s'élèvent à 37 777 504 €. En 2018, la SPPF a donc perçu un montant net de 35 595 496 € de droits contre 35 605 675 € en 2017, soit une diminution de 0,03 % par rapport à l'exercice précédent.



**35,6M€**  
DE PERCEPTIONS

### Ventilation des perceptions brutes par secteur



EN EUROS	2018	2017	ÉCART	ÉVOLUTION
Rémunération Équitable	15 012 970	18 157 151	-3 144 181	↘ -17,3 %
Copie Privée Sonore	12 869 559	10 605 511	2 264 048	↗ 21,3 %
Copie Privée Audiovisuelle	226 722	202 783	23 939	↗ 11,8 %
Vidéomusiques	5 003 468	3 778 262	1 225 206	↗ 32,4 %
Droit d'Autoriser Phonogrammes	2 158 836	2 503 279	-344 443	↘ -13,8 %
Droits Étrangers Vidéomusiques	200 239	90 605	109 634	↗ 121,0 %
Droits Étrangers Phonogrammes	123 702	268 084	-144 382	↘ -53,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>35 595 496</b>	<b>35 605 675</b>	<b>-10 179</b>	<b>↘ -0,03 %</b>

## Analyse des perceptions

### Rémunération Équitable

Une baisse des droits perçus au titre de la Rémunération Équitable (15 012 970 € en 2018 contre 18 157 151 € en 2017) résultant d'une part de la baisse de 1,2 point du taux de trésorerie 2018 (30,3 % en 2018 contre 31,5 % en 2017) et d'autre part de régularisations avec la SCPP moins favorables à la SPPF (-2 334 997 € en 2018 contre + 15 495 € en 2017). La forte diminution des montants régularisés s'explique par un taux de pesée SCPP / SPPF en baisse, très en deçà du taux de trésorerie et aussi par la comptabilisation de la retenue sur les non répartisables de la SCPP au titre l'année de droit 2014 / 2015 qui aurait dû être déduite en 2017.

### Copie Privée Sonore

Une hausse des droits perçus au titre de la Copie Privée (12 869 559 € en 2018 contre 10 605 511 € en 2017) qui s'explique d'une part, par l'encaissement par COPIE FRANCE en 2018, comme en 2017, 2016 et 2015, de plusieurs régularisations d'importants redevables et, d'autre part, par la croissance du taux de trésorerie de la SPPF de 26,5 % à 28,8 %.

### Vidéomusiques

Une forte hausse des droits vidéomusiques (5 203 707 € en 2018 contre 3 868 867 € en 2017) en raison de décalages de paiements de 2017 sur début 2018, mais surtout de la hausse du poids du catalogue de la SPPF. La bonne performance du répertoire vidéomusiques de la SPPF a permis de compenser la révision du protocole conclu avec le groupe M6 début 2018, prévoyant une dégressivité des tarifs jusqu'en 2020.

### Gestion collective volontaire

Une diminution des droits relevant de la gestion collective volontaire (2 158 836 € en 2018 contre 2 503 279 € en 2017), qui s'explique par des régularisations défavorables à la SPPF au titre des attentes téléphoniques pour les années de droit 2015 et 2016 et par des décalages de paiements de deux principaux diffuseurs de chaînes de télévisions.



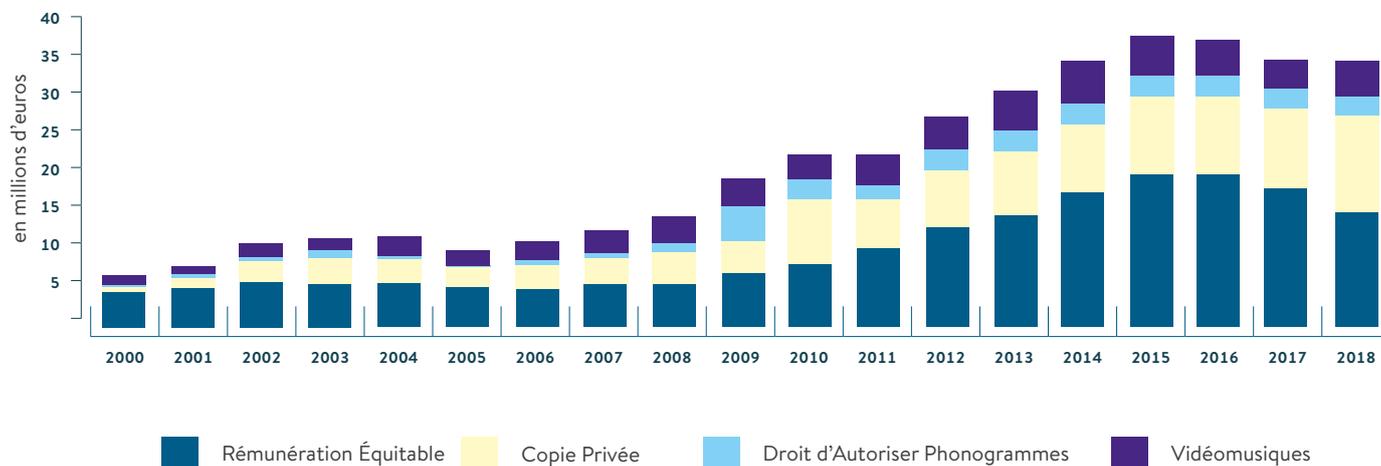
+32%

DE DROITS  
VIDÉOMUSIQUES

+21%

DE DROITS AU TITRE  
DE LA COPIE PRIVÉE

## Évolution des perceptions brutes



## Rémunération Équitable

### Une hausse des perceptions de la SPRE

La Rémunération Équitable est perçue par la SPRE, société commune aux producteurs de phonogrammes et aux artistes-interprètes. Cette rémunération est due par les radios, les télévisions, les lieux sonorisés et les discothèques en application des barèmes réglementaires adoptés par la commission administrative de l'article L. 214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

En 2018, les perceptions de la SPRE se sont élevées à 129 553 130 € contre 122 416 289 € en 2017.

La SPPF a perçu de la SCPA (en provenance de la SPRE), sur la base d'un taux de trésorerie

provisoire de 30,3 % (contre 31,5 % en 2017), un montant hors régularisations SCPP / SPPF de 17 347 967 € contre 18 141 656 € en 2017. Des régularisations SCPP / SPPF, moins favorables à la SPPF que les années précédentes, ont été réalisées en 2018 pour un montant négatif de 2 334 997 € (contre un montant encaissé de 15 495 € en 2017).

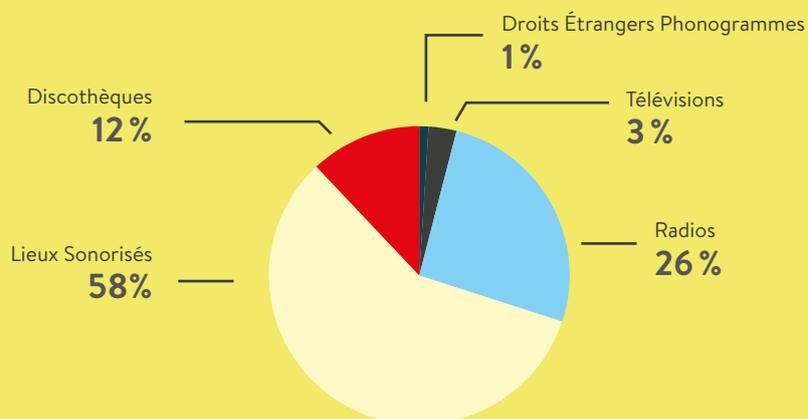
De plus, la SPPF a perçu en provenance de la PPL (Phonographic Performance Limited) et de la SIMIM (Société de l'Industrie Musicale) un montant de 110 047 € au titre des droits étrangers.



# 17,3 M€

DE PERCEPTIONS

### Rémunération Équitable par secteur



## Variation des droits perçus par la SPPF au titre de la Rémunération Équitable

### Discothèques

Une légère baisse de 1,4 % du secteur Discothèques, soit un montant en diminution de 28 794 €, expliqué par un taux de trésorerie SCPP/SPPF en baisse de 1,2 point compensé par une croissance du secteur des Discothèques et assimilés de 5 % (source SPRE). Les bars à ambiance dansante (BAD) ont une évolution significative tandis que la progression des discothèques et des bars à ambiance musicale (BAM) reste faible malgré la création de nouveaux établissements.

### Radios

Une baisse de 10,5 % dans le secteur des Radios, soit une diminution de 529 327 €, expliquée principalement par de fortes régularisations négatives des médias radios au titre de l'année de droit 2016, qui ont impacté les perceptions de la SPRE au cours du troisième trimestre 2017 et donc celles de la SPPF début 2018.

### Lieux Sonorisés

Une légère baisse de 1,4 %, soit un montant en diminution de 142 605 € dans le secteur des Lieux Sonorisés, expliqué par un taux de trésorerie SCPP/SPPF en baisse de 1,2 point compensé en partie par une croissance significative du secteur de 7,21 % (source SPRE). A l'exception de la distribution spécialisée, toutes les perceptions de ce secteur sont en hausse et en particulier celles auprès des cafés restaurants et celles auprès des redevables indexés en pourcentage du droit d'auteur. L'amélioration de ces perceptions, opérées par la SACEM, résulte de l'indexation annuelle des barèmes, du recours par la SACEM à un prestataire externe de recouvrement et du suivi régulier de la SPRE sur les grands comptes centralisés.

### Télévisions

Une baisse de 13,4 % dans le secteur des Télévisions, soit une diminution de 92 964 €, qui résulte, d'une part, d'une baisse de l'assiette de calcul de certains diffuseurs et, d'autre part, de paiements tardifs de 2016 qui avaient été décalés sur 2017.

### Détail de la Rémunération Équitable

EN EUROS	2018	2017	ÉCART		ÉVOLUTION
Discothèques	2 089 990	2 118 784	-28 794	↘	-1,4 %
Lieux Sonorisés	10 141 235	10 283 840	-142 605	↘	-1,4 %
Radios	4 515 678	5 045 005	-529 327	↘	-10,5 %
Télévisions	601 064	694 027	-92 963	↘	-13,4 %
Régularisations SCPP/SPPF taux de pesée	-2 334 997	15 495	-2 350 492	↘	N/A
Rémunération Équitable	15 012 970	18 157 151	-3 144 181	↘	-17,3 %
Droits Étrangers Phonogrammes	110 047	268 084	-158 037	↘	-59,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 123 017</b>	<b>18 425 235</b>	<b>-3 302 218</b>	<b>↘</b>	<b>-17,9 %</b>



### Régularisations

Une forte variation à la baisse des régularisations en faveur de la SPPF expliquée par :

Des taux de pesée définitifs en baisse inférieurs au taux de pesée provisoires :

- \* 32,22 % pour l'année de droit 2012 (taux de pesée provisoire de 32,72 %) ;
- \* 31,64 % pour l'année de droit 2013 (taux de pesée provisoire de 32,75 %).

Une baisse régulière des taux de pesée provisoires :

- \* 30,67 % pour l'année de droit 2014 ;
- \* 29,88 % pour l'année de droit 2015 ;
- \* 29,32 % pour l'année de droit 2016.

Un montant de 15 495 € avait été encaissé en 2017 correspondant aux régularisations à titre provisoire pour les années de droit 2013 à 2015 et à titre définitif pour l'année de droit 2011.

Les montants défavorables à la SPPF régularisés en 2018 s'élèvent à 2 334 997 €. Ils correspondent aux régularisations à titre provisoire (2 128 260 €) pour les années de droit 2014, 2015 et 2016 et à titre définitif (206 737 €) pour l'année de droit 2012. Le montant significatif des sommes régularisées s'explique par un taux de pesée provisoire SCPP SPPF en baisse, très en deçà du taux de trésorerie (taux de pesée de 29,32 % contre un taux de trésorerie de 32,5 % pour 2016), par un taux de pesée définitif SCPP / SPPF inférieur au taux de pesée provisoire pour l'année de droit 2012 (taux de pesée définitif de 32,22 % contre un taux de provisoire de 32,72 % pour 2012) et aussi par la comptabilisation de la retenue sur les non répartissables de la SCPP au titre des années de droit 2014 et 2015 qui aurait dû être déduite sur 2017 à hauteur de 265 261 €.

### Droits Étrangers Phonogrammes

Une baisse des droits étrangers phonogrammes de 59 %, soit une diminution de 158 037 €, qui résulte :

- \* des droits perçus en 2017 en provenance de la GVL (131 707 €) pour les années de droit 2014 et 2015 et de régularisations antérieures. Aucune perception de la GVL n'a été reçue en 2018, les années 2016 et 2017 devraient être perçues en 2019 ;

- \* des droits perçus en provenance de la PPL en baisse de 44 661 €.

- \* à noter en revanche que pour la première année, la SPPF a perçu 17 931 € en provenance de la SIMIM (mandat de gestion signé en février 2017) au titre des années 2015 et 2016 mais aussi au titre de régularisations pour les années antérieures de 2009 à 2014.

# Copie Privée

## Des perceptions en augmentation

La perception de la Copie Privée est assurée par COPIE FRANCE : cinquante pour cent vont aux auteurs, vingt-cinq pour cent aux artistes-interprètes et vingt-cinq pour cent aux producteurs.

Les perceptions brutes totales de COPIE FRANCE, hors régularisations exceptionnelles, s'établissent pour 2018 à la somme de 277 532 596 €, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à 2017. Il convient de noter que ce montant tient compte d'encaissements anticipés significatifs exigibles sur 2019 mais réglés par les redevables fin 2018. Pour rappel en 2017, des paiements anticipés exigibles en 2018 avaient été également effectués. Hors éléments exceptionnels et en réintégrant dans leur exercice d'exigibilité les règlements anticipés, les perceptions de COPIE FRANCE augmentent de 4,4 % par rapport à 2017.

La configuration des perceptions 2018 se caractérise une fois encore par une forte concentration des collectes sur quelques familles de supports. Les nouveaux barèmes appliqués à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 sur les téléphones, les tablettes tactiles et les disques durs externes standard n'impactent pas les

perceptions de l'exercice 2018 compte tenu des délais de paiement fixés au 20 janvier 2019 pour les ventes intervenues en octobre.

Cinq familles de support représentent 89 % des collectes en 2018, la structure des perceptions au titre de la Copie Privée s'analyse comme suit :

### Téléphones

Le téléphone est la principale source de perceptions en Copie Privée et représente 2/3 des perceptions totales avec 64 % de part de marché en 2018 (56 % en 2017, 54 % en 2016).

Ceci résulte de la bonne tenue du marché du téléphone, sur les modèles haut de gamme de Smartphones et de la percée nationale et mondiale d'un fabricant sur le marché des capacités de stockage supérieures à 8 Go.

### Tablettes

Le marché des tablettes décroît avec 9,2 % de part de marché (contre 9,8 % en 2017), de par l'évolution généralisée de ce support vers des tablettes PC. Le nouveau barème applicable aux tablettes PC depuis octobre 2018 n'impactera les encaissements de COPIE FRANCE qu'à compter de 2019.

### Clés USB

Les montants collectés sur les clés USB se concentrent sur des capacités supérieures à 8 Go. Les clés USB, malgré une part de marché en baisse (5,8 % en 2018 contre 7,1 % en 2017), restent cependant en troisième position des perceptions 2018 de COPIE FRANCE.

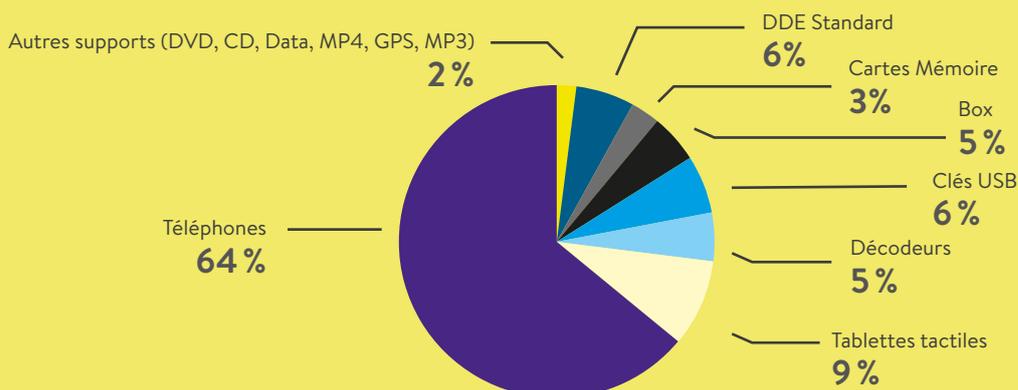
### Disques durs et décodeurs

Les disques durs externes en baisse de 0,8 % et la famille des décodeurs/enregistreurs, en baisse de 2,3 %, représentent respectivement 5,6 % et 5,3 % des perceptions au titre de la Copie Privée en 2018 (contre 6,4 % et 7,6 % en 2017).

### Autres

La SPPF perçoit également de SORIMAGE une quote-part de la rémunération pour Copie Privée à la fois pour la copie des pochettes de disques (Copie Privée Sonore) et pour la copie de jaquettes ou livrets DVD (Copie Privée Audiovisuelle).

## Copie Privée Sonore par secteur



## Copie Privée Sonore

### Une hausse des droits perçus

Au titre de la Copie Privée Sonore, la SPPF a encaissé 12 869 559 € en 2018 contre 10 605 511 € en 2017.

La hausse des droits perçus au titre de la Copie Privée s'explique par les quatre facteurs suivants :

- \* comme pour les années 2015 à 2017, COPIE FRANCE a encaissé en 2018 plusieurs régularisations d'importants redevables ;
- \* au regard des dernières pesées entre la SPPF et la SPPF, le taux de trésorerie de la SPPF a progressé de 26,5 % en 2017 à 28,8 % pour 2018 ;
- \* au titre de l'année de droit 2016, la SPPF a encaissé une régularisation définitive SPPF / SPPF en sa faveur d'un montant de 426 733 € ;
- \* à compter de 2018, les frais de gestion sur la Copie Privée pris en amont par COPIE FRANCE et la SCPA, ne sont plus comptabilisés en moins des perceptions mais sont comptabilisés en charge au titre de rémunération intermédiaire(\*). Ce changement de schéma comptable impacte à la hausse les perceptions

(\* Suite au non assujettissement à la TVA de la rémunération pour Copie Privée, celle-ci est reversée brute à l'issue d'une émission d'une note de débit / crédit. Les frais de gestion afférents au traitement de la rémunération pour Copie Privée, pratiqués par chaque organisme de gestion collective sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun.

SPPF au titre de la Copie Privée de 101 584 €. La SPPF a perçu, en 2018, à titre provisoire, sur la base d'un taux de trésorerie s'élevant à 28,8 % (contre 26,5 % l'an passé), la somme de 12 442 826 € (contre 10 545 709 € en 2017) dont 2 920 514 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI.

En 2018, la SPPF a encaissé, au titre de la Copie Privée basée sur les ventes pour l'année de droit 2016, un montant de 426 733 €, dont 100 816 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI. En 2017, la SPPF avait régularisé, au titre de la Copie Privée basée sur les ventes pour l'année de droit 2015, un montant positif de 59 802 €, dont 14 128 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI.

En 2018, pour la première année, la SPPF a perçu 5 318 € en provenance de la SIMIM au titre des années 2015 et 2016 mais aussi au titre de régularisations pour les années antérieures de 2009 à 2014, dont 1 254 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI.



# 12,9 M€

DE DROITS PERÇUS  
AU TITRE DE LA COPIE  
PRIVÉE SONORE



### Copie Privée Sonore montants perçus

MONTANTS PERÇUS EN EUROS	2018	2017	ÉCART	ÉVOLUTION
Années de droit 2017 et 2018	12 442 826	10 545 709	1 897 117	↗ 18,0 %
Régularisations SPPF/SPPF	426 733	59 802	366 931	↗ 613,6 %
Droits Étrangers Copie Privée	5 318		5 318	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>12 874 877</b>	<b>10 605 511</b>	<b>2 269 366</b>	<b>↗ 21,4 %</b>

## Copie Privée Audiovisuelle

En 2018, la SPPF a perçu 226 722 € de droits contre 202 783 € en 2017, soit une augmentation de 11,8 %.

En 2018, les sommes générées par la Copie Privée Audiovisuelle pour les vidéomusiques se sont élevées à 96 355 € (contre 115 381 € en 2017), dont 22 643 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI. Cette diminution résulte de régularisations exceptionnelles pluriannuelles de la Copie Privée Audiovisuelle encaissées par COPIE FRANCE, moindre en 2018 et de l'évolution du taux de trésorerie SCPP / SPPF au titre de la Copie Privée Audiovisuelle pour les vidéomusiques (30,40 % pour l'année de droit 2018, 30,70 % pour les années de droit 2016 et 2017). La régularisation de la Copie Privée Audiovisuelle avec la SCPP au titre de l'année de droit 2016, défavorable à la SPPF s'est élevée à un montant négatif de 10 320 € en 2018, dont 2 425 € ont été affectés en moins des aides en application de l'article L. 324-17 du CPI. En 2017, les régularisations en faveur de la SPPF au titre des années de droit 2014 et 2015 s'élevaient à 6 946 €. La forte diminution des montants régularisés s'explique par un taux de pesée SCPP / SPPF en

baisse entre 2015 et 2016 (30,85 % en 2015, 27,91 % en 2016) et par un différentiel négatif et significatif entre le taux de trésorerie et le taux de pesée.

En 2017, la SPPF a perçu, au titre de la Copie Privée Audiovisuelle des vidéogrammes (autres que vidéomusiques), sur la base des déclarations de diffusions d'œuvres audiovisuelles (telles que les sketches filmés, les concerts, les émissions de variétés...) effectuées annuellement par ses associés, un montant total de 137 222 € (contre 77 745 € en 2017), dont 56 903 € ont été affectés aux aides en application de l'article L. 324-17 du CPI. Cette hausse s'explique par la part affectée aux aides, qui est perçue en différé des montants répartisables, aucun montant n'avait été encaissé à ce titre en 2017.

En application des accords de réciprocité conclus par la PROCIREP et ses sociétés homologues étrangères, la SPPF est amenée à percevoir également des droits au titre de la Copie Privée Audiovisuelle pour les vidéogrammes non musicaux (3 465 € en 2018 contre 2 711 € en 2017).

## Vidéomusiques

La perception des droits de diffusion des vidéomusiques est assurée directement par la SPPF sur la base des mandats de gestion qui lui sont confiés par ses associés. En 2018, la SPPF a collecté 5 203 707 € de droits contre 3 868 867 € en 2017, (soit une augmentation de 34,5 %) qui se ventilent de la manière suivante :

### Chaînes de télévision

5 003 468 € auprès des chaînes de télévision avec lesquelles la SPPF a conclu des contrats

généraux d'intérêt commun ou sur la base de contrats particuliers d'autorisation de diffusion de vidéomusiques. En 2018, les perceptions vidéomusiques auprès de ces diffuseurs ont augmenté de 32,4 %. Cette hausse s'explique par une exposition en progression du catalogue de la SPPF tous diffuseurs confondus, et notamment sur le groupe M6, dont les perceptions ont augmenté de 40 % entre 2017 et 2018. Cette augmentation s'explique par des décalages de paiements significatifs (environ 300 000 €) de



+34,5%

DE DROITS DE  
DIFFUSION DES  
VIDÉOMUSIQUES,  
DROITS ÉTRANGERS  
COMPRIS

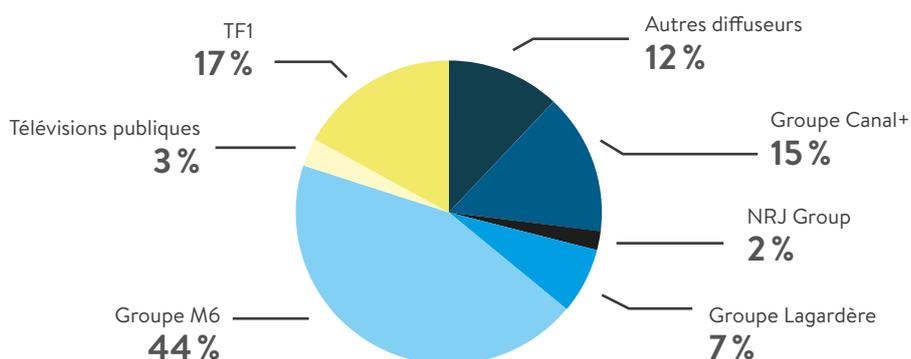
2017 sur 2018. Pour rappel, suite à des problèmes techniques rencontrés par M6, les relevés des mois d'octobre et de novembre 2017 n'avaient pu être transmis dans les délais et n'avaient donc été ni facturés ni encaissés sur 2017. La bonne performance du répertoire vidéomusiques de la SPPF a permis d'atténuer la révision du protocole conclu avec le groupe M6 début 2018, prévoyant une forte dégressivité des tarifs jusqu'en 2020.

#### Droits Étrangers

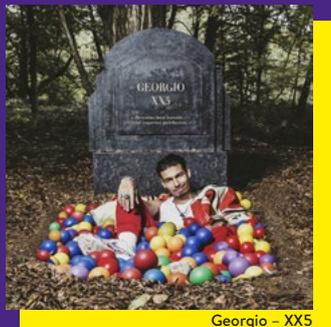
200 239 € de droits étrangers qui se ventilent comme suit :

- ✦ 156 495 € perçus auprès de la VPL (Video Performance Limited) contre 90 605 € en 2017. Cette bonne perception en 2018 résulte de régularisations au titre des années 2014 à 2017.
- ✦ 43 744 € perçus pour la première année auprès d'IMAGIA au titre des années 2005 à 2017 suite au mandat de gestion signé en novembre 2016.

### Ventilation des diffusions télévisions



EN EUROS	2015	2016	2017	2018
TF1	981 950	513 525	695 199	891 718
Télévisions Publiques	56 963	122 942	170 439	145 850
Groupe M6	2 465 208	2 302 984	1 631 662	2 286 631
Groupe LAGARDÈRE	326 822	272 445	252 993	357 399
Groupe CANAL +	640 662	571 512	640 273	774 812
NRJ Groupe	93 189	89 067	73 063	128 393
Autres Diffuseurs	554 409	525 572	405 238	618 904
<b>TOTAL</b>	<b>5 119 203</b>	<b>4 398 047</b>	<b>3 868 867</b>	<b>5 203 707</b>



Georgio - XX5

## Droit d'Autoriser

/

### La gestion collective du Droit d'Autoriser

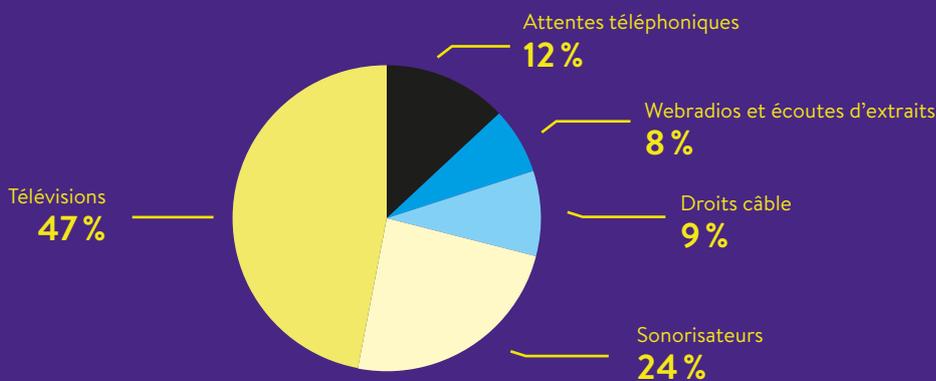
La SPPF a développé la gestion collective du droit d'autoriser des producteurs de phonogrammes et/ou de vidéogrammes auprès de certaines catégories d'usagers qui utilisent de façon massive de la musique enregistrée. Celle-ci couvre des exploitations que les producteurs ne peuvent contrôler et pour lesquelles ils ne peuvent exercer leur droit exclusif, de manière individuelle.

Assurée sur la base des mandats facultatifs qui lui sont confiés, cette gestion collective est mise

en œuvre par la SPPF auprès des fournisseurs de programmes de musique d'ambiance, des fournisseurs et des usagers finaux d'attentes téléphoniques, des sites Internet proposant l'écoute d'extraits de phonogrammes et des Webradios.

En 2018, la SPPF a collecté dans ce secteur au total 2 167 173 € (contre 2 503 279 € sur l'exercice précédent), soit une baisse de 13,8 %.

### Droit d'Autoriser par secteur



EN EUROS	2018	2017	ÉCART	ÉVOLUTION
Attentes téléphoniques	268 909	419 049	-150 140	⬇️ -35,8 %
Télévisions	1 015 565	1 370 941	-355 376	⬇️ -25,9 %
Sonorisateurs	519 520	279 590	239 930	⬆️ 85,8 %
Droits câble	193 897	154 634	39 263	⬆️ 25,4 %
Webradios et écoutes d'extraits	160 945	279 065	-118 120	⬇️ -42,3 %
Droits Étrangers	8 337		8 337	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>2 167 173</b>	<b>2 503 279</b>	<b>-336 106</b>	<b>⬇️ -13,4 %</b>



### Attentes téléphoniques

La majeure partie des perceptions de la SPPF auprès des utilisateurs d'attentes téléphoniques est assurée par la SCPA. En 2018, la SPPF a perçu à titre provisionnel, au titre de l'année de droit 2017, la somme de 480 268 € bruts de frais de gestion sur la base d'un taux de trésorerie de 22 % (contre 530 659 € en 2017 au titre de l'année de droit 2016 sur la base d'un taux de trésorerie de 25 %) ; à titre définitif pour l'année de droit 2015, une régularisation négative de 106 322 € bruts de frais de gestion sur la base d'un taux définitif de 20,12 % (contre 120 786 € et 18,61 % pour l'année de droit 2014) et à titre définitif pour l'année de droit 2016, une régularisation négative de 108 766 € bruts de frais de gestion sur la base d'un taux définitif de 19,88 %. Ces régularisations défavorables à la SPPF s'expliquent par le différentiel négatif entre le taux de trésorerie appliqué et le taux de pesée SPPF / SPPF (4,88 points en 2015, 5,12 points en 2016).

### Télévisions

La diminution des droits perçus au titre des accords conclus en 2009 avec les chaînes de télévision, s'explique d'une part, par une baisse de l'assiette de calcul de plusieurs diffuseurs et d'autre part par des décalages de paiements : pour deux principaux diffuseurs, cinq trimestres avaient été encaissés sur 2017 alors que trois seulement ont été encaissés en 2018. Par ailleurs les régularisations entre la SPPF / SPPF au titre des années de droit 2012 et 2016 sont défavorables à la SPPF pour un montant net négatif de 48 335 € alors qu'en 2017 des régularisations au titre des années de droit 2011, 2014 et 2015 s'élevaient à un montant total favorable à la SPPF de 42 522 €. Ce montant défavorable à la SPPF en 2018, s'explique à hauteur de 42 244 € par la régularisation définitive de l'année de droit

2016 sur la part des ventes avec un taux de pesée définitif de 24,84 % inférieur au taux de trésorerie de 28 % et à hauteur de 6 091 € par la régularisation définitive de l'année de droit 2012 sur la part des diffusions avec un taux de pesée définitif de 25,41 % inférieur au taux de pesée provisoire de 25,60 %.

### Sonorisateurs

Au titre de la réalisation de programmes musicaux destinés à la sonorisation de lieux publics, la SPPF a perçu directement la somme de 519 520 € bruts de frais de gestion. L'augmentation de 239 930 € soit 85,8 %, résulte de décalages de paiements sur 2018 (de l'ordre de 120 000 €), traditionnellement encaissés en décembre de l'année de facturation. La SPPF a donc encaissé en 2018, les droits 2016 de cet usager normalement dus fin 2017 et la totalité des droits de 2017.

### Droits câble

En application du protocole d'accord conclu avec l'ANGOA et l'AGICOA(\*) en février 2000, la SPPF a perçu en 2018, pour les vidéogrammes autres que les vidéomusiques, la somme de 193 897 € bruts de frais de gestion, soit une augmentation de 39 263 €. Cette variation résulte de quelques régularisations, au titre des années de droit antérieures, de diffusions de Vidéo Genre, encaissées sur 2018.

### Webradios et écoutes d'extraits

Au titre des écoutes d'extraits de phonogrammes inférieurs à 90 secondes et du webcasting, la SPPF a perçu la somme de 160 945 €, soit une baisse de 118 120 € qui s'explique par les principaux usagers de Webradios qui ne règlent pas les factures liées aux droits pour les périodes postérieures à juillet 2016.

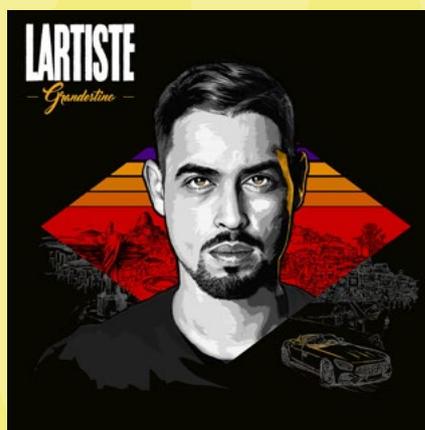
(\*) La rémunération perçue par l'ANGOA concerne les œuvres cinématographiques et audiovisuelles diffusées sur Arte, Canal+, Chérie 25, C8, CStar, France Télévisions, Gulli, TF1 Série Films, M6, NRJ 12, TFX, RMC Story, RMC Découverte, TF1, TMC, W9 et 6Ter faisant l'objet d'une retransmission intégrale et simultanée en France sur les réseaux câblés et ADSL. La rémunération perçue par l'AGICOA concerne toutes les œuvres cinématographiques et audiovisuelles produites en externe par les diffuseurs et contenues dans les programmes des chaînes diffusées à l'origine par voie hertzienne terrestre (TF1, France 2, etc), et qui font par ailleurs l'objet d'une retransmission intégrale, simultanée et sans changement à l'étranger, sur les réseaux câblés, ADSL, ou les bouquets satellites.

2

# RÉPARTITIONS



Shaka Ponk - Evol



L'Artiste - Grandestine

## Des répartitions en légère baisse

Au cours de l'année 2018, la SPPF a réparti, hors avances financières, un montant de 24 141 587 € net de frais de gestion (contre 24 533 706 € en 2017), soit une diminution de 1,60 %. Des avances sur droits 2019 ont été allouées pour un montant de 12 275 200 €.

## Évolution des répartitions par secteur

### Les points marquants

#### RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

##### Rémunération Équitable basée sur les ventes

La hausse des répartitions au titre de la Rémunération Équitable basée sur les Ventes pour un montant de 789 711 € s'explique par la hausse du collège producteurs de 28 % entre les années de droit 2015 et 2016. Cette augmentation résulte de la représentation des Lieux Sonorisés dans le panel des ventes (42,62 % en 2015 contre 31,46 % en 2015).

##### Lieux Sonorisés

La hausse des répartitions au titre des lieux sonorisés pour un montant de 166 978 € s'explique principalement par l'évolution du poids de la SPPF pour la répartition définitive de l'année de droit 2012 (30,43 % pour l'année de droit 2012 contre 29,08 % pour l'année de droit 2011), ainsi que par la hausse combinée de 3,4 % du collège producteurs des Lieux Sonorisés basés sur les Radios pour la répartition provisoire de l'année de droit 2017 et du poids de la SPPF (22,50 % pour l'année de droit 2017 contre 22,40 % en 2016).

##### Radios nationales publiques

La baisse des répartitions au titre des radios nationales publiques de 263 418 € s'explique pour l'année de droit 2016, principalement par la perte d'un important catalogue d'illustrations sonores (156 000 €), et pour l'année de droit 2012, par la diminution du poids de la SPPF (31,16 % pour l'année 2012 contre 35,01 % pour l'année 2011).

##### DROITS ÉTRANGERS

La baisse des répartitions au titre des droits étrangers phonogrammes pour un montant de 138 204 € s'explique principalement par les droits en provenance de la GVL : en l'absence de perceptions, aucune répartition n'a été effectuée en 2018 alors qu'en 2017 les années de droit 2014, 2015 et plusieurs années antérieures avaient été réparties.



24,1M€

DE DROITS  
RÉPARTIS



12,3M€

D'AVANCES  
SUR DROITS

### Détail des répartitions par secteur

EN EUROS	2018	2017	ÉCART	ÉVOLUTION
Rémunération Équitable	10 236 191	9 640 241	595 950	↗ 6,2%
Copie Privée Sonore	7 404 877	7 503 143	-98 266	↘ -1,3%
Vidéomusiques	4 066 101	3 706 040	360 061	↗ 9,7%
Droit d'Autoriser	2 139 749	3 265 963	-1 126 214	↘ -34,5%
Copie Privée Audiovisuelle	156 725	86 154	70 571	↗ 81,9%
Droits Étrangers	103 207	241 411	-138 204	↘ -57,2%
Produits financiers	34 737	90 754	-56 017	↘ -61,7%
<b>TOTAL</b>	<b>24 141 587</b>	<b>24 533 706</b>	<b>-392 119</b>	<b>↘ -1,6%</b>



+6,2%

DE RÉPARTITIONS AU  
TITRE DE LA RÉMUNÉRA-  
TION ÉQUITABLE

+9,7%

DE RÉPARTITIONS  
AU TITRE DES  
VIDÉOMUSIQUES

### VIDÉOMUSIQUES

La hausse des répartitions au titre des vidéomusiques de 360 061 € s'explique d'une part, par la hausse du poids de la SPPF tant sur les chaînes généralistes (notamment sur TF1) que musicales (notamment sur CStar) et, d'autre part par les régularisations effectuées auprès de France Télévisions et d'Arte pour les années 2017 et 2018.

### DROIT D'AUTORISER

#### Télévisions

La baisse des répartitions au titre du droit d'autoriser télévisions à hauteur de 864 413 € :

- ✦ pour les répartitions sur la part des ventes, en 2018, seule l'année de droit 2016 a été répartie à titre définitif pour un montant de 300 806 €, alors qu'en 2017, suite aux régularisations tardives faites avec la SPPF pour les années de droit 2012 et 2013, la SPPF avait réparti exceptionnellement quatre années de droit (2011, 2012, 2013 et 2015), à titre définitif, pour un montant total de 1 028 850 € ;
- ✦ pour les répartitions sur la part diffusions, la SPPF a réparti en 2018 d'une part, à titre définitif l'année de droit 2012 pour un montant de 456 506 € contre 579 694 €, en 2017 pour l'année de droit 2011, et d'autre part, à titre provisoire l'année de droit 2016 a été répartie pour 360 694 € contre 373 875 € en 2017 pour l'année de droit 2015.

### Podcasting

La baisse des répartitions au titre du Podcasting de 124 958 € s'explique par le report de ces répartitions au mois de juin 2019, en raison de la réception tardive des éléments nécessaires au calcul des droits.

### Webradios

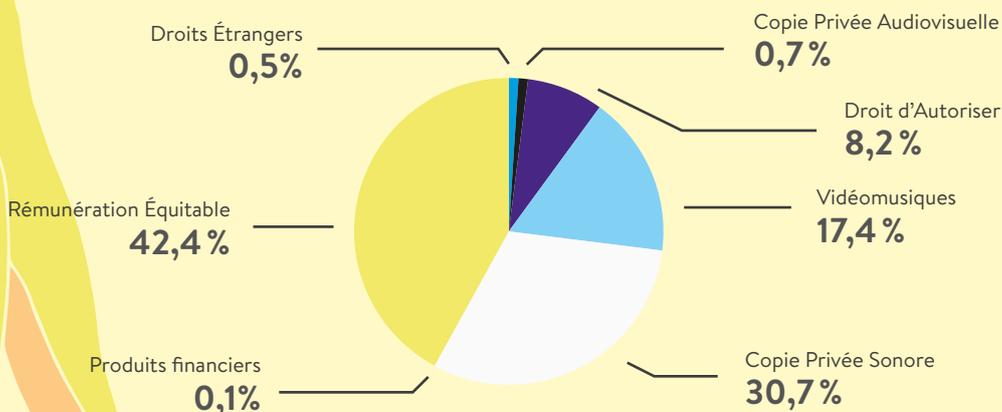
La baisse des répartitions au titre des Webradios de 108 629 € s'explique par la diminution des droits perçus dans ce secteur, depuis le second semestre 2016, en raison d'un contentieux lié au passage en Licence Légale des Webradios.

### COPIE PRIVÉE

La baisse des répartitions au titre de la Copie Privée de 98 266 € s'explique par la baisse du taux de pesée SPPF / SPPF (29,55 % en 2016 contre 30,27 % en 2015) atténuée par l'augmentation de 7,6 % du collège producteurs de la Copie Privée entre 2016 et 2015.

### AUTRES

D'autres variations individuellement non significatives qui représentent une diminution totale nette de 98 794 €.



## Détails des répartitions de l'année 2018

Secteurs de Droit Répartis	Périodes	Montants Répartis aux Ayant-droits	MONTANT BLOQUÉS ET/OU RÉSERVE		MONTANTS AFFECTÉS AU BUDGET AIDES	
			Droits bloqués	Réserve/ Retenue Musiciens	Non Répartissables	Non Reconnus
Rémunération Équitable Définitive : diffusions	2012	1 041 075	-1 990	-831 625	8 749	1 672 957
Rémunération Équitable Définitive : ventes	2016	3 463 478	11 653		877 910	
Rémunération Équitable Provisoire : diffusions	2011, 2016 et 2017	5 731 638	2 156	-167 587	2 337 311	
Droits Étrangers - SIMIM & PPL	2006 à 2018	91 020				
<b>Rémunération Équitable</b>		<b>10 327 211</b>	<b>11 819</b>	<b>-999 212</b>	<b>3 223 970</b>	<b>1 672 957</b>
Copie Privée Sonore Définitive	2016	1 783 200	18 243	-1 499 561	100 816	
Copie Privée Sonore Provisoire	2017	5 621 677	5 122	1 407 557	2 921 778	
Copie Privée Audiovisuelle	2002 à 2016	156 725			77 121	
Droits Étrangers - SIMIM	2010 à 2016	4 912				
<b>Copie Privée</b>		<b>7 566 514</b>	<b>23 365</b>	<b>-92 004</b>	<b>3 099 715</b>	
<b>Vidéomusiques</b>		<b>4 066 101</b>	<b>14 048</b>	<b>185 275</b>		
Droits Câble	2008 à 2016	152 424		3 111		
Attentes Téléphoniques	2015 et 2017	389 273	838	12 625		
Télévisions	2012 à 2016	1 118 007	1 303	-6 802		
Droit Reproduction Sonorisateur	2009 à 2016	375 454	-588	3 415		
Écoutes d'extraits	2016	9 770	31	201		
Bornes Interactives	2016	1 112	3	26		
Podcasting						
Webradios	2015 et 2016	93 709	-44	2 013		
Droits Étrangers - SIMIM	2006 à 2017	7 275		138		
<b>Droit d'Autoriser</b>		<b>2 147 024</b>	<b>1 543</b>	<b>14 727</b>		
<b>TOTAL DROITS MIS EN RÉPARTITION</b>		<b>24 106 850</b>	<b>50 775</b>	<b>-891 214</b>	<b>6 323 685</b>	<b>1 672 957</b>

Auquel il convient d'ajouter 34 737 € au titre des produits financiers générés en 2017, soit un montant total réparti, net de frais de gestion, de 24 141 587 €.



# RIAD

La pige de vos enregistrements  
diffusés en Radios et en Télévisions

Pensez à contacter **BMAT** pour vous assurer que vos catalogues sont bien représentés dans sa base pour l'identification et la répartition de vos enregistrements.

Deux solutions pour vous accompagner :

- \* un mail : [uploadmusic@bmat.com](mailto:uploadmusic@bmat.com)
- \* un questionnaire qui permet aux producteurs de vérifier très rapidement s'ils sont déjà dans la base, ou s'ils doivent contacter BMAT pour effectuer des démarches supplémentaires : <http://bit.ly/RIADSPRE>

# TOP 25

TITRES 2018 LES MIEUX RÉMUNÉRÉS  
RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE & COPIE PRIVÉE SONORE

1

Chocolat  
- LARTISTE -  
(BECAUSE MUSIC)  
2016

2

Je m'en vais  
- VIANNEY -  
(VF MUSIQUES /  
TÔT OU TARD)  
2016

3

Élisabeth Taylor  
- CLARE MAGUIRE -  
(PLAY 2)  
2016

4

Hear me now  
- ALOK -  
(SCORPIO MUSIC)  
2016

5

Moi aimer toi  
- VIANNEY -  
(VF MUSIQUES/  
TÔT OU TARD)  
2016

9

Riche  
- CLAUDIO CAPEO -  
(JO AND CO) -  
2016

8

Nation  
(The story teller remix)  
- TIBZ -  
(MY MAJOR COMPANY)  
2016

7

Run Up  
- MAJOR LAZER -  
(BECAUSE MUSIC)  
2017

6

Mi Gente  
- J BALVIN -  
(SCORPIO MUSIC)  
2017

10

Call on me  
- STARLEY -  
(HAPPY MUSIC)  
2016

11

Sunset Lover  
- PETIT BISCUIT -  
(PETIT BISCUIT  
MUSIC)  
2015

12

Claro de Luna  
- TYDIAZ -  
(PLAY 2)  
2017

13

Dumbo  
- VIANNEY -  
(VF MUSIQUES/  
TÔT OU TARD)  
2016

22

**I Feel**  
- LIAM -  
(SCORPIO MUSIC)  
2017

21

**Cutting shapes**  
- DON DIABLO -  
(SCORPIO MUSIC)  
2016

14

**Ça va ça va**  
- CLAUDIO CAPEO -  
(JO AND CO)  
2016

23

**Nation**  
- TIBZ -  
(MY MAJOR  
COMPANY)  
2016

20

**LI tourner 2013**  
- DJ ASSAD -  
(SCORPIO MUSIC)  
2013

15

**Shine on my way**  
- DIVA FAUNE -  
(PLAY 2)  
2017

24

**Danza Kuduro**  
- LUCENZO -  
(YANIS RECORDS)  
2010

19

**Un homme debout**  
- CLAUDIO CAPEO -  
(JO AND CO)  
2016

16

**Don't be so why**  
- IMANY -  
(A SUBVERSIVE SOUL  
SOCIETY)  
2015

25

**Let's work it out**  
- TEXAS -  
(PIAS FRANCE)  
2017

18

**Bailar**  
- DEORRO -  
(ULTRA RECORDS)  
2016

17

**Avancer**  
- RIDSA -  
(WAGRAM MUSIC)  
2017

3

# AIDE À LA CRÉATION



Jérémie Frérot – Matriochka



Cats on Trees – Neon

## Un programme complet au service des artistes

De la production à la diffusion, de la formation à la promotion-marketing, le programme d'Aide à la Création de la SPPF apporte aux producteurs indépendants tout le soutien nécessaire au développement de carrière de leurs artistes.

## Montants engagés



### Une hausse des subventions pour les labels

Conformément aux dispositions des articles L. 324-17 et R. 321-6 du CPI, la SPPF affecte une partie des sommes collectées à des actions d'aide à la création, à la diffusion de spectacles vivants, au développement de l'éducation artistique et culturelle, et à la formation d'artistes.

Les montants engagés en 2018 se sont élevés à 1 044 789 € pour les subventions accordées par le Conseil d'Administration de la SPPF aux organismes associés à la filière musicale dites Actions d'Intérêt Général (AIG) et à 7 240 248 € pour les subventions accordées aux labels, soit un montant total engagé de 8 285 037 €.

### Détail des engagements 2018

TYPE D'AIDE	MONTANT EN EUROS
<b>Enregistrements</b> 291 Albums	2 525 500
<b>Vidéomusiques</b> 383 Vidéomusiques	2 467 670
<b>Tournées</b> 31 Tours supports	167 500
<b>Promotions et marketing</b> 123 Albums	1 711 000
<b>Formations d'artistes</b> 32 Conventions	52 800
<b>Salles de spectacles Paris</b> 130 Conventions	224 148
<b>Muzicenter</b> 38 Conventions	91 630
<b>Aides Sélectives</b> 1028	7 240 248
<b>AIG</b> 18	1 044 789
<b>Projets aides</b> 1046	8 285 037
<b>Producteurs aides</b>	287
<b>Demandes</b>	1 204
<b>Acceptation</b>	87%



# 8,3M€

D'AIDES À LA PRODUCTION



# 287

PRODUCTEURS AIDÉS

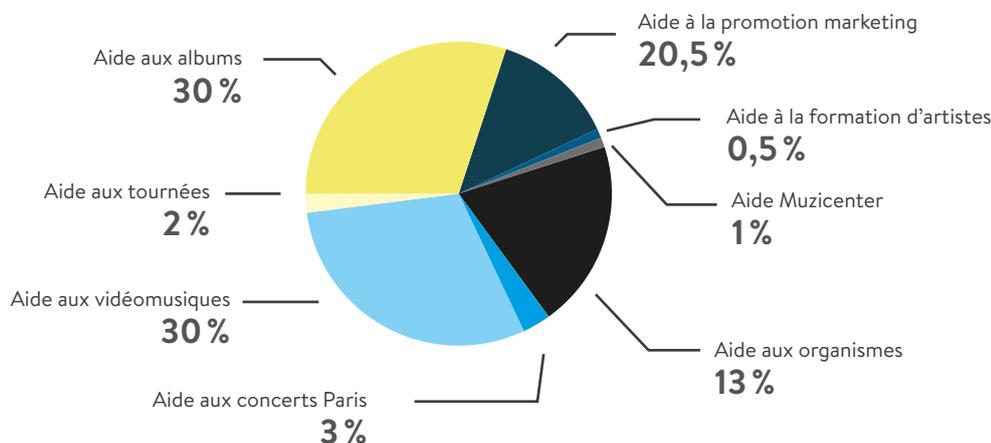


# 1046

PROJETS AIDÉS



## Ventilation par type d'aide



# 1,1M€

D'AIDES  
AUX ORGANISMES  
DE LA FILIÈRE

## Contributions en faveur de projets musicaux ou d'organismes associés à la filière musicale

En 2018, la SPPF a versé au FCM, en application de la convention triennale 2018/2019/2020 conclue le 2 janvier 2018, une somme annuelle et forfaitaire de 435 276 €.

Outre sa contribution financière annuelle au FCM, la SPPF participe activement, tout au long de l'année, par l'intermédiaire des représentants désignés par son Conseil d'Administration, aux différentes commissions d'attribution des subventions créées au sein de cet organisme.

La contribution au Bureau Export de la Musique Française accordée par la SPPF en 2018 s'élève à 209 960 €.

Par ailleurs, la SPPF apporte son soutien financier aux manifestations ou aux structures dont l'objet concerne directement la production musicale (Midem, MaMA, Disquaire Day et Musicora) ainsi qu'à des organisations attachées à la recherche de nouveaux talents ou à la formation d'artistes (FAIR, Studio des Variétés et Association Voix du Sud). Dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, elle participe également au financement des Victoires de la Musique, d'Au Fil des Voix et du Réseau Printemps dit « Les Inouïs du Printemps de Bourges ».

Un état exhaustif des contributions énumérées ci-dessus est présenté en annexe du présent rapport.

## Contributions en faveur des programmes d'aides sélectives à la création

La SPPF a accordé en 2018 un montant total de 7 240 248 € au titre de l'aide à la création, dite sélective (subventions attribuées par la commission d'Aide à la Création) pour la production d'albums, la réalisation de vidéomusiques, les tours-supports (soutien aux tournées) et à la promotion-marketing, ainsi qu'à l'aide à la création directe (accordée hors commission) pour la formation d'artistes et l'organisation de concerts dans des salles parisiennes. La SPPF a aussi reconduit son dispositif d'aide à la diffusion via le partenariat avec Muzicenter (interface de mise à disposition promotionnelle, en écoute et en téléchargement des nouveautés à destination des médias Radio, TV, Presse et DeeJays).

Au cours de l'année 2018, la Commission Aide à la Création s'est réunie 7 fois aux dates suivantes : 8 février, 22 mars, 17 mai, 5 juillet, 20 septembre, 8 novembre, 19 décembre, afin d'assurer, conformément aux dispositions de l'article 33-1 du Règlement Général de la SPPF, l'instruction des demandes de subventions relevant des dispositions de l'article L. 324-17 du CPI.

Conformément aux dispositions de l'article R. 321-7 du CPI, ces projets ont fait l'objet d'une convention conclue avec la SPPF qui stipule les conditions d'utilisation des subventions accordées ainsi que les documents justificatifs à fournir.

Vous trouverez, en annexe au présent rapport, la liste exhaustive des projets aidés directement par la SPPF au cours de l'année 2018 et pour lesquels une convention a été conclue en application de l'article R. 321-7 du CPI.

Par ailleurs, les informations sur les bénéficiaires de l'aide à la création de la SPPF sont disponibles dans la base de données centralisée des aides culturelles prévue au premier alinéa de l'article L. 326-2 du CPI, accessible à l'adresse URL suivante : [www.aidescreation.org](http://www.aidescreation.org)

Pour plus de détails sur les critères et conditions d'attribution en vigueur à ce jour, vous pouvez consulter le site Internet : [www.sppf.com](http://www.sppf.com) / onglet Aide à la Création



7,2M€

D'AIDES À LA CRÉATION  
SÉLECTIVES

## Subventions affectées et réglées

Conformément aux dispositions des articles L. 324-17 et R. 321-6 du CPI, les différentes subventions réglées par la SPPF en 2018 sont soumises au vote des associés réunis en Assemblée Générale Exceptionnelle.

Le Commissaire aux Comptes de la SPPF a établi son Rapport Spécial annuel qui sera adressé,

comme chaque année, au Ministère de la Culture ainsi qu'à la Commission de Contrôle des OGC.

La SPPF a réglé au total en 2018, au titre des subventions relevant des articles susvisés, la somme de 6 428 830 €.



6,4M€

DE SUBVENTIONS  
VERSÉES

## Subventions réglées en 2018

### Aide à la Création et à la Diffusion

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ
<b>Aide à la production de disques</b> Subventions réglées pour la réalisation de 211 albums	1 921 500
<b>Aide à la production de vidéomusiques</b> Subventions réglées pour la réalisation de 226 vidéomusiques	1 632 970
<b>Aide à la promotion et au marketing</b> Subventions réglées pour la promotion et le marketing de 92 albums	1 420 700
<b>Bureau Export de la Musique Français</b>	209 960
<b>FCM - Fonds pour la Création Musicale</b>	435 276
<b>La Culture avec la Copie Privée</b>	700
<b>Mama 2018</b>	19 884
<b>Marché des Labels Indépendants</b> 57 stands	35 689
<b>Midem 2018 (Reed Midem &amp; Alphabet Stand Service)</b> Organisation d'un stand collectif, location d'espace publicitaire	49 551
<b>Midem 2018</b> Guide, lanières et fournitures diverses	5 834
<b>Midem 2018</b> 51 accréditations	12 324
<b>Musicora</b>	5 000
<b>Muzicenter</b> Subventions réglées pour la réalisation de 35 projets	81 855
<b>Terminal 9 studios / Prix des Indés</b>	39 831
<b>Réseau Printemps</b>	9 000
<b>Tous Pour La Musique 2018</b>	9 000
<b>UPFI - Contribution annuelle</b>	57 000
<b>AJC Association JAZZE CROISE</b>	5 500
<b>TOTAL</b>	<b>5 946 075</b>

## Aide au Spectacle Vivant

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ
<b>Aide aux tours supports</b> Subventions réglées pour la réalisation de 21 tournées	110 700
<b>Conventionnements des salles de spectacles</b> Subventions réglées pour 134 spectacles	227 344
<b>Victoires de la Musique 2018</b>	63 010
<b>TOTAL</b>	<b>401 054</b>

## Aide au développement de l'éducation artistique et culturelle

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ
<b>EMIC</b> Ecole de Management des Industries Créatives	4 500
<b>TOTAL</b>	<b>4 500</b>

## Aide à la formation d'artistes

TYPE D'AIDE	MONTANT RÉGLÉ
<b>FAIR 2018</b> Soutien au démarrage de carrières d'Artistes, promotion, formation et management	17 700
<b>Studio des Variétés et ACP La Manufacture Chanson</b> Aides au développement d'Artistes (Partenariat entre la SPPF et le Studio des Variétés)	44 400
<b>Voix du Sud 2018</b> Les Rencontres d'Astaffort	9 600
<b>TOTAL</b>	<b>71 700</b>

**Total général des versements HT 6 428 829 €**

4

# ACTIONS DE LA SPPF



Charlotte Gainsbourg – Rest



LEJ – Poupées russes

## Développer la notoriété des labels indépendants

La SPPF œuvre pour l'image et le développement de l'activité des labels indépendants. En allant à la rencontre des professionnels, des institutions et du public, elle contribue à la visibilité des producteurs indépendants.



## Le Marché des Labels Indépendants 2018

### Les Labels Indépendants à la rencontre de leur public

Cette 3<sup>ème</sup> édition du Marché des Labels Indépendants : Paris a confirmé l'intérêt du grand public pour la musique produite par les labels indépendants. Plus de 10 000 personnes sont venues les rencontrer, le samedi 6 octobre entre 11h et 20h à la Halle des Blancs Manteaux.

Pour rappel, Le Marché des Labels Indépendants : Paris est le fruit de l'Independent Label Market, événement international, qui se déroule à Londres, Berlin, Barcelone, Bristol, Bruxelles, Hambourg, Los Angeles, et Toronto, et qui est le parfait représentant de la puissance de la musique produite par les labels indépendants à travers le Monde.

Les 76 labels ayant participé à l'édition parisienne 2018, ainsi que la diversité de la programmation proposée, ont traduit la vitalité de la production indépendante qui représente 80 % de la musique enregistrée en France.

A l'heure où l'internet est devenu un lieu de concentration avec un nombre réduit de plateformes pour la musique, et des algorithmes qui ne

défendent pas assez la diversité, cette rencontre est le symbole du besoin d'un contact direct entre les artistes, les producteurs de musique et leur public.

De nombreux show cases & DJ sets ont rythmé le Marché des Labels Indépendants : Paris tout au long de la journée : Dani Terreur (At(h)ome) ; Philippe Cohen Solal et Le Club des Hachichins (Ça Basta! Records) ; Léonie Pernet (CryBaby/ Infiné) ; Grise Cornac (Music Unit) ; Stuck In The Sound (Upton Park) ; XCIII (Anesthetize Records) ; Thibault Pez (lauréat Riffx), etc.

La SPPF tient à remercier tous les labels présents, leurs équipes et leurs artistes venus nombreux à la rencontre d'un public enthousiaste. Un grand merci aussi à la Ville de Paris, à la Mairie du 4<sup>e</sup>, et au Crédit Mutuel pour leur soutien, ainsi qu'à tous les partenaires : Oui FM, Deezer, Les Inrockuptibles, A Nous Paris, Rinse France/ Section 26, Woodland, RiffX, Star Wax, Myrthe, Deck et Donohue, Hartzine, Le Motel et ALG.



# 5.10.19

PROCHAIN RENDEZ-VOUS  
À LA HALLE DES BLANCS  
MANTEAUX, PARIS 75004,  
POUR UNE 4<sup>ÈME</sup> ÉDITION !

## MaMA 2018

### Masterclass : Être producteur indépendant de musique enregistrée en 2018

Lors de ce MaMA, la SPPF a proposé une Masterclass dédiée au métier de producteur indépendant, au cours de laquelle ont été abordés des thématiques propres à leur développement actuel: streaming, marketing, synchronisation, musique et marques, développement à l'international, gestion des droits voisins et accès à l'aide à la création.

les esthétiques musicales sont différentes, ont raconté leurs parcours ainsi que le travail quotidien d'un label indépendant : la découverte d'un nouveau talent (de la genèse d'un album à son succès), la diffusion, les recherches de financement liées au développement de carrière et de structures, et l'accompagnement au quotidien d'une OGC comme la SPPF, qui se révèle être un véritable levier financier et créatif.

Cette rencontre, réunissant différents producteurs indépendants, a été l'occasion d'un partage d'expériences, de bonnes pratiques et de conseils, qui a permis au public, composé de jeunes professionnels, de découvrir le métier de producteur indépendant de musique enregistrée et de comprendre comment il s'est adapté aux mutations de son secteur. Les producteurs et productrices présents, dont les structures et

Le bilan de cette Masterclass est positif. Elle a permis d'apporter un éclairage concret sur le travail des producteurs indépendants autour des thématiques qui animent le secteur actuellement et a contribué à valoriser le rôle et les actions menées par la SPPF. Le public a salué la richesse et l'authenticité des interventions.



CETTE RENCONTRE  
A ÉTÉ L'OCCASION  
D'UN PARTAGE  
D'EXPÉRIENCES, DE  
BONNES PRATIQUES  
ET DE CONSEILS



## Les actions et les rencontres avec la filière en 2018



### Soutien aux manifestations

La SPPF soutient financièrement différentes manifestations qui contribuent au développement des labels indépendants, et elle collabore activement avec certaines d'entre elles comme le Midem (le Pavillon France qui a accueilli 50 labels SPPF soit 90 participants), le Disquaire

Day, Musicora (organisation du Pavillon des Labels) ou le MaMA, lors duquel, en plus de la Masterclass, la SPPF a contribué au 1<sup>er</sup> déjeuner des « Femmes de la Filière Musicale », consacré à la place des femmes dans la musique et aux nouveaux horizons à ouvrir.

### Actions de lobbying et d'information

La SPPF s'implique aussi dans des actions de lobbying et d'information au sein de l'association Tous Pour La Musique dite TPLM. Les principales actions menées ont été : faire appliquer les quotas radio, mener des actions en faveur de la directive sur le droit d'auteur, œuvrer pour le financement du CNM, et pérenniser le partenariat Génération Numérique / Tour de France des Collèges. Pour rappel, depuis sa

création en 2004, la filière musicale soutient l'opération de pédagogie et de sensibilisation auprès des écoliers, collégiens et lycéens, menée par Génération Numérique (ex Calysto), sur les bons usages de la musique numérique. Grâce à une vingtaine de formateurs répartis sur le territoire, cette opération touche chaque année 400 000 élèves et plus de 60 000 parents et professeurs.

## W9



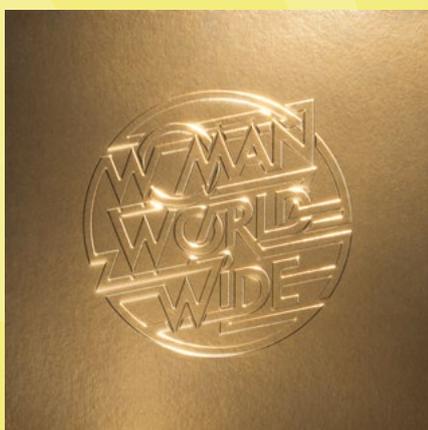
### Les Duos Inattendus

En 2018, la SPPF s'est associée à W9 pour réaliser une émission qui a été enregistrée au Dôme de Paris, devant plusieurs milliers de spectateurs, pour une diffusion en prime time le samedi 22 décembre, et qui a permis d'exposer, sous forme de duos « inattendus » des artistes

indépendants à la fois confirmés et émergents. « Deux générations pour une chanson » soit un parrainage artistique qui a permis de faire entendre, à une heure de grande écoute, des artistes émergents comme Foé, Radio Elvis, Thérapie Taxi ou Hoshi.

5

# PROTECTION DE VOS DROITS



Justice – Woman World Wide



Mylène Farmer – Désobéissance

## Lutter contre le piratage numérique

Plusieurs services sont proposés par la SPPF  
pour défendre vos droits.

# La HADOPI

## Les chiffres clés de la réponse graduée

Depuis septembre 2010, la SPPF a adressé à la HADOPI plus de 7,3 millions de procès-verbaux de constats d'infractions de mises à disposition sur les réseaux P2P de phonogrammes déclarés à la SPPF.

Les rapports annuels de la HADOPI, remis chaque année au Gouvernement et au Parlement, ainsi que les publications d'études et de baromètres sur les usages et les offres légales de contenus protégés, sont disponibles sur son site : [www.hadopi.fr](http://www.hadopi.fr).



7,3M

DE PROCÈS-VERBAUX DE  
CONSTATS D'INFRACTIONS  
ENVOYÉS PAR LA SPPF  
2010-2019  
*(source SPPF)*



11,2M

DE 1<sup>ÈRE</sup>  
RECOMMANDATIONS  
2010-2019  
*(source Hadopi)*



1,1M

DE 2<sup>ÈME</sup>  
RECOMMANDATIONS  
2010-2019  
*(source Hadopi)*



12 751

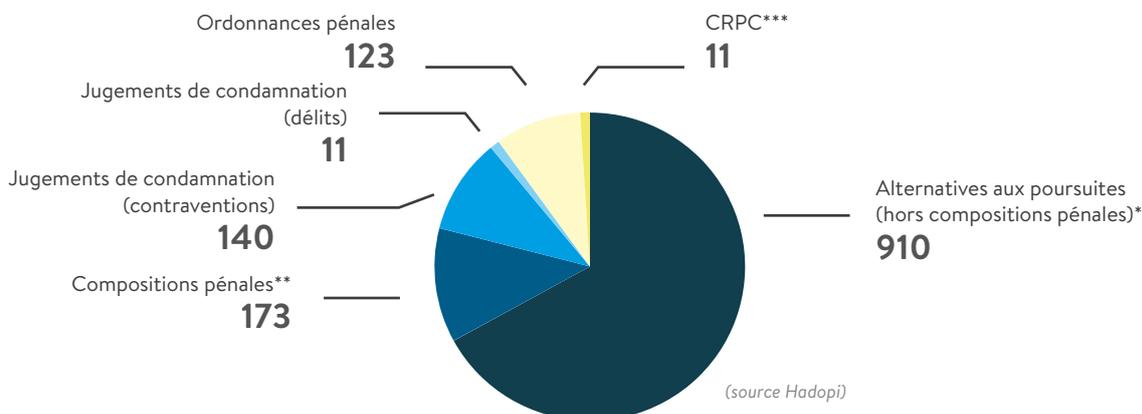
DOSSIERS INSTRUITS  
PAR LA COMMISSION DE  
PROTECTION DES DROITS  
2010-2019  
*(source Hadopi)*



4 051

DOSSIERS TRANSMIS  
AU PARQUET  
2010-2019  
*(source Hadopi)*

## 1 368 réponses pénales connues, dont 458 condamnations

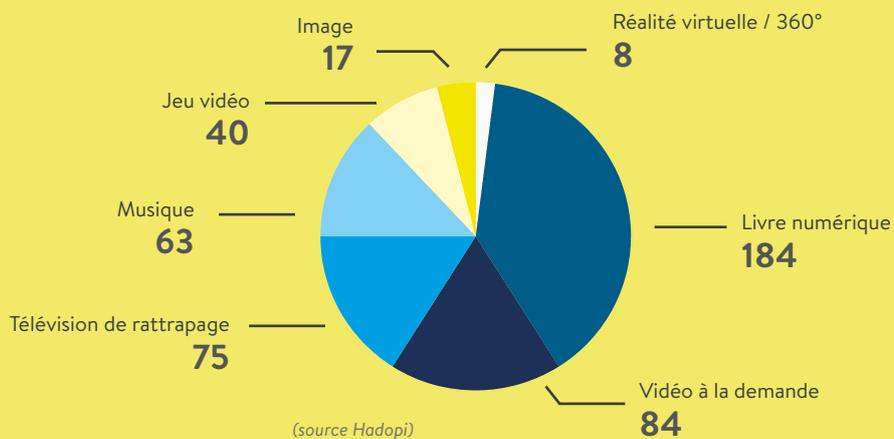


(\*) Pour éviter un procès, le procureur de la République peut mettre en œuvre certaines mesures alternatives. Ces mesures doivent être proposées préalablement à la décision de déclencher des poursuites.

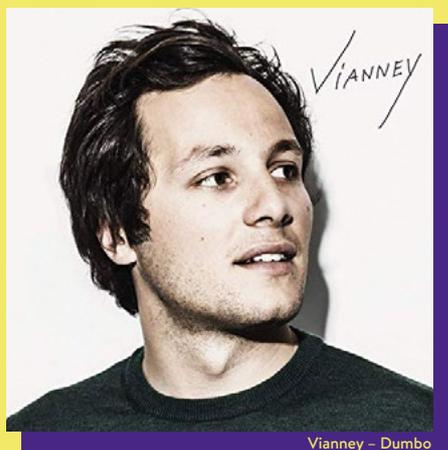
(\*\*) Alternative aux poursuites décidée par le procureur de la République qui permet de proposer une ou plusieurs sanctions énumérées par la loi (amende, stage de citoyenneté,...), auxquelles peut être ajouté le dédommagement de la victime.

(\*\*\*) Procédure simplifiée au cours de laquelle le juge statue sans débat préalable au vu du dossier présenté par le procureur de la République.

### Répartition des plateformes licites référencées par secteur



### Les quatre titres les plus piratés



## Les actions contre les sites de « Direct Download » et les hébergeurs de sites illicites

### Le service de lutte contre la piraterie numérique

La SPPF a renouvelé pour la neuvième année consécutive son contrat avec la société Leakid. Ce prestataire envoie de manière automatisée, au nom et pour le compte de la SPPF, 24h/24 et 7j/7, des notifications de demande de retraits de nouveautés (albums et/ou de singles), déclarées à la SPPF, mis illicitement à disposition du public, sous forme de liens hypertextes, auprès des principaux sites de « Direct Download » (DDL), situés en France ou à l'étranger (820 différents).

Ce service de lutte contre la piraterie numérique s'adresse plus particulièrement aux labels qui produisent des nouveautés afin d'assécher, avant la sortie commerciale de leurs singles ou albums, les liens illicites déjà présents sur les sites de DDL, en demandant à la société Leakid de faire procéder à leur retrait directement auprès des sites, des hébergeurs ou en demandant leur déréférencement auprès des principaux moteurs de recherche que sont Google et Yahoo.

Cet outil automatisé optimise efficacement la lutte contre la piraterie numérique sur internet et vient compléter celui de la réponse graduée assurée dans le cadre de la HADOPI qui vise les échanges P2P.

Depuis mars 2014, près de 3 millions de liens illicites portant sur des nouveautés SPPF ont été notifiés à Google par la société Leakid.

96,6 % des liens illicites ont été déréférencés. Pour plus de précisions pour bénéficier de cette prestation, vous pouvez contacter le service juridique de la SPPF.

En 2018, 178 nouveautés (153 albums et 25 singles concernant 149 artistes) ont fait l'objet de notifications automatiques de retraits de liens illicites, adressées à des sites de DDL majoritairement localisés à l'étranger. La quasi-totalité des liens illicites ainsi notifiés a été supprimée avant leur sortie commerciale physique ou digitale.

Plus de 40 labels produisant des nouveautés ont bénéficié en 2018 de ce service de notifications de retrait automatisé et de déréférencement de liens illicites et ont reçu des reporting hebdomadaires pendant toute la durée des campagnes de mise sous surveillance.

La SPPF a signalé en 2018 des sites manifestement illicites violant les droits de ses membres sur la plateforme «Pharos». Ces signalements se font dans le cadre de la convention signée le 21 juillet 2015 avec cette plateforme, gérée par la Direction centrale de la police judiciaire, sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité.

96,6%

DE LIENS ILLICITES  
DÉRÉFÉRENCÉS

Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter le service juridique de la SPPF

juridique@sppf.com



## La licence légale applicable aux webradios non-interactives

L'article L. 214-1, 3° du CPI, issu de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine votée le 7 juillet 2016, a étendu le régime de la licence légale aux services de webradios non interactives ou non dédiées à un ou des artiste(s).

Le Conseil Constitutionnel, saisi conjointement par la SPPF et la SCPP dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), a jugé dans sa décision du 4 août 2017 que l'extension de la licence légale aux webradios non interactives était conforme à la Constitution.

Le Conseil d'État a validé, dans son arrêt rendu le 30 mai 2018, l'arrêté de nomination de la commission administrative, prévue à l'article L. 214-4

du CPI, chargée d'arrêter le barème applicable aux webradios non interactives, contre lequel la SPPF et la SCPP avaient conjointement déposé un recours pour vice de forme le 10 mars 2017.

Depuis cette décision, la SPPF siège aux côtés des représentants des webradios et des artistes-interprètes à la commission administrative paritaire présidée par Monsieur Jean-Philippe MOCHON. Les négociations devraient aboutir l'été prochain à l'adoption du barème de rémunération applicable à cette catégorie de webradios.

Vous serez tenus informés du barème qui sera voté, dès sa publication au Journal Officiel.



Pour être informé des actualités  
de la SPPF : [www.sppf.com](http://www.sppf.com)



## La Directive « Copyright » : une avancée majeure pour la protection des droits des créateurs dans l'environnement numérique



### Comprendre la Directive « Copyright »

Cette nouvelle Directive, votée par le Parlement Européen le 26 mars 2019 puis approuvée par le Conseil de l'Union Européenne le 17 avril, a fait l'objet tout au long de l'année 2018 de débats et de lobbying intenses des GAFAM qui ont déployé des moyens considérables pour désinformer le public et les eurodéputés sur la portée de certaines des dispositions (régime de responsabilité des plateformes, partage de la valeur...).

Ce texte est l'aboutissement de longues négociations engagées depuis 3 ans sur le projet de Directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique présenté en 2016 par la Commission Européenne. Il constitue un texte équilibré renforçant les droits des

créateurs en Europe et préservant la liberté d'expression sur Internet.

Ce texte institue un nouveau droit voisin sur les publications de presse et la refonte du régime de responsabilité de certains intermédiaires techniques en cas de violation des droits d'auteur ou des droits voisins par leurs utilisateurs.

En France, la transposition de cette Directive (excepté celles visant les droits voisins des éditeurs de presse) est prévue dans le cadre de la loi sur l'audiovisuel qui doit être présentée en Conseil des Ministres par le Ministre de la Culture dans le courant de l'été.



3 ans

DE NÉGOCIATIONS SUR LE  
PROJET DE LA DIRECTIVE

### Principales dispositions de la Directive « Copyright »

#### De nouvelles exceptions aux droits d'auteur et aux droits voisins

De nouvelles exceptions à celles prévues dans la Directive de 2001, relative à l'harmonisation des droits d'auteur et des droits voisins dans la Société de l'Information ont été créées (à des fins de recherches scientifiques, d'illustration dans le cadre de l'enseignement ne poursuivant pas de but commercial, à des fins de conservation du patrimoine culturel...).

#### Responsabilité des plateformes numériques sans obligation générale de surveillance

Ne sont pas concernées :

- ✗ les plateformes à but non lucratif, telles que Wikipédia, les sites de commerce en ligne, les plateformes de développement et de partage de logiciels libres (open source) et les fournisseurs de services Internet ou les services de Cloud entre entreprises et ceux utilisés par des particuliers pour stocker des contenus pour leur propre usage.



# En+

INSTAURATION  
D'UN RÉGIME DE  
RESPONSABILITÉ DES  
PLATEFORMES

### Sont concernées :

- ✗ les grandes plateformes commerciales de partage de contenus, dont l'objet principal ou l'un des objectifs principaux est de stocker et de donner au public l'accès à une quantité importante de contenus protégés postés par des particuliers en vue de tirer profit, directement ou indirectement, de cette activité ;
- ✗ les plateformes comme YouTube sont désormais responsables des contenus uploadés et publiés par les utilisateurs : elles réalisent juridiquement un acte de communication ou de mise à la disposition du public donnant prise aux droits d'auteurs et aux droits voisins ;
- ✗ l'évaluation de la quantité importante de contenus protégés s'effectuera au cas par cas en considération d'éléments, tels que l'audience du service et le nombre de fichiers uploadés par les utilisateurs ;
- ✗ l'obligation d'obtenir l'autorisation des titulaires de droits dans le cadre d'une licence qui couvrira les seuls actes accomplis à des fins non commerciales par les utilisateurs ayant posté des contenus protégés sur les plateformes ou ne générant pas de revenus significatifs, afin qu'elles les rémunèrent ;
- ✗ les plateformes autorisées sont responsables des contenus mis en ligne (celles-ci ne bénéficient pas du régime de responsabilité prévu à l'article 14 la Directive e-commerce de mai 2001) ;
- ✗ à défaut d'autorisation des titulaires de droits, les plateformes sont responsables des contenus protégés mis en ligne : obligation de prendre les mesures empêchant la circulation des contenus protégés non autorisés, notifiés par les titulaires de droits et dûment justifiés, au moyen d'outils techniques permettant leur blocage ou leur retrait et leur réapparition (filtrage automatisé dans le cadre d'une procédure de « notice and stay down ») ;
- ✗ pas d'exonération de responsabilité pour les fournisseurs de services dont l'objectif principal est de réaliser des actes de piratage ou de les faciliter ;
- ✗ dérogations en faveur des petites plateformes (start-up du numérique) ayant une audience restreinte réunissant les critères cumulatifs suivants : moins de 3 ans d'existence et chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions €.

### **Coopération entre plateformes et titulaires de droits**

Les titulaires de droits ont l'obligation de fournir aux plateformes les informations pertinentes et nécessaires sur leurs contenus protégés et toute demande de retrait ou de blocage d'accès auprès d'une plateforme doit être motivée.

A compter de la date d'entrée en vigueur de la Directive « Copyright », la Commission Européenne organisera, en coopération avec tous les états membres, un dialogue avec les parties intéressées pour examiner les meilleures pratiques permettant l'application uniforme de la coopération entre plateformes et titulaires de droits pour lutter contre la circulation non autorisée de contenus protégés sur leurs sites et formulera des recommandations/des règles de bonnes pratiques en matière de diligence professionnelle.

### **Prise en compte des exceptions**

Les mesures prises par les fournisseurs de services de partage dans le cadre de la coopération avec les titulaires de droits ne doivent pas porter atteinte à la disponibilité des contenus protégés dont l'utilisation a été autorisée ou relève d'une exception ou limitation aux droits d'auteur ou aux droits voisins prévue par les directives (citation, critique, revue, caricature, parodie, pastiche).

### **Obligation de transparence des plateformes**

Les plateformes doivent fournir, à la demande des titulaires de droits, des informations sur le fonctionnement des solutions techniques qu'elles ont mises en place pour supprimer des contenus illicites signalés.

L'obligation de fournir, en cas de licences conclues avec des titulaires de droits, des informations sur l'utilisation des contenus protégés couverts.

### **Traitement des plaintes**

L'obligation de mettre en place, pour les utilisateurs, un dispositif de traitement des plaintes et de recours rapide et efficace en cas de blocage ou de retrait sur des contenus protégés qu'ils ont postés (toute décision de blocage ou de retrait de contenus est soumise au contrôle d'une personne physique/mise en place en droit interne de recours extrajudiciaires pour régler les litiges de manière impartiale tout en préservant les voies de recours judiciaires).

#### **Obligation d'information**

L'obligation des plateformes d'informer les utilisateurs qu'ils peuvent utiliser des contenus protégés dans le cadre des exceptions prévues dans les normes communautaires.

#### **Juste rémunération des artistes**

La garantie d'une juste rémunération, notamment aux artistes, appropriée et proportionnelle à la valeur économique dans le cadre des contrats d'exploitation des droits ; un montant forfaitaire peut également constituer une rémunération proportionnelle (mais cette possibilité ne doit pas être la règle).

Pour la mise en œuvre de ce principe, le législateur national devra tenir compte en droit interne du principe de liberté contractuelle et d'un juste équilibre des droits et des intérêts et pourra recourir à des mécanismes existants et/ou nouvellement introduits, incluant la négociation collective.

#### **Obligation de transparence des producteurs**

L'obligation de transparence à l'égard des artistes, au minimum 1 fois par an (adaptée pour chaque secteur) des informations actualisées, pertinentes et complètes sur l'exploitation de leurs interprétations et sur l'ensemble des sources de revenus générés (y compris, le cas échéant ceux tirés des produits dérivés) et sur la rémunération qui leur est due (idem en cas de droits concédés en sous-licence) ; recours possible à la négociation collective pour fixer un accord sur la transparence et nécessité de prévoir une période transitoire.

L'obligation de transparence assouplie : si la charge administrative est disproportionnée par rapport aux revenus générés, dans ce cas l'obligation est limitée aux types et au niveau d'informations qu'il est possible de fournir.

Dérogation possible si la contribution de l'artiste n'est pas significative.

#### **Adaptation des contrats entre artistes et producteurs**

L'obligation de mettre en place un mécanisme permettant de renégocier les contrats d'exploitation si l'artiste (ou son représentant) justifie qu'il a besoin de ces informations détaillées pour réclamer une rémunération supplémentaire appropriée et juste, lorsque celle initialement prévue dans son contrat est exagérément faible par rapport à l'ensemble des revenus tirés de l'exploitation de ses interprétations.

La méthode d'évaluation doit tenir compte des circonstances particulières, y compris la contribution de l'artiste, les spécificités et les pratiques en matière de rémunérations dans le secteur approprié et du fait de savoir si le contrat repose ou non sur un accord collectif.

En cas de désaccord entre les parties, l'artiste doit pouvoir faire valoir ses droits en justice.



Dadju - gentleman 2.0



Hoshi - Il suffit d'y croire



Zazie - Essentiel



Grand Corps Malade - Plan B



1 - ARRÊTÉ DES COMPTES

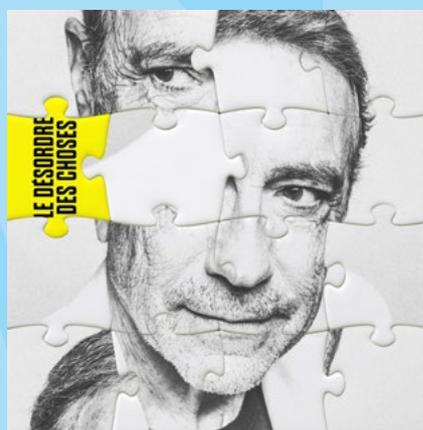
2 - COMPTES ANNUELS

1

# ARRÊTÉ DES COMPTES



Domnique A - Toute Latitude



Alain Chamfort - Le désordre des choses

## Analyse du Bilan et du Compte de résultat

Les comptes annuels 2018 de la SPPF ont été établis  
par le cabinet Yves Laboriaux & Associés.

## Arrêté des Comptes

Les comptes annuels 2018 de la SPPF ont été établis par le cabinet Yves Laboriaux & Associés (3, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 78150 Le Chesnay) dans le cadre de sa mission de révision et d'établissement des comptes annuels selon les normes de l'Ordre des Experts Comptables.

Afin de simplifier les opérations comptables et administratives, les frais de fonctionnement, rémunérant les services rendus par la société, sont comptabilisés dès la perception des droits auprès des diffuseurs ou des autres organismes de collecte.

De même, la comptabilité enregistre le montant des droits mis en répartition, dans l'attente de leur facturation par les associés.

Les affectations aux comptes de réserves sont également traduites dans des comptes spécifiques.

## Faits Marquants

Le taux de retenue SPPF phonogrammes pour l'année de droit 2018 a pu être maintenu à 5,5 % pour la quatrième année consécutive, sachant que le taux de retenue « vidéomusiques » de 6 % reste inchangé depuis l'année de droit 2007.

Le « ratio charges sur perceptions » reste maîtrisé et stable à 6,6 %. Compte tenu de la baisse des perceptions depuis 2015, ce ratio – en dessous de 7 % – traduit la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement de la SPPF.

Suite au non assujettissement à la TVA de la rémunération pour Copie Privée, celle-ci est reversée brute à l'issue de l'émission d'une note de débit / crédit. Les frais de gestion afférents au traitement de la rémunération pour Copie Privée, pratiqués par chaque organisme de gestion

collective sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun. En conséquence, à compter de 2018, les frais de gestion sur la Copie Privée, pris en amont par COPIE FRANCE et la SCPA, ne sont plus comptabilisés en moins des perceptions mais sont comptabilisés en charges au titre de rémunération intermédiaire. Ce changement de schéma de comptabilisation se traduit par une hausse faciale des charges et des perceptions de la SPPF au titre de la Copie Privée de 101 584 €. Pour neutraliser ce changement, la SPPF, à compter de l'année de droit 2018, a donc appliqué un taux qui inclut en cascade le taux de retenue de COPIE FRANCE (0,8 %), celui de la SCPA (0,2 %) et celui de la SPPF (5,5 %), pour s'établir à 6,45 %.



5,5%

TAUX DE RETENUE  
PHONOGRAMMES

# Analyse du Bilan

## Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF (net en Euros)	2018	2017	PASSIF (en Euros)	2018	2017
<b>Actif immobilisé</b>			<b>Capitaux propres</b>		
Immobilisations incorporelles	118 748	126 209	Capital social	265 237	254 110
Immobilisations corporelles	169 605	201 063	Réserves réglementées	10 702	10 702
Immobilisations financières	157 438	56 386	Autres réserves	991 182	146 227
			Report à nouveau	144 617	103 879
			Résultat de l'exercice	338	40 738
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>445 791</b>	<b>383 658</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 412 076</b>	<b>555 656</b>
			Provisions pour risques	89 923	83 861
<b>Actif circulant</b>			<b>Emprunts et dettes</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes			Emprunts et dettes financières diverses	855 974	806 309
Clients et comptes rattachés	5 843 110	6 991 144	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309 954	518 083
Autres créances	14 227 011	14 372 693	Dettes fiscales et sociales	1 263 020	1 561 558
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	56 084 727	53 075 702	Autres dettes	72 752 972	71 315 537
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>76 154 848</b>	<b>74 439 539</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>75 181 920</b>	<b>74 201 487</b>
Charges constatées d'avance	83 280	17 807	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>76 683 919</b>	<b>74 841 004</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>76 683 919</b>	<b>74 841 004</b>

### Actif immobilisé

Les principaux actifs immobilisés incorporels de la SPPF correspondent aux développements informatiques réalisés en interne : traitement des informations financières, mise en place d'un outil de gestion des aides et refonte de la base métier phonogrammes.

La variation des immobilisations s'explique à hauteur de 100 000 € par la souscription de parts sociales de la Banque Populaire au titre de placement de trésorerie.

### Actif circulant

#### Clients et comptes rattachés

Les comptes clients, d'un montant de 5 843 110 €, correspondent aux facturations auprès des diffuseurs non encore encaissées. Au 31 décembre 2018, le compte client de la SCPA s'élève à 4 838 992 €, soit 82,8 % du total (5 745 623 €, au 31 décembre 2017, soit 82,2 % du total). Le compte client du groupe M6 / W9, au 31 décembre 2018, s'élève à 608 364 €, soit 10,4 % du total (614 658 €, au 31 décembre 2017, soit 8,8 % du total). Ces créances clients se sont apurées lors du 1er trimestre 2019. La diminution des comptes diffuseurs entre 2017 et 2018 s'explique principalement par les flux transitant par la SCPA.

#### Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 14 227 011 € au 31 décembre 2018. Leur diminution de 145 682 € résulte principalement :

- ✱ de l'augmentation des associés débiteurs de 2 032 845 € suite à la nouvelle méthode de calcul des avances financières mise en place en 2018 et de leur période de recoupement. La SPPF a porté le taux des avances 2018 sur droits à 120 % au lieu de 110 % afin d'accroître son soutien aux projets de ses associés. En outre, le produit de cette avance ne fait l'objet d'un recoupement qu'à compter des répartitions de fin d'année, les bénéficiaires

continuant de percevoir leurs droits tout au long de l'année. Le montant de l'avance 2018 non recoupé est déduit de l'avance proposée pour 2019. En tenant compte de ce nouveau système, le solde non recoupé a été provisionné entre 50 % et 100 % lorsqu'aucune nouvelle avance n'était proposée pour 2019.

- \* de la comptabilisation d'une provision de 463 784 € au titre des frais de gestion à facturer aux bénéficiaires de la rémunération pour Copie Privée. En effet, suite au non assujettissement à la TVA de la rémunération pour Copie Privée (celle-ci est reversée brute à l'issue de l'émission d'une note de débit /crédit), les frais de gestion afférents au traitement de la rémunération pour Copie Privée, pratiqués par chaque organisme de gestion collective, sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun. En conséquence, à compter de l'année de droit 2018, les frais de gestion pratiqués par la SPPF pour le traitement de la Copie Privée sont provisionnés l'année de la perception en facture à émettre et sont refacturés à la répartition ;
- \* de la diminution des avances sur droits de 2 879 400 € qui s'explique par le montant

des avances sur droits versées au 31 décembre de chaque année : le total des versements effectués s'élève au 31 décembre 2018 à 5 572 000 € contre 8 580 500 € en 2017. Le montant global des avances sur droits 2019 allouées en 2018, soit 12 275 200 € (13 429 700 € en 2017), a été demandé par les associés de la SPPF à hauteur de 9 252 768 € (12 097 200 € en 2017) ;

- \* de l'augmentation de 244 280 € des comptes de fonds, expliquée par la comptabilisation des avoirs à émettre en faveur de la SPPF au titre des régularisations effectuées en 2018 en cours de validation.

#### Trésorerie

L'augmentation de la trésorerie résulte, d'une part, de la bonne tenue des flux annuels « récurrents » d'encaissements, et d'autre part, de la forte diminution des avances versées au 31 décembre 2018 (3 M€ de moins qu'en 2017) suite à un décalage de paiement de 2018 sur début 2019.

L'encours des placements financiers au 31 décembre 2018 de 20 247 349 € est en baisse de 8,8 % et se décompose comme suit :

BANQUES ET PRODUITS	MONTANT EN EUROS
SICAV	194 607
BNP – Placement à terme (> 1 an)	20 000 000
Intérêts courus non échus	52 742
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>20 247 349</b>

Les disponibilités bancaires sont de 35 837 378 €, dont 4 494 000 € placés en livrets institutionnels rémunérés entre 0,40 % et 0,45 %. Ces livrets offrent une garantie en capital et permettent de disposer de disponibilités à court terme. Plusieurs placements à long terme sont arrivés à échéance en 2018. De nouveaux placements à capital garanti ont ainsi été mis en place en 2018 sur des supports et des périodes différentes avec pour certains des taux minimums garantis. 8,2 M€ ont été décaissés en janvier et février 2019 en règlement des factures de répartitions et d'avances financières reçues fin 2018 et début 2019.

La trésorerie moyenne annuelle a diminué de 2,4 % en 2018 et s'élève à 57 997 289 €. Le rendement moyen sur 2018 des placements est de 1,67 %. La légère progression du taux moyen de rendement (proche de 0 % en 2017) résulte des placements mis en place sur 2018 avec des taux de rendement minimum garantis.

#### Charges Constatées d'Avance

L'augmentation des charges constatées d'avance résulte principalement de la comptabilisation en décembre 2018 du loyer du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, payé à terme à échoir.

  
9,3M€

D'AVANCES SUR  
DROITS VERSÉS

## Capitaux propres

Les capitaux propres de la SPPF s'élèvent à 1 412 076 € dont 1 001 884 € de réserves, constituées à hauteur de 96 736 € des produits financiers affectés en réserve de sécurité. Le capital social de 265 237 € compte 1 734 associés (1 662 au 31 décembre 2017).

En 2018, après plusieurs mois de relance, en application de l'article L. 324-17,2° du CPI, et sur décision de son Conseil d'Administration du 15/11/2018, la SPPF a versé en compte de sécurité la totalité des sommes réparties mais non réclamées par leurs bénéficiaires au titre des années 1992 à 2011. Ces sommes relèvent de

la licence légale pour un montant de 614 194 € et du droit d'autoriser pour un montant de 157 603 €. Elles seront affectées en 2019 aux différents types d'aides en ce qui concerne la licence légale. Pour les autres droits, ces sommes pourront être affectées, sur décision du Conseil d'Administration, soit à des actions culturelles, soit au budget de fonctionnement de la SPPF.

Après affectation du bénéfice en report à nouveau, sous réserve de décision de l'Assemblée Générale, le report à nouveau s'élèvera à 144 955 €.

## Provisions pour risques

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour la première fois au 31 décembre 2016. Cette provision, revue chaque année au regard des hypothèses retenues, a été révisée en 2018 avec un taux

d'actualisation de 1,57 %, une revalorisation annuelle des salaires de 1 % et un âge de départ à la retraite de 67 ans. Au 31 décembre 2018, cette provision s'élève à 89 923 €.

## Emprunts et Dettes

### Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes financières diverses qui s'élèvent à 855 974 € correspondent aux factures de répartitions « Associés » de décembre 2018 non encore payées au 31 décembre 2018.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, qui s'élèvent à 309 954 €, se composent de factures de prestations de services reçues en fin d'année pour 48 853 €, de factures de répartitions, émises par les artistes musiciens et les ayants droit non associés, non encore payées au 31 décembre 2018 pour 111 483 € et de factures non parvenues provisionnées dans les comptes pour 149 618 €.

Le délai moyen de règlement fournisseurs est de 20 jours (41 jours en 2017) : au 31 décembre 2018, les dettes fournisseurs à moins

de 30 jours s'élèvent à 45 913 €, celles à moins de 60 jours à 0 € et celles à plus de 60 jours à 2 940 €. Au 31 décembre 2017, les dettes fournisseurs à moins de 30 jours s'élevaient à 147 219 €, celles à moins de 60 jours à 266 € et celles à plus de 60 jours à 3 080 €.

### Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 1 263 020 €, en diminution de 298 538 € par rapport à 2017. Elles se composent principalement de la TVA collectée sur les factures usagers et de la TVA sur les droits à percevoir comptabilisée sur les régularisations de pesée entre la SCPP/SPPF en attente de facturation. Leur diminution résulte principalement du non assujettissement à la TVA de la rémunération pour Copie Privée.



**Autres Dettes**

Les autres dettes, qui s'élèvent à 72 752 972 €, sont principalement composées :

- \* des droits encaissés non répartis (fonds collectés, retenue musiciens, réserves et fonds bloqués) pour un montant de 47 022 607 € dont 27 139 759 € en attente de répartition et 19 882 848 € de réserves (dont 13 898 504 € de réserves pour les titres en cours d'identification) ;
- \* des droits répartis mais dont les factures ne sont pas parvenues à la SPPF au 31 décembre 2018 pour un montant de 7 857 066 € ;
- \* des régularisations de pesée entre la SCPP / SPPF en attente de facturation, comptabilisées au passif, défavorables à la SPPF pour un montant de 909 163 € ;
- \* des droits facturés / à facturer non encore encaissés (principalement la SCPA, et les diffuseurs de vidéomusiques) pour un montant de 4 862 301 € ;
- \* de crédateurs divers pour un montant 371 527 € ;
- \* des fonds affectés aux aides pour 11 730 308 €, qui correspondent aux subventions accordées dont la facture de subvention n'est pas encore parvenue à la SPPF, selon le détail ci-après :

LIBELLÉ (Montant en Euros)	2018	2017
Montants accordés en attente de justificatifs pour paiement	8 290 155	6 914 673
Projets annulés par les bénéficiaires (cumul de 2001 à 2018)	2 532 365	2 305 595
Montants affectés aux aides suite à disparition juridique de l'entité associé	907 788	890 465
<b>TOTAL</b>	<b>11 730 308</b>	<b>10 110 733</b>

A noter que les montants attribués au budget aides sont en forte croissance : 6,5 M€ en 2014 ; 7,5 M€ en 2015 ; 7,6 M€ en 2016 ; 8,1 M€ en 2017 ; 8,3 M€ en 2018 et 2019.

L'augmentation des autres dettes de 1 437 435 € résulte principalement :

- \* des droits encaissés non répartis en hausse de 1 798 543 €, et plus précisément des fonds en attente de répartition (+ 4 164 009 €) justifiés par la bonne tenue de la Rémunération Equitable et de régularisations d'importants redevables de COPIE FRANCE depuis plusieurs années. A noter que les réserves pour titres en cours d'identification et complémentaires ont diminué de 2 365 466 € compte tenu de l'évolution du système d'identification ;
- \* des droits répartis en attente de facturation qui diminuent de 1 096 224 €, expliqués par

les relances effectuées par la SPPF et par les sommes réparties mais non réclamées par leurs bénéficiaires au titre des années 1992 à 2011, affectées en compte de réserve de sécurité pour un montant de 771 797 € ;

- \* des droits facturés / à facturer non encaissés qui, pour leur part, diminuent de 843 296 €, en cohérence avec les comptes diffuseurs et les régularisations SCPP / SPPF à facturer, défavorables à la SPPF ;
- \* de la hausse du poste Actions d'Intérêt Général de 1 619 575 €, progression en ligne avec celle du budget et des montants engagés. Depuis 2015, la SPPF verse un acompte de 50 % dès que l'aide est attribuée en commission, cependant plusieurs engagements restent en attente de justificatifs pour paiement du solde.



**8,3M€**

D'AIDES  
ACCORDÉES

## Analyse du Compte de résultat

### Compte de résultat simplifié

EN EUROS	2018	2017
Chiffre d'affaires	96 348	94 631
Ressources de fonctionnement	2 193 527	2 264 444
Charges de fonctionnement	-2 349 907	-2 352 357
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-60 032</b>	<b>6 718</b>
Produits financiers	96 736	34 725
Transfert de charges	-96 736	-34 725
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits exceptionnels	60 370	34 020
Charges exceptionnelles	0	0
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>60 370</b>	<b>34 020</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>338</b>	<b>40 738</b>

### Résultat d'exploitation

EN EUROS	2018	2017	Variation	%
Retenue sur Droits	2 083 594	2 010 020	73 574	3,7 %
Production immobilisée	107 081	123 754	-16 673	-13,5 %
Refacturation licence base de données	88 726	87 008	1 718	2,0 %
Autres produits	10 474	138 293	-127 819	-92,4 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 289 875</b>	<b>2 359 075</b>	<b>-69 200</b>	<b>-2,9 %</b>
Autres achats et charges externes	648 832	877 082	-228 250	-26,0 %
Rémunérations intermédiaires	101 584		101 584	N/A
Impôts et taxes	22 584	19 870	2 714	13,7 %
Charges de personnel	1 459 708	1 507 922	-48 214	-3,2 %
Dotations aux amortissements et provisions	117 199	-52 517	169 716	-323,2 %
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 349 907</b>	<b>2 352 357</b>	<b>-2 450</b>	<b>-0,1 %</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-60 032</b>	<b>6 718</b>	<b>-66 750</b>	<b>-993,6 %</b>
<b>TOTAL DES PERCEPTIONS</b>	<b>35 595 496</b>	<b>35 605 675</b>	<b>-10 179</b>	<b>0,0 %</b>
<b>RATIOS CHARGES/PERCEPTIONS</b>	<b>6,6%</b>	<b>6,6%</b>		

Lors de la clôture de l'exercice 2018, la SPPF a pu maintenir un taux de retenue phonogrammes de 5,5 % défini à compter de l'année de droit 2015. Le taux de retenue était de 9,5 % de 2007 à 2010, de 8,6 % en 2011, puis de 6,5 % de 2012 à 2014. Le ratio « charges sur perceptions » est maîtrisé et stable entre 2017 et 2018 à 6,6 %.

Les retenues sur droits perçues sur l'exercice s'élèvent à 2 083 594 € en 2018 contre 2 010 020 € en 2017 (soit une hausse de 3,7 %). Ces retenues sur droits permettent de couvrir la totalité des charges liées à l'exploitation de la SPPF. Suite au non assujettissement à la TVA de la rémunération pour Copie Privée, les frais de gestion afférents au traitement de la rémunération pour Copie Privée, pratiqués par chaque organisme de gestion collective ne sont plus déduits des rémunérations versées mais sont facturés séparément et comptabilisés en compte de rémunérations intermédiaires. Au regard de ce nouveau schéma comptable, la SPPF a dû intégrer à son taux propre de retenue de 5,5 % celui de COPIE FRANCE de 0,8 % et ensuite celui de 0,2 % de la SCPA. Le taux complet à appliquer sur les perceptions de COPIE FRANCE au titre de l'année de droit 2018 ressort ainsi à 6,45 %.

Les autres produits sont non significatifs. En 2017, ils correspondaient en majorité à l'indemnité d'éviction qui avait permis de couvrir en totalité les charges d'exploitation liées au déménagement de la SPPF.

Conformément aux accords en vigueur, la SPPF a facturé l'ADAMI pour l'utilisation de sa base de données, pour un montant de 88 726 €.

Les salaires et charges patronales du personnel chargé d'études et développement sont immobilisés au prorata du temps passé. En 2018, le service informatique a consacré plus de temps à l'exploitation, et moins sur les travaux amortissables, d'où la diminution de la production immobilisée de l'exercice.

La diminution de 228 250 € des autres charges externes s'explique à hauteur de 130 671 € par des charges non récurrentes liées au déménagement en 2017. A noter qu'à compter de 2018, la quote-part de 37 500 € supportée par l'UPFI pour le TOP des ventes réalisé par GFK n'est

plus refacturée à la SPPF mais incluse dans la subvention de fonctionnement octroyée par la SPPF à l'UPFI.

La variation des salaires et charges sociales est de -3,2 % suite à des événements non récurrents qui ont impacté 2017 et 2018. A l'exception de la revalorisation de certains salaires, l'augmentation annuelle du barème (2018 / 2017) est de 1,2 %. L'effectif moyen 2018 s'est établi à 18 salariés.

La dotation aux amortissements s'élève à 158 766 € (contre 142 976 € en 2017). Leur augmentation résulte des agencements des nouveaux locaux qui sont amortis sur une durée de neuf ans à compter du 1er novembre 2017.

Conformément aux méthodes comptables, les autres débiteurs sont examinés à chaque clôture d'exercice. Les nouvelles avances non recoupées ou autres créances à risques ont été provisionnées sur 2018 à hauteur de 241 526 € (289 155 € en 2017, 493 783 € en 2016). Les dépréciations significatives comptabilisées en 2015 (suite à un audit complémentaire SCPP / SPPF qui avait porté sur les années de droit 2009 à 2011 non prescrites) ont été partiellement reprises en 2016, puis totalement en 2017.

### Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 96 736 € (dont 52 742 € d'intérêts courus non échus) et sont affectés en totalité en réserve de sécurité (cf. capitaux propres et provisions). Après affectation, le résultat financier est nul

### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond à l'extourne de créateurs divers à forte antériorité. (en 2017, le résultat exceptionnel concernait le solde de l'indemnité d'éviction).

### Résultat net

La SPPF a enregistré un bénéfice de 338 € contre un bénéfice de 40 738 € pour l'exercice précédent.



# 6,6%

RATIO  
CHARGES SUR  
PERCEPTIONS



UN RÉSULTAT NET  
À L'ÉQUILIBRE

## Autres informations financières

La synthèse ci-dessous retrace le coût complet, incluant les prélèvements des sociétés de perception en amont (SCPA, SPRE, COPIE FRANCE et PROCIREP).

Le taux de retenue phonogrammes SPPF pour l'année de droit 2018 de 5,5% couvre :

- ✦ les coûts relatifs à la gestion de la SPPF en tant qu'organisme de gestion collective.
- ✦ mais aussi les coûts relatifs à la protection des droits et autres développements nécessaires à ses membres.

TAUX DE RETENUE POUR L'ANNÉE DE DROIT 2018	RETENUE SPRE	RETENUE COPIE FRANCE	RETENUE PROCIREP	RETENUE SCPA	RETENUE SPPF	TAUX DE RETENUE COMPLET
Rémunération Equitable	9,2%			0,20%	5,5%	14,35%
Copie Privée Sonore		0,80%		0,20%	5,5%	6,45%
Copie Privée Audiovisuelle		1,12%	5,9%	0,20%	6,0%	12,71%
Vidéomusiques					6,0%	6,0%
Droits Phonogrammes - Attentes téléphoniques				20,0%	5,5%	24,4%
Droits Phonogrammes - Télévisions				0,20%	5,5%	5,69%
Droits Phonogrammes - Autres usagers					5,5%	5,5%
Droits Phonogrammes - Usagers Etrangers					5,5%	5,5%



# 5,5%

TAUX DE RETENUE  
PHONOGRAMMES SPPF



2

# COMPTES ANNUELS



Gringe – Enfant Lune



The Limiñanas – Shadow People

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT  
ANNEXES  
ANNEXES SPÉCIFIQUES

# Bilan

AU 31.12.2018  
SOMMES PRÉSENTÉES EN EUROS

ACTIF			31.12.2018	31.12.2017
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement	2 240 283,93	2 127 645,28	112 638,65	121 092,19
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	76 426,41	70 317,03	6 109,38	5 117,13
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	294 820,95	125 215,84	169 605,11	201 062,38
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	152,45		152,45	152,45
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	100 000,00		100 000,00	
Prêts				
Autres immobilisations financières	57 286,07		57 286,07	56 233,47
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 768 969,81</b>	<b>2 323 178,15</b>	<b>445 791,66</b>	<b>383 657,62</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	5 843 110,16		5 843 110,16	6 991 144,24
Autres créances				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	11 479,96		11 479,96	12 952,28
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	94 880,87		94 880,87	180 122,73
Autres	14 362 176,08	241 526,12	14 120 649,96	14 179 618,04
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	20 247 348,90		20 247 348,90	22 203 118,03
Disponibilités	35 837 378,18		35 837 378,18	30 872 584,08
Charges constatées d'avance	83 279,63		83 279,63	17 807,07
<b>TOTAL (II)</b>	<b>76 479 653,78</b>	<b>241 526,12</b>	<b>76 238 127,66</b>	<b>74 457 346,47</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>79 248 623,59</b>	<b>2 564 704,27</b>	<b>76 683 919,32</b>	<b>74 841 004,09</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Capitaux Propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 265 236,45 Euros)	265 236,45	254 110,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	10 702,44	10 702,44
Autres réserves	991 182,17	146 226,50
Report à nouveau	144 617,10	103 878,99
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>338,11</b>	<b>40 738,11</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 412 076,27</b>	<b>555 656,04</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	89 923,26	83 861,47
<b>TOTAL (III)</b>	<b>89 923,26</b>	<b>83 861,47</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés	855 974,30	806 308,45
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309 953,50	518 082,60
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	172 998,06	175 224,90
Organismes sociaux	164 273,83	153 806,06
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 707,27	12 951,58
Etat, obligations cautionnées	2 633,82	2 633,82
Autres impôts, taxes et assimilés	920 407,20	1 216 941,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	72 752 971,81	71 315 537,27
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>75 181 919,79</b>	<b>74 201 486,58</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>76 683 919,32</b>	<b>74 841 004,09</b>

# Compte de résultat

PÉRIODE DU 01.01.2018 AU AU 31.12.2018  
SOMMES PRÉSENTÉES EN EUROS

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		31.12.2018	31.12.2017	Variation	%
	France	Export.	Total	Total	
<b>Chiffres d'affaires nets</b>					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	482 834,14		482 834,14	94 630,89	388 203 410,23
<b>TOTAL DES CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	482 834,14		<b>482 834,14</b>	<b>94 630,89</b>	<b>388 203 410,23</b>
<b>Produits d'exploitation</b>					
Production stockée					
Production immobilisée			107 081,21	123 753,52	- 16 672 -13,47
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			1 699 959,51	2 140 691,31	- 440 732 -20,59
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATIONS (I)</b>			<b>2 289 874,84</b>	<b>2 359 075,72</b>	<b>- 69 201 -2,92</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			750 024,19	877 081,58	- 127 057 -14,49
Impôts, taxes et versements assimilés			22 583,63	19 870,08	2 714 13,66
Salaires et traitements			1 000 790,14	1 038 257,68	- 37 468 -3,61
Charges sociales			458 917,69	469 664,00	- 10 746 -2,29
Dotations aux amortissements sur immobilisations			158 766,32	142 975,52	15 791 11,04
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			-47 629,09	-204 627,65	156 999 76,72
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 061,79	9 135,10	- 3 073 -33,64
Autres charges			392,64	1,02	392 N/S
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>2 349 907,31</b>	<b>2 352 357,33</b>	<b>- 2 450 -0,10</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-60 032,45</b>	<b>6 718,39</b>	<b>- 66 750 -993,55</b>

PÉRIODE DU 01.01.2018 AU AU 31.12.2018  
SOMMES PRÉSENTÉES EN EUROS

<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
	<b>Total</b>	<b>Total</b>		
<b>Produits financier</b>				
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés	96 736,27	34 724,88	62 011	178,58
Reprises sur provisions et transferts de charges	-96 736,27	-34 724,88	- 62 011	-178,58
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>6. Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-60 032,45</b>	<b>6 718,39</b>	<b>- 66 751</b>	<b>-993,55</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>				
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	60 370,56	190,00	60 181	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital		33 829,72	- 33 830	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>60 370,56</b>	<b>34 019,72</b>	<b>26 351</b>	<b>77,46</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>60 370,56</b>	<b>34 019,72</b>	<b>26 351</b>	<b>77,46</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>2 350 245,42</b>	<b>2 393 095,44</b>	<b>- 42 850</b>	<b>-1,79</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>2 349 907,31</b>	<b>2 352 357,33</b>	<b>- 2 450</b>	<b>-0,10</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>338,11</b> Bénéfice	<b>40 738,11</b> Bénéfice	<b>- 40 400</b>	<b>-99,17</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

# Annexes



## Préambule

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 76 683 919,32 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 338,11 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

## 1-Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- \* continuité de l'exploitation,
- \* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- \* indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les fonds gérés par notre société sont comptabilisés en comptes de tiers, et seuls les produits de

gestion prélevés sur la collecte sont inclus dans notre chiffre d'affaires.

En application du Règlement CNC 2008-04 au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les comptes de retenues sur droits sont classés en 751 « autres produits ».

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- \* immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- \* immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et de développement	3 ans linéaire
Concession brevets et droits similaires	1 an linéaire
Agencements, aménagements, installations	5 à 10 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans linéaire
Mobilier	5 à 10 ans linéaire

## 1.2 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

## 1.3 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Afin d'améliorer la présentation des flux financiers au titre des aides, les engagements sont, à compter de

l'exercice 2015, clairement identifiés au passif du bilan. Les engagements réglés sur un exercice N, comptabilisés à l'actif, sont déduits des engagements accordés dès le 31 décembre de l'exercice N. Cette comptabilisation des engagements permet d'assurer une meilleure visibilité et un meilleur suivi des engagements non réglés.

# 2- Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- \* le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014,
- \* les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code du Commerce.

Compte tenu du non-assujettissement à la TVA de la rémunération pour Copie Privée, les producteurs ne devront plus adresser à la SPPF des factures mentionnant la TVA afin de percevoir ces sommes.

Désormais, la SPPF adressera à ses ayants droit une note relative au versement de la rémunération pour Copie Privée et une facture au titre de ses frais gestion soumis à la TVA dans les conditions de droit commun. Les sommes afférentes à la rémunération pour Copie

Privée qui sont versées par la SPPF sont bien entendu identiques et de la même nature juridique que celles perçues et reversées par COPIE FRANCE. En effet, COPIE FRANCE procède désormais au reversement de la rémunération pour Copie Privée pour le montant brut prélevé. En parallèle, COPIE FRANCE facture aux sociétés de gestion collective (soit la SCPA pour le collège producteurs) sa prestation de gestion assujettie à la TVA dans les conditions de droit commun. Le même schéma de refacturation est appliqué entre la SCPA et la SPPF.

En conséquence, la comptabilisation des frais de gestion sur la Copie Privée pris en amont par COPIE FRANCE et la SCPA qui ne sont plus comptabilisés en moins des perceptions mais sont comptabilisés en charge au titre de rémunération intermédiaire Copie Privée Sonore ont un impact négatif sur le résultat 2018 de la SPPF de 101 583,76 euros.

## État des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	AUGMENTATIONS	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et développement	2 133 203		107 081
Autres immobilisations incorporelles	78 514		5 756
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	114 657		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	179 994		7 011
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>294 651</b>		<b>7 011</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	152		
Autres titres immobilisés			100 000
Prêts et autres immobilisations financières	56 233		1 053
<b>TOTAL</b>	<b>56 386</b>		<b>101 053</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 562 754</b>		<b>220 900</b>

	DIMINUTIONS		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise Hors Service		
Frais d'établissement, recherche et développement			2 240 284	2 240 284
Autres immobilisations incorporelles		7 843	76 426	76 426
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			114 657	114 657
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 841	180 164	180 164
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>6 841</b>	<b>294 821</b>	<b>294 821</b>
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			152	152
Autres titres immobilisés			100 000	100 000
Prêts et autres immobilisations financières			57 286	57 286
<b>TOTAL</b>			<b>157 439</b>	<b>157 439</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>14 684</b>	<b>2 768 970</b>	<b>2 768 970</b>

## État des amortissements

	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 012 111	115 535		2 127 645
Autres immobilisations incorporelles	73 397	4 763	7 843	70 317
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	5 870	12 601		18 471
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	87 718	25 867	6 841	106 745
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>93 589</b>	<b>38 468</b>	<b>6 841</b>	<b>125 216</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 179 096</b>	<b>158 766</b>	<b>14 684</b>	<b>2 323 178</b>

	VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DÉROG.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	115 535				
Autres immobilisations incorporelles	4 763				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	12 601				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	25 867				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>38 468</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>158 766</b>				

## État des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
<b>Provisions règlementée</b>				
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
<b>Provisions</b>				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	83 861	6 062		89 923
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>83 861</b>	<b>6 062</b>		<b>89 923</b>
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	289 155	-47 629		241 526
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>289 155</b>	<b>-47 629</b>		<b>241 526</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>373 017</b>	<b>-41 567</b>		<b>331 449</b>
Dont dotations et reprises :				
d'exploitation		-41 567		
financières				
exceptionnelles				

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour 89 923 euros.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- \* taux d'actualisation de 1,57%
- \* une revalorisation annuelle des salaires de 1 % (inflation comprise)

- \* table de turn-over retenue : turn-over faible

- \* table de mortalité : INSEE 2014-2016

- \* taux de charges patronales de 44,7 %

- \* contribution de l'employeur sur les indemnités de mise à la retraite de 50 %

- \* âge de départ à la retraite retenu : 67 ans

## État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	57 286		57 286
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 843 110	5 843 110	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	11 480	11 480	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	94 881	94 881	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	3 157 421	3 157 421	
- Divers			
Groupe et associés	3 001 866	3 001 866	
Débiteurs divers	8 202 889	8 202 889	
Charges constatées d'avance	83 280	83 280	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>20 452 213</b>	<b>20 394 927</b>	<b>57 286</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	Plus 1 an 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	309 954	309 954		
Personnel et comptes rattachés	172 998	172 998		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 274	164 274		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	2 707	2 707		
- Obligations cautionnées	2 634	2 634		
- Autres impôts et taxes	920 407	920 407		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	855 974	855 974		
Autres dettes	72 752 972	72 752 972		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>75 181 920</b>	<b>75 181 920</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

## Produits et avoirs à recevoir

<b>MONTANT INCLUS MONTANT DES PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CRÉANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir) :	465 362
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITÉS	52 742
<b>TOTAL</b>	<b>518 105</b>

## Charges à payer et avoirs à établir

<b>MONTANT DES CHARGES À PAYER ET AVOIRS À ÉTABLIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 618
Dettes fiscales et sociales	264 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir) :	281 615
<b>TOTAL</b>	<b>695 365</b>

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	83 280	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>83 280</b>	

## Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 662	152,89
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	154	153,65
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	82	152,87
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 734	152,96

## ANNEXES SPÉCIFIQUES

## Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

NATURE DES RÉMUNÉRATIONS DES DROITS	DROITS RESTANT À RÉPARTIR AU 31/12/N-1	PERCEPTIONS DE L'EXERCICE	PRÉLÈVEMENTS POUR LA GESTION	MONTANTS AFFECTÉS (CONVENTION COLLECTIVE MUSICIEN)	MONTANTS AFFECTÉS (ART L. 324-17 DU CPI) (B)	MONTANTS AFFECTÉS À DES ŒUVRES SOCIALES (A)	MONTANTS AFFECTÉS À DES ŒUVRES CULTURELLES (A)	MONTANTS AFFECTÉS À DES ŒUVRES ÉDUCATIVES (A)	AUTRES AFFECTATIONS / RÉGULARISATIONS	MONTANTS RÉPARTIS AUX AYANTS DROIT	DROITS RESTANT À RÉPARTIR AU 31/12/N
	(1)	(2)	(3)	(3')	(4)	(5)	(6)	(7)	(9)	(8)	(9)*
<b>1. Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit</b> (à détailler selon la nature de la rémunération)											
Vidéomusiques	862 353	5 203 707	311 820	185 275					19 368	4 066 101	1 483 496
Droits Phonogrammes	1 036 771	1 151 607	64 362	21 529					0	1 029 017	1 073 469
Droits Télévisions	3 736 772	1 015 565	55 795	27 111					6	1 118 007	3 551 419
<b>2. Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>											
En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)											
En application de l'article L. 122-10 (droit de la reproduction par reprographie)											
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)											
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)											
En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	32 419 439	15 123 017	856 864		4 657 297				89 940	10 327 212	31 611 142
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres sonores)	5 676 867	12 874 877	398 016		3 022 594				0	7 409 789	7 721 346
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres audiovisuelles)	222 252	226 722	10 250		77 121				14	156 725	204 864
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres de l'écrit)											
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres des arts graphiques)											
<b>Sous total des rémunérations des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit et en application du CPI (A)</b>	<b>43 954 454</b>	<b>35 595 496</b>	<b>1 697 107</b>	<b>233 915</b>	<b>7 757 012</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 329</b>	<b>24 106 851</b>	<b>45 645 736</b>
<b>3. Produits financiers affectés aux ayants droit (B)</b>	<b>34 737</b>	<b>96 736</b>								<b>34 737</b>	<b>96 736</b>
<b>Total A+B</b>	<b>43 989 191</b>	<b>35 692 232</b>	<b>1 697 107</b>	<b>233 915</b>	<b>7 757 012</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 329</b>	<b>24 141 587</b>	<b>45 742 473</b>

(9) = (1) + (2) - (3+3'+4+5+6+7+8+9)

## Produits Financiers

La SPPF, organisme de gestion collective de droits voisins précise que les produits financiers provenant des sommes perçues en instance de répartition ou de versement aux titulaires de droit sont intégralement attribués aux titulaires des droits.

## Sommes perçues mais non encore réparties

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) – Total (A)	Montant	Année de Perception	Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	Année de Perception
Vidéomusiques	1 157 155	2018	En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
	98 365	2017			
	24 676	2016			
	15 242	2015			
	23 676	2014			
	164 382	< 2013			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 483 496</b>		<b>Sous total 1</b>		
Droits Phonogrammes	443 411	2018	En application de l'article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
	364 787	2017			
	108 737	2016			
	130 255	2015			
	-21 799	2014			
	48 078	< 2013			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 073 469</b>		<b>Sous total 2</b>		
Droits Télévisions	824 056	2018	En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
	1 083 546	2017			
	456 779	2016			
	433 101	2015			
	333 426	2014			
	420 511	< 2013			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 551 419</b>		<b>Sous total 3</b>		
<b>TOTAL (A)</b>	<b>6 108 384</b>		En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
			<b>Sous total 4</b>		
			En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
			<b>Sous total 5</b>		
			En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
			<b>Sous total 6</b>		
				13 128 853	2018
				7 441 605	2017
			En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	2 643 473	2016
				2 402 077	2015
				3 150 056	2014
				2 845 078	< 2013
			<b>Sous total 7</b>	<b>31 611 141</b>	
				7 422 278	2018
				8 552	2017
			En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres sonores)	30 212	2016
				11 993	2015
				4 612	2014
				243 700	< 2013
			<b>Sous total 8</b>	<b>7 721 346</b>	
				186 416	2018
					2017
					2016
			En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres audiovisuelles)	90	2015
				50	2014
				18 307	< 2013
			<b>Sous total 9</b>	<b>204 864</b>	
			En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres de l'écrit)		
			<b>Sous total 10</b>		
			En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres des arts graphiques)		
			<b>Sous total 11</b>		
			<b>TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>	<b>39 537 352</b>	
			<b>TOTAL A + B</b>	<b>45 645 736</b>	

En précision :

- \* les droits Télévisions, dont la gestion est confiée par les ayants droit, ont été établis par année de droit ;
- \* les droits relevant de la Rémunération Équitable ont été établis par année de droit, puis en année de perception sachant qu'un tiers des perceptions d'une année de droit N est perçu l'année civile suivante soit en N+1.

## Sommes réparties mais non encore versées

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) – Total (A)	Montant	Année de Perception
Vidéomusiques	627 191	2018
	59 294	2017
	58 429	2016
	33 407	2015
	24 077	2014
	57 840	< 2013
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>860 237</b>	
Droits Phonogrammes	273 535	2017
	57 628	2016
	11 414	2015
	17 167	2014
	3 399	2013
	7 984	< 2012
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>371 127</b>	
Droits Télévisions	295 187	2017
	98 870	2016
	144 074	2015
	10 043	2014
	3 381	2013
	2 169	< 2012
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>553 724</b>	
<b>TOTAL (A)</b>	<b>1 785 088</b>	

Les montants mentionnés ont été établis à partir de leur année de mise en répartition :

- \* pour le secteur vidéomusiques, les montants sont perçus et répartis majoritairement la même année en N ;
- \* pour les autres secteurs, il a été considéré que les montants répartis en N non encore versés ont été perçus en N-1.

Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	Année de Perception
En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
<b>Sous total 1</b>		
En application de l'article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
<b>Sous total 2</b>		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
<b>Sous total 3</b>		
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
<b>Sous total 4</b>		
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
<b>Sous total 5</b>		
En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
<b>Sous total 6</b>		
	2 573 071	2017
	358 535	2016
En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	336 516	2015
	132 303	2014
	92 872	2013
	115 284	< 2012
<b>Sous total 7</b>	<b>3 608 582</b>	
	1 538 590	2017
	191 648	2016
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres sonores)	138 875	2015
	55 824	2014
	43 899	2013
	71 080	< 2012
<b>Sous total 8</b>	<b>2 039 916</b>	
	2 596	2017
	1 094	2016
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres audiovisuelles)	1 484	2015
	227	2014
	68	2013
	897	< 2012
<b>Sous total 9</b>	<b>6 365</b>	
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres de l'écrit)		
<b>Sous total 10</b>		
En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres des arts graphiques)		
<b>Sous total 11</b>		
<b>TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>	<b>5 654 863</b>	
<b>TOTAL A + B</b>	<b>7 439 950</b>	

## Sommes versées

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) – Total (A)	Montant
Vidéomusiques	4 131 880
Droits Phonogrammes	1 058 903
Droits Télévisions	1 333 030
<b>TOTAL (A)</b>	<b>6 523 813</b>

### Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi

En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)

#### Sous total 1

En application de l'article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)

#### Sous total 2

En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)

#### Sous total 3

En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)

#### Sous total 4

En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)

#### Sous total 5

En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)

#### Sous total 6

En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce) 10 421 789

#### Sous total 7 10 421 789

En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres sonores) 7 247 055

#### Sous total 8 7 247 055

En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres audiovisuelles) 160 077

#### Sous total 9 160 077

En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres de l'écrit)

#### Sous total 10

En application de l'article L. 311-1 (Copie Privée des œuvres des arts graphiques)

#### Sous total 11

**TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) 17 828 921**

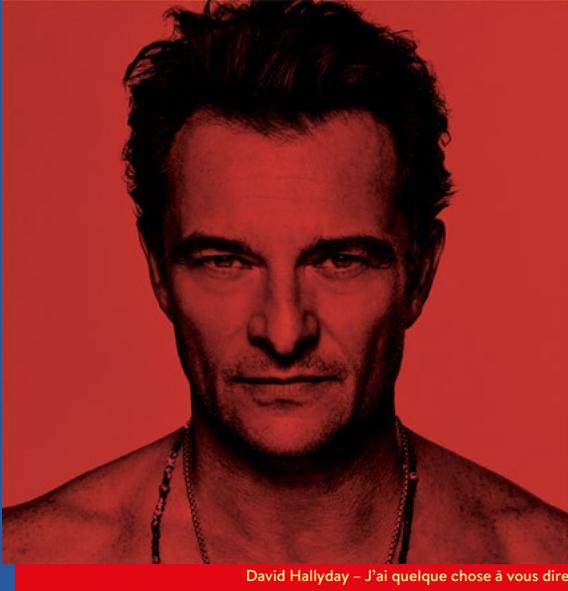
**TOTAL A + B 24 352 735**

## Montant des sommes ne pouvant pas être réparties

	2018
Montant au début de l'exercice	0
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	771 797
Licence légale	614 194
Droit d'autoriser	157 603
Montant utilisé pour des actions culturelles	0
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	0
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	0
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	0
<b>TOTAL (A)</b>	<b>771 797</b>

## Tableau de financement

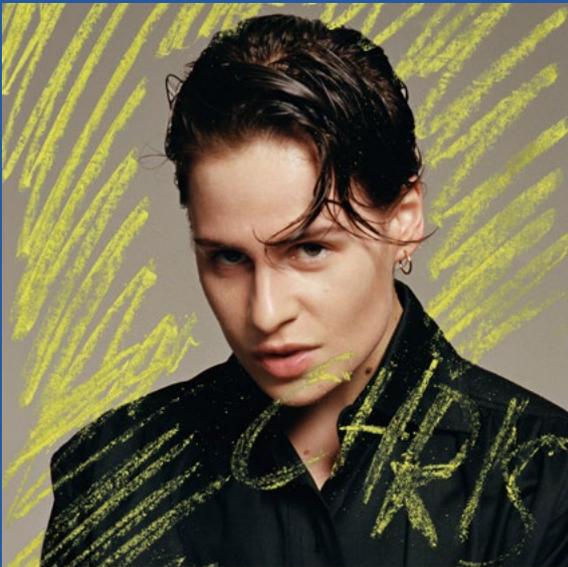
TABLEAU DE FINANCEMENT		SPPF							
SITUATION AU 31/12/2017		Fonds de roulement		Besoin ou excédent de Fonds de roulement lié à l'activité et aux droits		Besoin ou excédent de Fonds de roulement d'exploitation courant		Trésorerie	
		255 860		-BFR 50 623 502 +EFE		-BFR 2 196 340 +EFE		53 075 702	
OPERATIONS DE L'EXERCICE		EMPLOIS	RESSOURCES	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VARIATIONS	
EXPLOITATION	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION CORRIGE</b>								
	Variations des :								
	Créances des titulaire des droits				1 217 245				
	Droits collectés à reverser				2 860 632				
	Usagers - redevances notifiées non réglées			843 296					
	Titulaires des droits			1 046 558		1 619 575			
	Excédent de garantie des œuvre sociales							11 001	
Autres créances									
Fournisseurs d'exploitation						208 129			
Dettes fiscales et sociales						298 538			
Autres dettes						41 163			
				1 062 091					
					2 745 507				2 208 678
REPARTITION	Coût ou produit net du financement								
	Impôt sur les bénéfices								
	Participation								
	CAF 144 420		144 420						144 420
INVESTISSEMENT	Investissements non financiers	119 848							
	Investissements financiers	101 053							
	Désinvestissements non financiers		14 684						
	Désinvestissements financiers								
			-206 217						-206 217
FINANCEMENT	Apports et subventions		856 082						
	Emprunts souscrits								
	Provisions à caractère de réserve		6 062						
	Remboursement capital								
	Emprunts remboursés								
	Autres								
			862 144						862 144
SITUATION AU 31/12/2018		FR 1 056 207		-BFRA 53 369 009	+EFRA	-BFR 1 659 511	+EFE	=	56 084 727



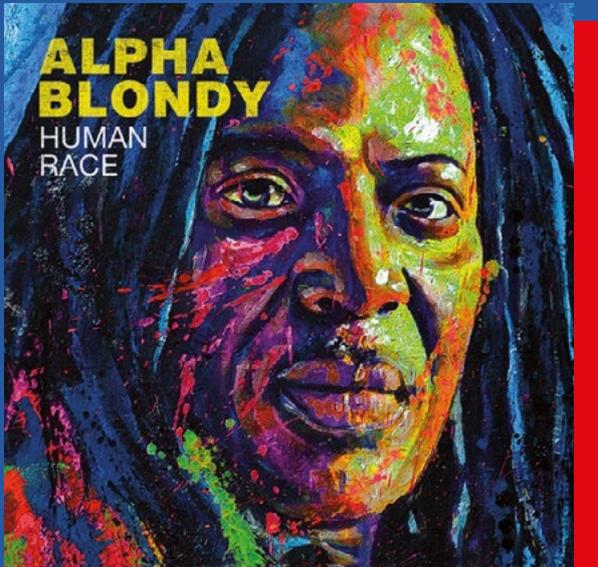
David Hallyday – J'ai quelque chose à vous dire



Claudio Capéo – Tant que rien ne m'arrête



Christine and the Queens – Chris



Alpha Blondy – Human Race



III

**RAPPORT DE  
TRANSPARENCE**

1 – RAPPORT DE TRANSPARENCE 2018

2 – ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1

# RAPPORT DE TRANSPARENCE 2018



Jamait – Mon totem



Madame Monsieur – Vu d'ci

Les rapports prévus à l'article L. 326-1 sont publiés sur le site internet de la SPPF et sont maintenus sur ce site, à la disposition du public, pendant au moins cinq ans.

## Rapport de transparence



### I. En application des articles L. 326-1 et R. 321-14 du Code de la Propriété Intellectuelle, la SPPF établit un rapport annuel de transparence.

#### *1° Etats financiers comprenant un bilan, un compte de résultat, et une annexe, selon des normes fixées par l'Autorité des Normes Comptables.*

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2018 sont présentés en partie « II.2. Comptes annuels » du présent rapport.

#### *2° Rapport sur les activités de l'exercice.*

Le rapport d'activité de la SPPF est présenté en partie « I. Rapport d'activité » du présent rapport.

#### *3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et les principales catégories de raisons motivant ces refus.*

La SPPF ne peut autoriser que les exploitations de phonogrammes et/ou de vidéomusiques pour lesquelles elle a été expressément mandatée par ses associés.

Conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7, la SPPF n'a refusé aucune autorisation d'exploitation qui relève de ses mandats de gestion au cours de l'exercice 2018.

#### *4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective.*

La SPPF est une société civile à capital variable, ayant la qualité d'organisme de gestion collective à but non lucratif, contrôlée par ses membres. Elle est régie par les dispositions des articles 1832 et suivants du Code Civil et par les dispositions du titre II du Livre III du CPI.

La SPPF est administrée par un Conseil d'Administration constitué de 15 associés, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire. Son Président, élu par le Conseil d'Administration, est gérant de la SPPF.

Un Comité de surveillance a été créé par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2018, en application des dispositions de l'ordonnance du 22 décembre 2016. Cette instance est composée de 3 associés, élus pour 3 ans par cette Assemblée.

La gouvernance de la SPPF est détaillée en annexe « IV.4 gouvernance » du présent rapport.

#### *5° Liste des personnes morales que l'organisme contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, ainsi que le montant du capital, la quote-part de capital détenue, le résultat du dernier exercice clos, et la valeur comptable nette et brute des titres détenus.*

La SCPA, société civile commune entre la SCPP et la SPPF, a un capital de 304,90 €, dont la SPPF détient 50 %. Le résultat net de la SCPA pour l'exercice 2018 est une perte de 22 832 €. La valeur nette comptable et brute des titres détenus est de 152,45 €.

**6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'année précédente, d'une part, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13, et d'autre part, aux membres de l'organe de surveillance, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés.**

Une indemnité de déplacement, d'un montant de 968,30 € HT, a été versée à un des administrateurs de la SPPF, dont le siège social est situé en province, pour exercer ses fonctions au sein du Conseil d'Administration et de la commission des aides. Le montant qui lui a été versé, sur présentation des justificatifs, n'excède pas le coût réel des trajets supporté par celui-ci.

A l'exception de cette indemnité de déplacement, à noter qu'aucun autre associé ou membre du Conseil d'Administration, ni le Président ne se voit rembourser de note de frais.

**7° Montant des revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilés par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, et le montant des recettes résultant de l'investissement de ces revenus ainsi qu'une information sur l'utilisation de ces recettes.**

La SPPF gère deux catégories de droits :

- ✘ droits gérés dans le cadre de la gestion collective obligatoire (Rémunération Equitable et Copie Privée) ;
- ✘ droits gérés dans le cadre de la gestion collective volontaire (Droit d'Autoriser Phonogrammes et Vidéomusiques).

Les types d'utilisation correspondent au secteur d'activité.

Les produits financiers sont répartis en totalité aux associés et aux ayants droit.

Le montant des revenus provenant de l'exploitation des droits pour 2018 s'élève à 35 595 496 €. Ces montants sont ventilés par catégorie de droit détaillés à la partie « II.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice ».

**8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme, avec une description complète des éléments suivants :**

*a) Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects.*

Le montant des charges d'exploitation de la SPPF s'élève à 2 349 907 €, celles-ci sont détaillées en partie « II. Rapport Financier » du présent rapport. Ces charges sont couvertes à hauteur de 2 083 594 € par les retenues sur droits.

*b) Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects.*

cf. 8a) ci-avant.

*c) Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs.*

Le montant des frais de fonctionnement relatifs aux services culturels et éducatifs prévus par l'article L. 324-17 du CPI est de 223 650 €.

Le coût de la gestion des subventions est supporté par le budget général de la SPPF (cf. 8d).

La SPPF ne procède à aucun prélèvement sur le budget alloué aux aides pour financer son fonctionnement.

*d) Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts.*

Les frais de fonctionnement relatifs à la gestion des droits et aux services culturels et éducatifs sont financés de la manière suivante :

<b>RESSOURCES EN EUROS</b>	<b>2018</b>
Retenue sur droits	2 083 594
Production immobilisée	107 081
Refacturation licence base de données	88 726
Autres produits	10 474
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>2 289 875</b>

e) *Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que la finalité de ces déductions.*

Ces déductions permettent de couvrir les charges de fonctionnement relatives à la gestion des droits (perceptions et répartitions) et aux services culturels et éducatifs de la SPPF.

<b>FINANCEMENT DES CHARGES EN EUROS</b>	
<b>TYPE D'UTILISATION</b>	<b>RETENUES SUR DROITS</b>
<b>Licence Légale</b>	<b>1 645 135</b>
Rémunération Équitable	850 685
Copie Privée Sonore	784 200
Copie Privée Audiovisuelle	10 250
<b>Droit d'Autoriser</b>	<b>419 864</b>
Vidéomusiques	300 208
Phonogrammes	119 656
<b>Droits Étrangers</b>	<b>18 595</b>
PPL	5 135
VPL	8 992
IMAGIA	2 620
SIMIM	1 848
<b>TOTAL</b>	<b>2 083 594</b>

f) *Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects.*

Le taux de retenue SPPF phonogrammes pour l'année de droit 2018 a pu être maintenu à 5,5 % pour la quatrième année consécutive, sachant que le taux de retenue « vidéomusiques » de 6 % reste inchangé depuis l'année de droit 2007.

Le pourcentage reste maîtrisé et stable à 6,6 %.

**9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits, accompagnées d'une description complète des éléments suivants :**

*a) Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation.*

Le montant des sommes réparties aux associés et aux ayants droit au cours de l'année 2018 s'élève à 24 141 587 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « I.2 Répartitions » du présent rapport.

*b) Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation.*

Le montant des sommes versées en 2018 aux titulaires de droits s'élève à 24 352 735 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « II.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Sommes versées ».

*c) Fréquence des versements, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation.*

Les répartitions sont trimestrielles pour le secteur Vidéomusiques et sont semestrielles pour les autres secteurs de droit.

Les règlements de la SPPF sont effectués à un rythme hebdomadaire. Il n'y a pas de différenciation par catégorie de droits gérés, ni par type d'utilisation, dans les paiements aux bénéficiaires de droits.

*d) Montant total des sommes facturées.*

Le montant total HT des sommes facturées en 2018 s'élève à 32 655 249 €.

*e) Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues.*

Le montant des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits s'élève à 45 645 736 €. Une ventilation par catégorie de

droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « II.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Sommes perçues non encore réparties ».

*f) Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues.*

Le montant des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits s'élève à 7 439 950 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « II.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Sommes réparties mais non encore versées ».

La SPPF effectue régulièrement des relances auprès de ses associés et ayants droit pour les sommes non réclamées.

*g) Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12.*

Un des motifs principal du non-respect du délai de 9 mois résulte, d'une part, des enregistrements (phonogrammes ou vidéomusiques) qui sont non encore déclarés et/ou en cours d'identification, et d'autre part de la documentation incomplète et le manque d'information permettant leur identification.

La SPPF souligne que lorsque les enregistrements et bénéficiaires sont identifiés, les factures émises par ces bénéficiaires sont réglées sous 30 jours maximum, sous réserve qu'elles soient conformes aux montants portés sur les avis de crédit / débit émis par la SPPF et en respect avec les règles de forme de facturation (taux de TVA appliqué, numéro de TVA intracommunautaire, numéro de SIRET, ...). Pour les associés / ayants droit étrangers, une attestation de résidence est demandée avant paiement afin d'éviter une double taxation.

h) *Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.*

Le montant des sommes qui ne peuvent être réparties s'élève à 771 797 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation est détaillée en partie « II.2. Comptes annuels » du présent rapport et plus particulièrement à l'annexe spécifique « Montant des sommes ne pouvant être réparties ».

En application de l'article L. 324-17 du CPI, la totalité des sommes perçues en application des articles L. 214-1, L. 217-2 et L. 311-1 dudit code et qui n'ont pu être réparties, soit en application des conventions internationales auxquelles la France fait partie, soit parce que leurs destinataires n'ont pas pu être identifiés ou retrouvés avant l'expiration d'un délai de 5 ans prévu à l'article L. 324-16 du Code susvisé, sont utilisées aux différents types d'aides définies à l'article R. 321-6.

Ces sommes seront affectées en 2019 aux différents types d'aides en ce qui concerne la licence légale. Pour les autres droits, ces sommes pourront être affectées, sur décision du Conseil d'Administration, soit à des actions culturelles, soit au budget de fonctionnement de la SPPF.

**10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective avec une description des éléments suivants :**

a) *Le montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme.*

La SPPF reçoit des sommes en provenance d'autres organismes pour un montant de 29 717 666 € dont 323 942 € en provenance de l'étranger.

Les perceptions directes et indirectes de la SPPF se détaillent comme suit :

### Gestion collective obligatoire

Droits en provenance de la SCPA		
SECTEUR DE DROIT	ORGANISME COLLECTEUR	MONTANT
Rémunération Équitable	SPRE	15 012 970
Copie Privée Sonore	COPIE FRANCE	12 869 559
Copie Privée Audiovisuelle	COPIE FRANCE - PROCIREP	35 889
	COPIE FRANCE - SORIMAGE	50 145
<b>TOTAL</b>		<b>27 968 564</b>

Droits en provenance de la PROCIREP	
SECTEUR DE DROIT	MONTANT
Copie Privée Audiovisuelle	140 687
<b>TOTAL</b>	<b>140 687</b>

## Gestion collective volontaire

Droits en provenance de la SCPA		
SECTEUR DE DROIT	ORGANISME COLLECTEUR	MONTANT
Droit d'Autoriser Télévisions	SCPA	1 015 565
Droit d'Autoriser Attentes téléphoniques	SCPA	268 909
<b>TOTAL</b>		<b>1 284 474</b>

Droits en provenance de l'étranger	
NOM DE L'ORGANISME COLLECTEUR	MONTANT
SIMIM (Rémunération Équitable, Copie Privée, Droit d'Autoriser)	31 586
IMAGIA (Vidéomusiques)	43 744
PPL (Rémunération Équitable)	92 116
VPL (Vidéomusiques)	156 495
<b>TOTAL</b>	<b>323 941</b>

Droits en perception directe, en provenance des diffuseurs divers	
SECTEUR DE DROIT	MONTANT
Droit d'Autoriser Phonogrammes	874 362
Vidéomusiques	5 003 468
<b>TOTAL</b>	<b>5 877 830</b>

Au titre de l'exercice 2018, la SPPF a réparti aux organismes de gestion collective étrangers un montant total de droits de 54 227 € (93 963 € en 2017). Ce montant a été reversé exclusivement à la PPL.

*b) Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme.*

La SPPF applique aux autres organismes de gestion collective les mêmes taux de retenue que ceux qu'elle applique à ses propres membres.

*c) Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.*

Les différents taux appliqués par la SPPF et ceux appliqués en amont par les autres organismes collecteurs sont détaillés en partie « II.1 Rapport Financier – analyse du bilan et du compte de résultat ».

*d) Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.*

Le montant des sommes réparties aux associés et ayants droit au cours de l'année 2018 s'élève à 24 141 587 €. Une ventilation par catégorie de droits gérés et type d'utilisation est détaillée en partie « I.2 Répartitions » du présent rapport.

**II. – Le rapport de transparence annuel comporte également un rapport qui rend compte de l'utilisation des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs et qui contient les informations suivantes :**

*1° Montant des sommes déduites aux fins de services sociaux, culturels et éducatifs au cours de l'exercice, avec une ventilation par type de finalité, et pour chaque type de finalité avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;*

Sans objet pour la SPPF.

Les dispositions du III de l'article R. 321-14 du CPI, au regard des organismes et structures aidées sont remplies par les différents rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes de la SPPF et dans le cadre de son rapport annuel sur les conventions réglementées.

*2° Explication de l'utilisation de ces sommes, avec une ventilation par type de finalité, y compris le montant des frais découlant de la gestion des sommes déduites en vue de financer des services sociaux, culturels et éducatifs et des sommes distinctes utilisées aux fins de services sociaux, culturels et éducatifs.*

En exécution des prescriptions de l'article L. 324-17 du CPI, le total des sommes non répartissables par application des critères de l'article L. 214-2 du CPI et 25 % de la rémunération pour Copie Privée doivent être affectés à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes.

<b>RESSOURCES EN EUROS</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>ÉCART</b>	<b>ÉVOLUTION</b>
Rémunération Équitable	4 896 927	4 957 268	-60 341	-1,2%
Copie Privée Sonore	3 022 594	2 505 552	517 042	20,6%
Copie Privée Audiovisuelle	77 121	28 747	48 375	168,3%
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>7 996 642</b>	<b>7 491 567</b>	<b>505 076</b>	<b>6,7%</b>
Aide à la création et à la diffusion	6 795 800	6 242 233	553 567	8,9%
Aide aux spectacles vivants	391 648	364 408	27 240	7,5%
Aide à la formation d'artistes	52 800	58 800	-6 000	-10,2%
Aides au développement de l'éducation artistique et culturelles	4 500	0	4 500	N/A
Actions d'Intérêts Général	1 040 289	1 156 952	-116 663	-10,1%
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>	<b>8 285 037</b>	<b>7 822 393</b>	<b>462 644</b>	<b>5,9%</b>
<b>DÉFICIT/EXCÉDENT</b>	<b>-288 395</b>	<b>-330 826</b>	<b>42 432</b>	<b>-12,8%</b>

<b>SUBVENTIONS RÉGLÉES EN EUROS</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>ÉCART</b>	<b>ÉVOLUTION</b>
Aide à la création et à la diffusion	5 057 025	5 910 097	-853 072	-14%
Aide aux spectacles vivants	338 044	467 162	-129 118	-28%
Aide à la formation d'artistes	17 700	35 645	-17 945	-50%
Aides au développement de l'éducation artistique et culturelles	4 500	0	4 500	N/A
Actions d'Intérêts Général	1 011 561	1 171 610	-160 049	-14%
<b>TOTAL</b>	<b>6 428 830</b>	<b>7 584 514</b>	<b>-1 155 684</b>	<b>-15,2%</b>

## 2. Attestation du Commissaire aux Comptes

**SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS  
DE PHONOGRAMMES EN FRANCE (SPPF)  
63 Boulevard Haussmann 75008 PARIS**

---

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10°  
du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées  
dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2018.**

---

**Sarl Paul Germon et Associés  
Commissaire aux Comptes**

**10, rue de la Pépinière  
75008 PARIS**

---

A l'assemblée générale de la SPPF,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des données internes à la gestion de la SPPF en lien avec la comptabilité.

Le rapport de transparence a été arrêté par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

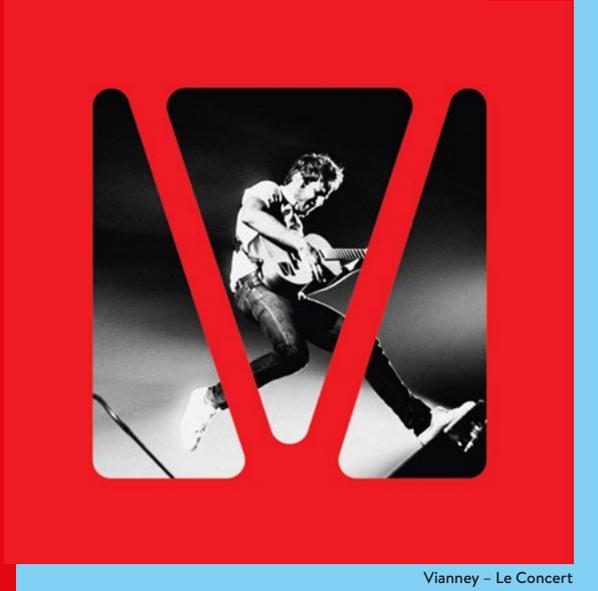
Laurent SANEM

Commissaire aux Comptes

Sarl Paul Germon et Associés



Jenifer - Nouvelle page



Vianney - Le Concert



Marwa Loud - Loud



93 Empire



1 - COMMISSION DE CONTRÔLE  
DES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE

2 - COMITÉ DE SURVEILLANCE

3 - DÉTAIL DES AIDES

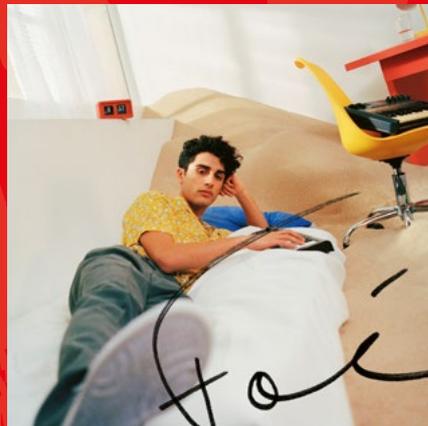
4 - GOUVERNANCE

1

# COMMISSION DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE



Radio Elvis - Ces garçons-là



Foé

Instance de contrôle  
de la SPPF

## Commission de contrôle des Organismes de Gestion Collective



### Actions de la commission

Cette Commission a notamment contrôlé la SPPF sur les thématiques suivantes, qui ont fait l'objet d'un rapport définitif de vérification.

- ✦ la mise en œuvre des nouvelles dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle issues de l'ordonnance du 22 décembre 2016 et du décret du 6 mai 2017.

La mise en conformité des Statuts et du Règlement Général de la SPPF a été largement réalisée lors de ses Assemblées Générales Extraordinaire et Exceptionnelle du 25 juin 2018.

La Commission de contrôle a émis des recommandations sur les procédures administratives et comptables de contrôle interne, sur les modalités de mise à la disposition des informations des

associés et sur les conditions dans lesquelles les associés peuvent octroyer des autorisations d'exploitation non commerciale sur des droits confiés en gestion à la SPPF.

Ces recommandations sont prises en compte dans les propositions de modification des Statuts ou du Règlement Général de la SPPF soumises aux associés lors des Assemblées Générales du 20 juin 2019. Celle concernant la publication sur le site de la SPPF des procédures relatives à la gestion des droits a été réalisée en avril 2019.

- ✦ les actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et de formation d'artistes.

### Recommandations de la commission

La Commission de contrôle a recommandé :

- ✦ de justifier les motifs de refus et de clarifier les critères utilisés pour l'attribution des aides à la fois en matière de rejet et de taux de prise en charge (tout en précisant que cette motivation ne résulte d'aucune disposition législative ou réglementaire).

La SPPF a rappelé que la commission des aides à la création, composée de producteurs experts, dispose d'un pouvoir souverain pour accorder ou refuser des subventions à des projets réunissant les critères d'éligibilité fixés désignés par son Conseil d'Administration et que cette règle est commune aux autres OGC qui attribuent des subventions aux producteurs de musique comme le FCM par exemple.

- ✦ de calculer la retenue de 25 % sur la rémunération pour Copie Privée à partir des droits perçus et d'imputer sur ce budget les frais de gestion des actions artistiques et culturelles.

En réponse, la SPPF a précisé qu'elle appliquait une retenue sur toutes ses perceptions afin de couvrir ses charges de gestion liées à ses activités de perceptions, répartitions, anti piraterie, aides à la création... et qu'aucun prélèvement n'est effectué sur le budget d'aide à la création pour financer son fonctionnement.

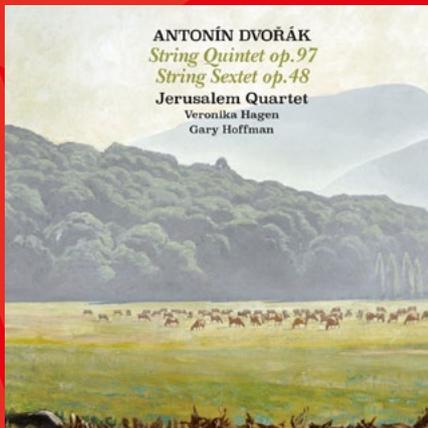
Le seizième rapport annuel publié le 5 juin 2019, formalisant la synthèse des vérifications menées sur les deux thématiques susvisées, est disponible sur le site de la Cour des Comptes :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/rapport-annuel-2019>

2

# COMITÉ DE SURVEILLANCE

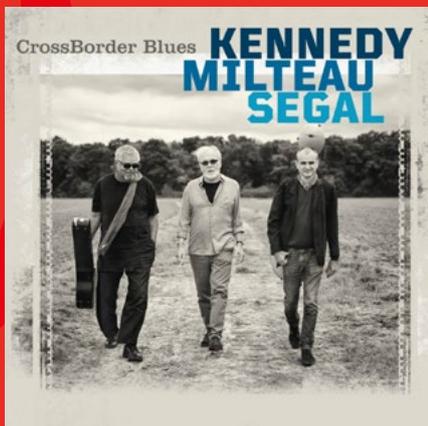
## Contrôle de l'activité de la SPPF



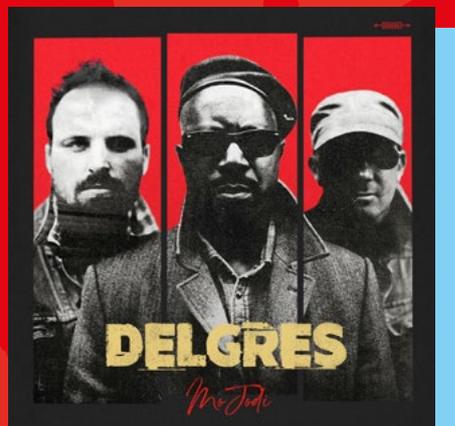
Jerusalem Quartet – Antonin Dvorak



Corneille – Love & Soul



Kennedy, Milteau et Segal – CrossBorder blues



Delgrès – Mo Jodi

## Création d'un nouvel organe de surveillance



Le comité de surveillance contrôle les activités des organes de gestion, d'administration et de direction de la SPPF. Il se compose de trois membres, ne siégeant pas au Conseil d'Administration de la SPPF, élus pour trois ans par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Suite à la démission de Madame Juliette METZ, représentant la société ENCORE MERCI, et

de Monsieur Georges MARY, représentant la société GM.MUSIPRO, élus en juin dernier par l'Assemblée Générale Ordinaire, les associés seront appelés à les remplacer et à élire deux nouveaux membres. C'est la raison pour laquelle le Comité de surveillance n'a pu se réunir pour accomplir ses missions de contrôle et établir de rapport annuel pour l'exercice 2018.

### Membres du comité de surveillance

Juliette METZ	Encore Merci
Georges MARY	GM Musipro
Françoise CANETTI	Productions Jacques Canetti

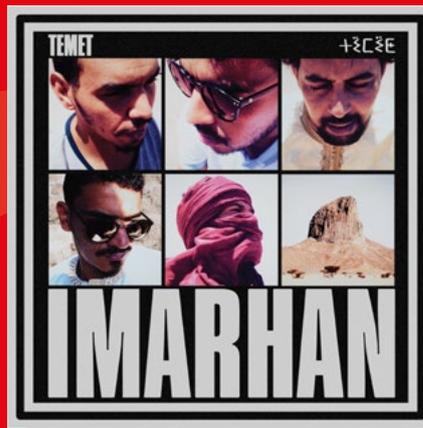
3

# DÉTAILS DES AIDES

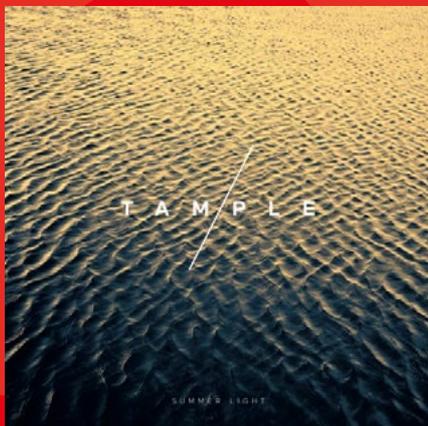
## Aides et bénéficiaires



Daphné – Iris Extratis



Imarhan – Temet



Temple – Summer Light



Chevalrex – Anti slogan

# Bénéficiaires

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
#14 RECORDS	CLAIRE FARAVARJOO	NIGHTCLUB	CD	2 000,00 €	19/12/2018
3.14 PRODUCTION	JAZZY BAZZ	NUIT	CD	10 000,00 €	17/05/2018
3.14 PRODUCTION	JAZZY BAZZ	PRESIDENTE	VM	4 000,00 €	05/07/2018
3.14 PRODUCTION	JAZZY BAZZ	ETERNITE	VM	2 000,00 €	20/09/2018
3.14 PRODUCTION	JAZZY BAZZ	LETICIA	VM	2 000,00 €	20/09/2018
6&7	JEREMY FREROT	MATRIOCHKA	PM	15 000,00 €	19/12/2018
6&7	KIMOTION	OVER THAT GIRL	VM	20 000,00 €	22/03/2018
6&7	AWA FEAT S PRI NOIR	AIME MOI	VM	9 000,00 €	22/03/2018
6&7	MARIE FLORE	BRAQUAGE	VM	9 000,00 €	22/03/2018
6&7	VANILLE	GLACE VANILLE	VM	8 000,00 €	20/09/2018
6&7	KIKKR	SIGNS	VM	7 000,00 €	20/09/2018
6&7	HARISTONE	PARTIR LOIN	VM	10 000,00 €	08/11/2018
6&7	KIMOTION	THE NIGHT WE MET REMIX	VM	12 000,00 €	19/12/2018
62TV RECORDS SPRL	GIRLS IN HAWAII	MONKEY	VM	1 000,00 €	08/11/2018
787 RECORDS	ALANO	PRINCESSE	CD	2 000,00 €	19/12/2018
787 RECORDS	ALANO	AMORE MIO	VM	2 000,00 €	19/12/2018
A SUBVERSIVE SOUL SOCIETY	IMANY	I USED TO CRY	VM	15 000,00 €	05/07/2018
ABALONE PRODUCTIONS	YVES ROUSSEAU QUINTET	MURMURES	SALLE	960,00 €	02/02/2018
ABP MUSIQUE CLASSIQUE	MARIE CANTAGRILL	VIVALDI ARMENTER BACH YGOUBI ET CLEMENT FAIVRE	CD	5 000,00 €	17/05/2018
ACBM	GAEL FAYE	DINOSAURES	CD	6 000,00 €	20/09/2018
ACBM	GAEL FAYE	PARIS METEQUE	VM	7 000,00 €	08/02/2018
AD LIB PRODUCTION	OBOMAN, ITHURSARRY	PARIS BY SONG	SALLE	1 440,00 €	16/03/2018
AD VITAM RECORDS	TRISTAN PFAFF	ETUDES KAROL BEFFA	SALLE	1 200,00 €	08/06/2018
ADDICTIVE MUSIC	ATK	COMME ON A DIT	CD	5 000,00 €	08/11/2018
ADDICTIVE MUSIC	ATK	COMME ON A DIT	SALLE	1 760,00 €	14/11/2018
ADDICTIVE MUSIC	SINIK	ENFANT TERRIBLE	VM	3 000,00 €	08/11/2018
ADDICTIVE MUSIC	ATK	COMME ON A DIT	VM	1 000,00 €	08/11/2018
AFFRANCHIS MUSIC	93 EMPIRE	93 EMPIRE	CD	22 000,00 €	20/09/2018
AFFRANCHIS MUSIC	SOOLKING	LES FRUITS DU DEMON	CD	9 000,00 €	20/09/2018
AFFRANCHIS MUSIC	SIFAX	TBC	CD	10 000,00 €	19/12/2018
AFFRANCHIS MUSIC	93 EMPIRE	EMPIRE	VM	6 000,00 €	20/09/2018
AFFRANCHIS MUSIC	SOOLKING	DALIDA	VM	4 000,00 €	20/09/2018
AFFRANCHIS MUSIC	93 EMPIRE	SUR LE DRAPEAU	VM	3 000,00 €	20/09/2018
AFFRANCHIS MUSIC	SOOLKING	VROOM VROOM	VM	10 000,00 €	08/11/2018
AFFRANCHIS MUSIC	93 EMPIRE	IENCLI	VM	7 000,00 €	08/11/2018
AFFRANCHIS MUSIC	93 EMPIRE	MAMAN VEUT PAS	VM	5 000,00 €	08/11/2018
AIDE A LA CREATION MUSICALE	PALMAS AND JAZZ	EN BUSCA EL DUENDE	SALLE	800,00 €	12/02/2018
AIR RYTMO			MUZICENTER	567,50 €	01/06/2018
AIR RYTMO	ASTEREOTYPIE	L ENERGIE POSITIVE DES DIEUX	SALLE	1 200,00 €	19/03/2018
AIR RYTMO	WATI WATIA ZOREY BAND	WATI WATIA ZOREY BAND TOUR	TS	5 000,00 €	08/02/2018
AIR RYTMO	ASTEREOTYPIE	MARIE ANTOINETTE	VM	4 000,00 €	08/02/2018
AIR RYTMO	ASTEREOTYPIE	LE CACHET	VM	6 000,00 €	08/11/2018
AKA PUBLISHING	CONCRETE KNIVES	OUR HEARTS	CD	3 000,00 €	08/02/2018
AKA PUBLISHING	MERMONTE	MOUVEMENT	CD	2 000,00 €	05/07/2018
AKA PUBLISHING	CONCRETE KNIVES	OUR HEARTS	VM	3 000,00 €	17/05/2018
AKA PUBLISHING	MERMONTE	ATMA	VM	3 000,00 €	19/12/2018
AKS RECORDS	ALAIN 2 L OMBRE	ANNULE	VM	5 000,00 €	05/07/2018
ALLEZGO PRODUCTIONS			MUZICENTER	387,50 €	14/05/2018
ALLEZGO PRODUCTIONS	LH4L	NEOPRENE SKRILLEX REMIX	VM	1 000,00 €	19/12/2018
AME SON	QUATUOR LUDWIG	CARNET DE VOYAGE	SALLE	2 080,00 €	31/01/2018
AME SON	BARDEZ JEAN MICHEL, CHOUVEL JE	QUADRATURES	SALLE	1 440,00 €	28/03/2018
ANOUCHE PRODUCTIONS	EHLA	J AI CRU	VM	4 000,00 €	17/05/2018

IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
ANTEPRIMA	HOTEL	ROOM 102	CD	2 000,00 €	22/03/2018
ANTEPRIMA			MUZICENTER	237,50 €	11/01/2018
ARIA PROD	LOUIS DELORT	LA FOLIE DES HOMMES	CD	4 000,00 €	22/03/2018
ARIA PROD	LOUIS DELORT	LA FOLIE DES HOMMES	SALLE	1 920,00 €	29/08/2018
ARIA PROD	LOUIS DELORT	LE MONDE EST A RENDRE	VM	2 000,00 €	22/03/2018
ARIBO	PO BOY	ZOOLECTRO	SALLE	1 440,00 €	04/05/2018
ARTSIDE			MUZICENTER	222,50 €	06/06/2018
ASS MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	LAURE BRIARD	LP3	CD	2 000,00 €	22/03/2018
ASSOCIATION NO FRIDGE	CLICK HERE	PLAY IT AGAIN	CD	3 000,00 €	08/11/2018
AT(H)OME	LENINE RENAUD	TBA	CD	8 500,00 €	08/02/2018
AT(H)OME	CLARIKA	TBA	CD	19 000,00 €	22/03/2018
AT(H)OME	DANI TERREUR	TBC	CD	8 000,00 €	17/05/2018
AT(H)OME	HILDEBRANDT	IHEL	CD	7 000,00 €	20/09/2018
AT(H)OME	AQME	TBA	CD	6 000,00 €	19/12/2018
AT(H)OME			MUZICENTER	2 522,50 €	07/02/2018
AT(H)OME	CARMEN MARIA VEGA	SANTA MARIA	PM	8 000,00 €	22/03/2018
AT(H)OME	TAGADA JONES	LA PESTE ET LE CHOLERA	PM	7 000,00 €	22/03/2018
AT(H)OME	DAPHNE	IRIS EXTATIS	PM	6 000,00 €	20/09/2018
AT(H)OME	LOFOFORA	SIMPLE APPAREIL	PM	7 000,00 €	19/12/2018
AT(H)OME	MADAME ROBERT	COMME DE NIRO	SALLE	1 920,00 €	04/10/2018
AT(H)OME	DAPHNE	SONG FOR REVEURS	VM	2 000,00 €	17/05/2018
AT(H)OME	LENINE RENAUD	MA COPINE NARCOLEPTIQUE	VM	2 000,00 €	20/09/2018
AT(H)OME	LOFOFORA	LES BOITES	VM	4 000,00 €	08/11/2018
AT(H)OME	DANI TERREUR	ETOILE DU KASHMIR	VM	2 000,00 €	08/11/2018
ATAL MUSIC	HANNA HAÏS	TRILOGY	FORMATION	1 650,00 €	14/11/2018
ATHOS PRODUCTIONS	SAMARABALOUF	SAMARABALOUF UP	SALLE	1 440,00 €	04/05/2018
BEAM	STUCK IN THE SOUND	TBC	CD	10 000,00 €	17/05/2018
BEAM	STUCK IN THE SOUND	PETIT CHAT	VM	4 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	DINOS	IMANY	CD	50 000,00 €	08/02/2018
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	RENARD	CD	35 000,00 €	17/05/2018
BECAUSE MUSIC	CHRISTINE AND THE QU	CHRIS	CD	70 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC			MUZICENTER	14 792,00 €	17/07/2018
BECAUSE MUSIC			MUZICENTER	9 895,00 €	21/12/2018
BECAUSE MUSIC	CERRONE	RED LIPS	PM	6 000,00 €	08/02/2018
BECAUSE MUSIC	THE LIMINANAS	SHADOW PEOPLE	PM	34 000,00 €	22/03/2018
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	AMICALEMENT VOTRE	PM	30 000,00 €	22/03/2018
BECAUSE MUSIC	CATHERINE RINGER	CHRONIQUES ET FANTAISIES	PM	35 000,00 €	22/03/2018
BECAUSE MUSIC	MOLECULE	-22.7°C	PM	5 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	MOODOÏD	CITE CHAMPAGNE	PM	20 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	KEKRA	LAND	PM	25 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	EVERGREEN	OVERSEAS	PM	15 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	DINOS	IMANY	PM	20 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	TAKE A MIC	AVANT GARDISTES	PM	25 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	JUSTICE	WOMAN WORLD WIDE	PM	25 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	CHRISTINE AND THE QUEENS	CHRIS	PM	35 000,00 €	08/11/2018
BECAUSE MUSIC	MINUIT	VERTIGO	PM	22 000,00 €	19/12/2018
BECAUSE MUSIC	MAJOR LAZER	MAJOR LAZER ESSENTIAL	PM	18 000,00 €	19/12/2018
BECAUSE MUSIC	KOBO TOWN	WHERE THE GALLEON SANK	SALLE	1 920,00 €	19/02/2018
BECAUSE MUSIC	DINOS	IMANY	SALLE	1 920,00 €	22/05/2018
BECAUSE MUSIC	CHARLOTTE GAINSBURG	SYLVIA SAYS	VM	25 000,00 €	08/02/2018
BECAUSE MUSIC	DINOS	FLASHE	VM	12 000,00 €	08/02/2018
BECAUSE MUSIC	MOODOÏD	MISS SMITH	VM	12 000,00 €	08/02/2018
BECAUSE MUSIC	LOS GRUMOS	C EST LA MEME	VM	6 000,00 €	08/02/2018
BECAUSE MUSIC	SOKO	DIABOLO MENTHE	VM	5 000,00 €	08/02/2018
BECAUSE MUSIC	PLAZA FRANCIA ORCHESTRA	TE PROHIBO	VM	10 000,00 €	22/03/2018
BECAUSE MUSIC	LARTISTE	MAFIOUSA	VM	10 000,00 €	22/03/2018

IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
BECAUSE MUSIC	KENY ARKANA	MADAME LA MARQUISE	VM	8 000,00 €	22/03/2018
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	J SAIS QU T AS MAL	VM	3 000,00 €	22/03/2018
BECAUSE MUSIC	CHRISTINE AND THE QUEENS	GIRLFRIEND DAMN DIS MOI	VM	25 000,00 €	17/05/2018
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	PAS DU MEME MONDE	VM	7 000,00 €	17/05/2018
BECAUSE MUSIC	GUIZMO	GPG 4.2	VM	3 000,00 €	17/05/2018
BECAUSE MUSIC	KONGAS	READY TO ROAR	VM	3 000,00 €	17/05/2018
BECAUSE MUSIC	MINUIT	BLONDIE	VM	2 000,00 €	17/05/2018
BECAUSE MUSIC	CHRISTINE AND THE QUEENS	DÆSN T MATTER	VM	20 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	MINUIT	PARIS TROPICAL	VM	10 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	DINOS	LES PLEURS DU MAL	VM	9 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	MOODOID	LANGUAGE	VM	8 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	KEKRA	C EST BON	VM	8 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	EVERGREEN	COMME SI	VM	7 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	CALYPSO ROSE	WAH FU DANCE	VM	6 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	KEKRA	VICELAND	VM	6 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	DINOS	DONNE MOI UN PEU DE TEMPS	VM	4 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	KEKRA	10 BALLES	VM	4 000,00 €	05/07/2018
BECAUSE MUSIC	CHRISTINE AND THE QUEENS	LA MARCHEUSE	VM	20 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	JUSTICE	LOVE SOS	VM	20 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	MYD	MUCHAS	VM	5 000,00 €	20/09/2018
BECAUSE MUSIC	SEBASTIEN	RUN FOR ME	VM	10 000,00 €	08/11/2018
BECAUSE MUSIC	SAINT DX	I STILL CARE	VM	4 000,00 €	08/11/2018
BECAUSE MUSIC	EVERGREEN	THE FOREIGNER	VM	3 000,00 €	08/11/2018
BEGGARS BANQUET GROUP LIMITED	IBEYI	ASH	PM	12 000,00 €	17/05/2018
BEGGARS BANQUET GROUP LIMITED	IBEYI	TRANSMISSION	VM	5 000,00 €	17/05/2018
BEGGARS BANQUET GROUP LIMITED	IBEYI	NO MAN IS BIG ENOUGH FOR MY ARMS	VM	25 000,00 €	08/11/2018
BELIEVE	BIRELI LAGRENE	TBC	CD	17 000,00 €	08/02/2018
BELIEVE	RAQUEL CAMARINHA, YOAN HEREAU	UN SIECLE DE MELODIE FRANCAISE	CD	12 000,00 €	08/02/2018
BELIEVE	RENALDO ALESSANDRINI	1700	CD	11 000,00 €	08/02/2018
BELIEVE	FABIO BIONDI - EUROPA GALANTE	VIVALDI CONCERTI PER VIOLINO VI LA BÆMIA	CD	15 000,00 €	22/03/2018
BELIEVE	OTTAVIO DANTONE ACCADEMIA BIZA	VIVALDI EDITION CONCERTI PER ARCHI	CD	15 000,00 €	22/03/2018
BELIEVE	S PRI NOIR	LP1	CD	30 000,00 €	22/03/2018
BELIEVE	MYTH SYZER	BISOUS	CD	15 000,00 €	22/03/2018
BELIEVE	JEANNE ADDED	RADIATE	CD	22 000,00 €	05/07/2018
BELIEVE	HUGO BARRIOL	YELLOW	CD	10 000,00 €	05/07/2018
BELIEVE	ACADEMIA BIZANTINA	VIVALDI - IL GUSTINO	CD	15 000,00 €	20/09/2018
BELIEVE	STEPHANE BELMONDO	TBC	CD	3 000,00 €	19/12/2018
BELIEVE	FRED NARDIN	LOOKING FORWARD	CD	3 000,00 €	19/12/2018
BELIEVE	HUGO BARRIOL	YELLOW	FORMATION	1 650,00 €	24/05/2018
BELIEVE	HEIN COOPER	RUSTY	PM	18 000,00 €	08/02/2018
BELIEVE	DIEGO FASOLIS, I BAROCCHISTI	VIVALDI DORILLA IN TEMPLE	PM	11 000,00 €	08/02/2018
BELIEVE	LISA DE LA SALLE	BACH UNLIMITED	PM	5 000,00 €	08/02/2018
BELIEVE	ANNE GASTINEL	BEETHOVEN TRIPLE OCNCERTO TRIO OP 11	PM	5 000,00 €	22/03/2018
BELIEVE	ACCENTUS LAURENCE EQUILBEY	GOUNOD LISZT	PM	3 000,00 €	17/05/2018
BELIEVE	BJORK	UTOPIA	PM	20 000,00 €	05/07/2018
BELIEVE	CROSSBORDER BLUES	CROSSBORDER BLUES	PM	3 000,00 €	19/12/2018
BELIEVE	BIRELI LAGRENE	STORYTELLER	PM	6 000,00 €	19/12/2018
BELIEVE	FABIO BIONDI - EUROPA GALANTE	VIVALDI CONCERTI PER VIOLINO VI LA BÆMIA	PM	4 000,00 €	19/12/2018
BELIEVE	OMRI MOR	IT S ABOUT TIME	PM	2 000,00 €	19/12/2018
BELIEVE	LES PARISIENNES	A CE QU ON EST BETE	VM	10 000,00 €	08/02/2018
BELIEVE	ALBAN LICO	DILEMME DE NUIT	VM	10 000,00 €	08/02/2018
BELIEVE	JUNE THE GIRL	SAME	VM	7 000,00 €	08/02/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
BELIEVE	S PRI NOIR	CHICO	VM	6 000,00 €	08/02/2018
BELIEVE	MESHHELL N DEGEOCELLO	WATERFALLS	VM	2 500,00 €	08/02/2018
BELIEVE	HUGO BARRIOL	MILLION YEARS	VM	10 000,00 €	20/09/2018
BELIEVE	AZUUL SMITH	OULALA	VM	4 000,00 €	20/09/2018
BELIEVE	RACHID TAHA	JE SUIS AFRICAINE	VM	3 000,00 €	20/09/2018
BELIEVE	CLAUDE CAMP	NOW THAT YOU RE GONE	VM	7 000,00 €	08/11/2018
BIG SCOOP RECORDS SAS	NAAMAN	OWN YOURSELF	VM	3 000,00 €	17/05/2018
BIG THUMB PRODUCTIONS	LES ESCROCS	SUPER HEROS	SALLE	1 920,00 €	02/02/2018
BISONBISON	BABX	L HEURE D ETE	VM	5 000,00 €	08/02/2018
BISONBISON	BABX	LES BALLONS	VM	4 000,00 €	22/03/2018
BISONBISON	BABX	LES PARTICULES FINES	VM	2 000,00 €	17/05/2018
BISONBISON	BABX	RIVIERA	VM	3 000,00 €	05/07/2018
BISONBISON	BABX	L HEURE D HIVER	VM	1 000,00 €	08/11/2018
BLACK ASH	BRISA ROCHE	FATHER	PM	4 000,00 €	08/11/2018
BLACK ASH	BRISA ROCHE	FATHER	SALLE	1 920,00 €	28/08/2018
BLEEPMACHINE	PI JA MA	PI JA MA	CD	6 000,00 €	08/02/2018
BLUE LINE ORGANISATION	LES WRIGGLES	COMPLETEMENT RED	CD	7 000,00 €	19/12/2018
BLUE LINE ORGANISATION	AZIZ SAHMAOUI	PÆTIC TRANSE	CD	7 000,00 €	19/12/2018
BLUE LINE ORGANISATION	SIDI WACHO	BORDELIKO	PM	10 000,00 €	22/03/2018
BLUE LINE ORGANISATION	SLIM PAUL	DEAD ALREADY	SALLE	1 200,00 €	29/03/2018
BLUE LINE ORGANISATION	HIPPOCAMPE FOU	FALLAIT PAS RIGOLER	VM	4 000,00 €	05/07/2018
BLUE LINE ORGANISATION	AZIZ SAHMAOUI	NOURIA	VM	2 000,00 €	19/12/2018
BOOOST	ANOMALIE	METROPOLE PART II	SALLE	1 760,00 €	03/10/2018
BOOOST	STEREOSNAP	FIRST	SALLE	800,00 €	31/10/2018
BOULOU RECORDS	BRIGITTE	SAUVER MA PEAU	VM	12 000,00 €	05/07/2018
BP PRODUCTIONS	JEANNE PLANTE	CHAFOUIN	FORMATION	1 650,00 €	16/02/2018
BRONCHAIN ORSONI LUMIR	NICOLAS LY	MIDNIGHT ZONE	CD	3 000,00 €	08/11/2018
BRONCHAIN ORSONI LUMIR	NICOLAS LY	MIDNIGHT ZONE	VM	3 000,00 €	19/12/2018
BSHARP	MOUSSA	CABRIOLI	VM	3 000,00 €	22/03/2018
CADENCE	XAVIER STUBBE	ON MARCHE SUR LA TETE	CD	3 000,00 €	19/12/2018
CALM PRODUCTION	YOURI	PARTIR	VM	3 000,00 €	05/07/2018
CALM PRODUCTION	YOURI ET DJ VEEDEM	BUTTERS	VM	2 000,00 €	19/12/2018
CANTABILE	JEAN MARIE MACHADO	PICTURES FOR ORCHESTRA	CD	3 000,00 €	20/09/2018
CASA	NICOLAO VALIENSI / JEROME CASA	MARE NOSTRUM	CD	2 000,00 €	19/12/2018
CAVALCADE	MAGNETIC ENSEMBLE	RAINBOWS RHYTHMS	CD	4 000,00 €	05/07/2018
CAVALCADE	THE WOLPHONICS	THE BRIDGE	CD	4 000,00 €	05/07/2018
CAVALCADE	THE WOLPHONICS	THE BRIDGE	SALLE	1 440,00 €	26/07/2018
CAVALCADE	MAGNETIC ENSEMBLE	RAINBOW SHELL	SALLE	3 200,00 €	12/09/2018
CAVALCADE	SOFIANE SAIDI & MAZALDA	EL NDJOUR	TS	2 000,00 €	17/05/2018
CAVALCADE	SOFIANE SAIDI & MAZALDA	EL NDJOUR	VM	2 000,00 €	22/03/2018
CAVALCADE	SOFIANE SAIDI & MAZALDA	GASBAH TRISINTI	VM	2 000,00 €	08/11/2018
CAVALCADE	MAGNETIC ENSEMBLE	L ETENDUE ( BIN SALEM)	VM	1 000,00 €	08/11/2018
CAVALCADE	MAGNETIC ENSEMBLE	PINK	VM	1 000,00 €	08/11/2018
CHAHAWAT	MAITRE GIMS	LA MEME	VM	20 000,00 €	22/03/2018
CHAHAWAT	MAITRE GIMS	LE PIRE	VM	20 000,00 €	20/09/2018
CHANCY PUBLISHING			MUZICENTER	430,00 €	11/01/2018
CHANDELLE PRODUCTIONS	STAFF	TBC	CD	19 000,00 €	22/03/2018
CHANDELLE PRODUCTIONS	VIERLING VALENTIN	COMME EN EXIL	VM	4 000,00 €	05/07/2018
CHANTAGE PRODUCTION	PIGALLE	BALLADE EN MELENCOLIE	SALLE	2 120,00 €	03/04/2018
CHAPEAU L ARTISTE	NEFERTITI	MORSE CODE	SALLE	1 440,00 €	11/10/2018
CHINESE MAN RECORDS	SCRATCH BANDITS CREW	TANGRAM SERIES	CD	7 000,00 €	17/05/2018
CHINESE MAN RECORDS	MATTEO	SCAGLIA	CD	10 000,00 €	05/07/2018
CHINESE MAN RECORDS			MUZICENTER	2 157,50 €	12/02/2018
CHINESE MAN RECORDS	CHINESE MAN	SHIKANTAZA	PM	5 000,00 €	08/02/2018
CHINESE MAN RECORDS	BAJA FREQUENCIA	CATZILLA	PM	5 000,00 €	20/09/2018

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
CHINESE MAN RECORDS	BAJA FRECUENCIA	PIRAHNA	VM	3 000,00 €	17/05/2018
CHINESE MAN RECORDS	SCRATCH BANDITS CREW	BANG	VM	2 000,00 €	17/05/2018
CHINESE MAN RECORDS	BAJA FRECUENCIA	CRISIS	VM	5 000,00 €	19/12/2018
CHINESE MAN RECORDS	SCRATCH BANDITS CREW	DICEN QUE	VM	3 000,00 €	19/12/2018
CHOI MUSIC	ADRIENNE PAULY	LA CONNE	VM	2 000,00 €	20/09/2018
CHOKI INDUSTRY	JOSMAN	J O S	CD	8 000,00 €	17/05/2018
CHOKI INDUSTRY	JOSMAN	XS	VM	8 000,00 €	19/12/2018
CITY MUSIC PRODUCTIONS	ROBYN BENNETT	GLOW	CD	2 000,00 €	20/09/2018
CITY MUSIC PRODUCTIONS	ROBYN BENNETT	GLOW TOUR	TS	2 000,00 €	19/12/2018
COLD FAME RECORDS	LAST TRAIN	BIG PICTURE	CD	4 000,00 €	08/11/2018
COLD FAME RECORDS	HOLY TWO	FESTIN	VM	3 000,00 €	17/05/2018
CRAMMED DISCS	NOVA MATERIA	IT COMES	CD	6 000,00 €	05/07/2018
CRAMMED DISCS	DON THE TIGER	MATANZAS	CD	5 000,00 €	20/09/2018
CRAMMED DISCS	SCOTT GILMORE	TWO ROOMED HOTEL	CD	3 000,00 €	19/12/2018
CRAMMED DISCS	LIO	LIO CANTA CAYMMI	SALLE	1 920,00 €	10/10/2018
CRAMMED DISCS	NOVA MATERIA	NOV POWER	VM	4 000,00 €	17/05/2018
CRAMMED DISCS	LIO	E DOCE MORRER NO MAR	VM	4 000,00 €	17/05/2018
CRAMMED DISCS	NOVA MATERIA	FOLLOW YOU ALL THE WAY	VM	3 000,00 €	08/11/2018
CRISTAL PRODUCTION	ELLA FOY	WALKING IN THE SPACE	CD	4 000,00 €	22/03/2018
CRISTAL PRODUCTION	DUO V V	CONTINUUM	CD	2 000,00 €	17/05/2018
CRISTAL PRODUCTION	THE CELTIC SOCIAL CL	PAUPERS FUNERAL	CD	4 000,00 €	08/11/2018
CRISTAL PRODUCTION	CYRIL MAGUY	LES BEDAINES DE COTON	CD	2 000,00 €	08/11/2018
CRISTAL PRODUCTION	ELLA FOY	WALKING IN THE SPACE	SALLE	876,00 €	24/04/2018
CRISTAL PRODUCTION	ELLA FOY	ELLA FOY	TS	2 000,00 €	17/05/2018
D OR ET DE PLATINE	JUL	FAIS MOI LA PASSE	VM	25 000,00 €	05/07/2018
D OR ET DE PLATINE	JUL	JE PILOTE	VM	15 000,00 €	05/07/2018
D OR ET DE PLATINE	JUL	POUSSETTE	VM	14 000,00 €	08/11/2018
DEAF ROCK	DIRTY DEEP	TILLANDSIA	CD	3 000,00 €	22/03/2018
DEAF ROCK	CROCODILES	LOVE IS HERE	CD	4 000,00 €	20/09/2018
DEAF ROCK	PALE GREY	WAVES	SALLE	1 920,00 €	11/04/2018
DEBOUT SUR LE ZINC	LE GRAND VOYAGE	LE GRAND VOYAGE	TS	8 000,00 €	08/11/2018
DERNIERE BANDE MUSIC	FRED POULET	THE SOLEIL	CD	4 000,00 €	08/11/2018
DERNIERE BANDE MUSIC	FRED POULET	TOUT SCINTILLE	VM	3 000,00 €	08/11/2018
DERRIERE LES PLANCHES	OXMO PUCCINO	OP 008	CD	20 000,00 €	19/12/2018
DISCOGRAPH	JOWEE OMICIL	LOVE MATTERS	PM	10 000,00 €	08/11/2018
DISCOGRAPH	DELGRES	MO JODI	PM	30 000,00 €	08/11/2018
DISCOGRAPH	DELGRES	MO DIJO	SALLE	2 120,00 €	24/07/2018
DISCOGRAPH	DELGRES	CAN T LET YOU GO	VM	2 000,00 €	22/03/2018
DISCOGRAPH	DELGRES	MO JODI	VM	2 000,00 €	20/09/2018
DIXIEFROG	FRED CHAPPELLIER	SET ME FREE	PM	3 000,00 €	08/02/2018
DIXIEFROG	ERIC BIBB	GLOBAL GRIOT	PM	4 000,00 €	17/05/2018
DIXIEFROG	FRED CHAPPELLIER & THE GENTS	SET ME FREE	SALLE	1 760,00 €	07/02/2018
DIXIEFROG	NICO WAYNE TOUSSAINT	PLAYS JAMES COTTON	SALLE	1 760,00 €	16/03/2018
DIXIEFROG	ROSEDALE	WIDE AWAKE	SALLE	1 760,00 €	01/10/2018
DIXSONANCE	OK CHORAL	OK CHORAL	SALLE	1 040,00 €	06/09/2018
DIYORDIE PLAYING	JULIEN BENSE	L ODYSSEE	CD	4 000,00 €	20/09/2018
DIYORDIE PLAYING	JULIEN BENSE	TOMBER	VM	8 000,00 €	19/12/2018
DIYORDIE PLAYING	BENSE	L ODYSSEE	VM	2 000,00 €	19/12/2018
DOMINO RECORDING	FRANZ FERDINAND	GLIMPSE OF LOVE	VM	5 000,00 €	05/07/2018
ECOLE DE MANDOLINE DE TOULOUSE	JULIEN MARTINEAU	CONCERTI ITALIANI	CD	4 000,00 €	08/02/2018
ED BANGERS RECORDS	BREKKBOT	ANOTHER YOU	FORMATION	1 650,00 €	14/12/2018
ED. ET PROD. SI ON CHANTAIT	JULIEN CLERC	SOUS MON ARBRE	VM	5 000,00 €	05/07/2018
EDITER A PARIS			MUZICENTER	450,00 €	26/06/2018
EDITIONS MURRAY HEAD MUSIC	MURRAY HEAD	NIGEL LIVED	TS	4 000,00 €	08/02/2018
EDITIONS SARAVAH	MAIA BAROUH	TAKE THE BOAT	CD	6 000,00 €	19/12/2018
EDS PRODUCTION	BEAUTY FREAK	MON AMOUR	CD	5 000,00 €	19/12/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
EKLER O SHOCK RECORDS / EOS			MUZICENTER	1 082,50 €	07/02/2018
EKLER O SHOCK RECORDS / EOS	TSHEGUE	MUANAPOTO	VM	7 000,00 €	22/03/2018
ENCORE MERCI	LOCKWOOD & HERBIN QUARTET	MINTON S BLUES	CD	4 000,00 €	20/09/2018
ENCORE MERCI	LOCKWOOD & HERBIN QUARTET	MINTON S BLUES	SALLE	2 320,00 €	28/08/2018
ENSEMBLE EDITIONS	TAIRO	IMPOSTEUR	VM	2 000,00 €	22/03/2018
ERDA	INSULA ORCHESTRA / LAURENCE EQ	BEETHOVEN PIANO CONCERTOS 4 ET 5 L EMPEREUR	CD	10 000,00 €	17/05/2018
EVERYTHING S CALM	YANN TIERSEN	ALL	CD	22 000,00 €	19/12/2018
FAM RECORDS	HER	NEIGHBORHOOD	VM	3 000,00 €	08/02/2018
FAM RECORDS	HER	ON & ON	VM	2 000,00 €	22/03/2018
FAT TUESDAY RECORDINGS FTR	DAMIEN JOURDAN	JE REGARDE LE CIEL	SALLE	1 040,00 €	25/01/2018
FEEL GOOD PRODUCTION			MUZICENTER	610,00 €	13/02/2018
FESKO	SEYFU	YUSEF	CD	10 000,00 €	05/07/2018
FLOWER COAST	NAOUACK	TROP BIEN MAIS TROP COURT	CD	1 000,00 €	17/05/2018
FLOWER COAST	LUCIEN CHEENNE	PIED TENDRE	SALLE	876,00 €	09/04/2018
FLOWER COAST	NAOUACK	TROP BIEN MAIS TROP COURT	SALLE	1 040,00 €	10/07/2018
FO FEO PRODUCTIONS	NOLA FRENCH CONNECTION	LOUISIANA	CD	2 000,00 €	17/05/2018
FO FEO PRODUCTIONS	MANUEL ANOYVEGA	PIANGO PIANGO	CD	5 000,00 €	05/07/2018
FO FEO PRODUCTIONS	PIERRICK PEDRON	LET S DANCE	CD	2 000,00 €	19/12/2018
FO FEO PRODUCTIONS	NOLA FRENCH CONNECTION	NOLA	SALLE	1 920,00 €	09/04/2018
FO FEO PRODUCTIONS	FIONA MONBET	CONTREBANDE	SALLE	1 920,00 €	14/05/2018
FO FEO PRODUCTIONS	PISTON	PISTON	SALLE	1 440,00 €	16/07/2018
FRAKAMIX PRODUCTION	FRAMIX	DEPRIEVED OF THE RAYS OF THE SUN	VM	4 000,00 €	20/09/2018
FRATERNITE CANNIBALE	EMILIE MARSH	EMILIE MARSH	CD	3 000,00 €	19/12/2018
FRATERNITE CANNIBALE	ANGELE OSINSKI	AMOUR ET DECADENCE	VM	3 000,00 €	19/12/2018
FRATERNITE CANNIBALE	EMILIE MARSH	J EMBRASSE LE PREMIER SOIR	VM	2 000,00 €	19/12/2018
FREAKS	C SEN	VERTIGES	CD	4 000,00 €	22/03/2018
FRENESIK PRODUCTION	RIM K	MUTANT	CD	15 000,00 €	20/09/2018
FRENESIK PRODUCTION	RIM K	MUTANT	PM	15 000,00 €	20/09/2018
FRENESIK PRODUCTION	RIM K	FORZA	VM	3 000,00 €	22/03/2018
FRENESIK PRODUCTION	RIM K	INSOMNIE	VM	5 000,00 €	20/09/2018
FRENESIK PRODUCTION	RIM K FT VALD	DELOREAN	VM	5 000,00 €	20/09/2018
FRENESIK PRODUCTION	RIM K	FRATELLO	VM	4 000,00 €	08/11/2018
FROZEN RECORDS	VANISHED SOULS	VANISHED SOULS	SALLE	1 760,00 €	28/03/2018
FROZEN RECORDS	VANISHED SOULS	AM YOUR SHADOW	VM	2 000,00 €	05/07/2018
FUCHSIA JAZZ	MARGEAUX LAMPLEY	A TRIBUTE TO MICHAEL JACKSON	SALLE	2 320,00 €	19/03/2018
FULLMOON			MUZICENTER	282,50 €	07/02/2018
FUTUREPLAY			MUZICENTER	780,00 €	06/02/2018
GAYA MUSIC	SAMY THIEBAULT	INDIAN TALES	CD	3 000,00 €	22/03/2018
GAYA MUSIC	SAMY THIEBAULT	CARIBBEAN STORIES	FORMATION	1 650,00 €	28/06/2018
GAYA MUSIC	SAMY THIEBAULT	CARIBBEAN STORIES	SALLE	1 920,00 €	06/09/2018
GAYA MUSIC	SAMY THIEBAULT	CARIBBEAN STORIES	TS	2 000,00 €	20/09/2018
GAYA MUSIC	SAMY THIEBAULT	CARIBBEAN STORIES	VM	2 000,00 €	05/07/2018
GEOMUSE	JAIRO	JAZZIRO	SALLE	1 920,00 €	23/05/2018
GIRO MUSIC	KORA JAZZ TRIO	PART IV	SALLE	1 760,00 €	06/03/2018
GREEN UNITED MUSIC	CLAIRE LAFFUT	VERITE	VM	8 000,00 €	08/02/2018
HAATHI PRODUCTIONS	AGAR AGAR	THE DOG & THE FUTURE	CD	5 000,00 €	05/07/2018
HAATHI PRODUCTIONS	LEON X LEON	ROKANBO	CD	1 000,00 €	19/12/2018
HAATHI PRODUCTIONS	BRAQUE DE WEIMAR	L EMBELLIE	VM	2 000,00 €	08/11/2018
HALF AWAKE	MUDDY MONK	LONGUE RIDE	CD	5 000,00 €	08/11/2018
HALF AWAKE	MUDDY MONK	BABY	VM	2 000,00 €	08/11/2018
HALF AWAKE	PAPOOZ	YOU AND I	VM	2 000,00 €	08/11/2018
HAMBURGER RECORDS	POLO & PAN	CARAVELLE	FORMATION	1 650,00 €	09/02/2018
HAMBURGER RECORDS	HOLLYSIZ	RATHER THAN TALKING	FORMATION	1 650,00 €	19/03/2018
HAMBURGER RECORDS	POLO & PAN	CANOPEE	VM	1 500,00 €	17/05/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
HAMON YANN PRODUCTIONS	KUSTURICA EMIR AND THE NO SMOK	CORPS DIPLOMATIQUE	PM	4 000,00 €	05/07/2018
HAMON YANN PRODUCTIONS	KUSTURICA EMIR AND THE NO SMOK	CORPS DIPLOMATIQUE TOUR	TS	8 000,00 €	22/03/2018
HAPPY HOME RECORDS	MY CONCUBINE	AH QUE LA VIE EST BELLE	VM	3 000,00 €	05/07/2018
HAPPY MUSIC	SHANGUY	LA LOUZE	VM	15 000,00 €	08/02/2018
HAPPY MUSIC	L B ONE FT LAENZ	TRUST ME	VM	8 000,00 €	05/07/2018
HAPPY MUSIC	SHANGUY	KING OF THE JUNGLE	VM	4 000,00 €	08/11/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	NIKOLAI LUGANSKY	24 PRELUDES	CD	9 000,00 €	08/02/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	MARC MAUILLON	LECON DE TENEBRES	CD	10 000,00 €	08/02/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	BENJAMIN ALARD	LE JEUNE HERITIER	CD	8 000,00 €	08/02/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	TRIO WANDERER	JOSEPH HAYDN, PIANO TRIOS	CD	7 500,00 €	22/03/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	JERUSALEM QUARTET	DEBUSSY RAVEL QUATUOR A CORDES	CD	7 000,00 €	22/03/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	PAUL LEWIS	JOSEPH HAYDN, PIANO SONATAS	CD	4 000,00 €	22/03/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	LUCILE RICHARDOT, ENSEMBLE COR	PERPETUAL NIGHT	CD	10 000,00 €	17/05/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	JEAN GUIHEN QUEYRAS, ENSEMBLE	CONCERTOS POUR VIOLONCELLE ET SYMPHONIES	CD	8 000,00 €	17/05/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	MARION RAMPAL RAPHAEL IMBERT	BYE BYE BERLIN	CD	5 000,00 €	17/05/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	PHILARMONIA ORCH	LE MARTYRE DE SAINT SEBASTIEN	CD	15 000,00 €	17/05/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	FAUST ISABELLE	SCHUBERT OCTET IN F MAJOR D 803	CD	9 000,00 €	17/05/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	STEPHANE DEGOUT SOPHIE KARTH- THAU	MELODIES HARMONIE DU SOIR	CD	10 000,00 €	05/07/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	QUATUOR DEBUSSY	PRELUDES FOR A QUARTET	CD	8 000,00 €	05/07/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	- ORQUESTRA BARROCA CA DI MUS ANDREA STAIER	ALLA PORTUGESA IBERIAN CONCERTOS & SONATAS	CD	12 000,00 €	20/09/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	AMANDINE BEYER, GLI INCOGNITI	CONCERTI PER ESTHERASY	CD	8 000,00 €	20/09/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	SOPHIE KARTHAUSER	LE BAL DES ANIMAUX	CD	6 000,00 €	08/11/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ISABELLE FAUST	SONATES POUR PIANOFORTE ET VIO- LON VOL 1	CD	5 000,00 €	08/11/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	MARIE JOSEPHE JUDE	BERLIOZ - SYMPHONIE FANTASTIQUE OP 14	CD	5 000,00 €	19/12/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	KRISTIAN BEZUIDENHOUT	HAYDN, SONATAS & MORE	CD	3 000,00 €	19/12/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	PAUL LEWIS	PIANO SONATA N 2	CD	3 000,00 €	19/12/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	KYLE EASTWOOD	IN TRANSIT	PM	10 000,00 €	08/02/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	LO JO	FONETIQ FLOWERS	PM	7 000,00 €	08/02/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	SANDRA NKAKE	TANGERINE MOON WISHES	PM	6 000,00 €	08/02/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	JAVIER PERIANES	FRANZ SHUBERT SONATES POUR PIANO D 960 & D664	PM	5 000,00 €	22/03/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	MATTHIAS GÆRNE	THE WAGNER PROJECT	PM	5 000,00 €	22/03/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	ARTS FLORISSANTS ET JAVIER PER	CLAUDIO MONTEVERDI VENEZIA MA- DRIGAUX VOL 3	PM	4 000,00 €	22/03/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	RENE JACOBS, FREIBURGER BAROCK	REQUIEM DE MOZART	PM	10 000,00 €	05/07/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	DEGOUT PICHON PYGMALION	ENFERS	PM	8 000,00 €	08/11/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	BENJAMIN ALARD	LE JEUNE HERITIER	PM	7 000,00 €	08/11/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	SEBASTIEN DAUCE	PERPETUAL NIGHT	PM	7 000,00 €	19/12/2018
HARMONIA MUNDI MUSIQUE	RAPHAEL IMBERT	MUSIC IS MY HOPE	PM	8 000,00 €	19/12/2018
HASTA LUEGO	SANTA CRUZ	NOW & HERE	SALLE	2 120,00 €	26/02/2018
HEADBANGERS ENTERTAINMENT	10LEC6	QUACKERZ	VM	5 000,00 €	08/02/2018
HERITAGE MUSIC	CHARLIER - SOURISSE	TALES FROM MICHAEL	SALLE	1 440,00 €	14/03/2018
HOLD ON MUSIC	THE RED GÆS BLACK	FIRE	CD	3 000,00 €	08/02/2018
HOLD ON MUSIC	THE RED GÆS BLACK	FIRE	SALLE	1 920,00 €	04/04/2018
HOLD ON MUSIC	DE LA ROMANCE	UNE VAGUE	VM	2 000,00 €	08/02/2018
HOLD ON MUSIC	THE RED GÆS BLACK	FIRE	VM	2 000,00 €	08/02/2018
HOLD ON MUSIC	DE LA ROMANCE	TEMPETE FEATURING LOUISE ROAM	VM	3 000,00 €	05/07/2018
HOLD ON MUSIC	DE LA ROMANCE	MAGNIFICAT	VM	6 000,00 €	19/12/2018
HOOZ	CARRE COURT	CARRE COURT	CD	5 000,00 €	19/12/2018
HUIT HEURES CINQ	LOANE	LOANE ALONE	CD	4 000,00 €	05/07/2018
I HAVE A DREAM RECORDS			MUZICENTER	432,50 €	15/03/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
IDCD (IMPORT DEPT COMPACT D	SAPHO	SAPHO CHANTE BARBARA	CD	2 000,00 €	20/09/2018
IGLOO RECORDS	MATHIAS BRESSAN	L IMPREU	SALLE	1 440,00 €	12/09/2018
IGNATUB	IGNATUS	EPOK	FORMATION	1 650,00 €	17/12/2018
IGNATUB	IGNATUS	E POK	SALLE	1 920,00 €	25/01/2018
IMPALA KINGDOM RECORDS	TOURE KUNDA	LAMBI GOLO	CD	10 000,00 €	17/05/2018
INDIFFERENCE PROD	VITAA	UN PEU DE REVE	VM	20 000,00 €	08/02/2018
INDIFFERENCE PROD	VITAA & SLIMANE	JE TE LE DONNE	VM	15 000,00 €	20/09/2018
INNACOR (TON ALL PRODUKSION)	JACKY MOLARD QUARTET	MYCELIUM	SALLE	1 920,00 €	02/02/2018
INNACOR (TON ALL PRODUKSION)	YUMA	POUSSIERE D ETOILES	SALLE	1 440,00 €	02/02/2018
INTERLUDES	JEWEL	PREQUEL 99	CD	4 000,00 €	08/02/2018
INTERNEXTERNE	FRED NEVCHE	VALDEVAQUEROS	SALLE	1 760,00 €	19/11/2018
INTERNEXTERNE	MARTIN MEY	CALM DOWN	VM	2 000,00 €	19/12/2018
INTUITIVE RECORDS	JAFFNA	RETROGRADE	CD	2 000,00 €	22/03/2018
INTUITIVE RECORDS	THYLACINE	ROADS	CD	8 000,00 €	17/05/2018
INTUITIVE RECORDS	JAFFNA	BEYOND	VM	2 000,00 €	22/03/2018
INTUITIVE RECORDS	THYLACINE	CONDOR	VM	2 000,00 €	08/11/2018
IRFAN	LES OGRES DE BARBACK	AMOURS GRISES ET COLERES ROUGES	CD	20 000,00 €	20/09/2018
IRFAN	LA TRIBU DE PIERRE PERRET	AU CAFE DU CANAL	PM	20 000,00 €	22/03/2018
IRIE ITES RECORDS	KING KONG	REPATRIATION	CD	3 000,00 €	08/02/2018
JARRING EFFECTS	GALANT TROOPERS	A NIGHT WITH	CD	3 000,00 €	08/02/2018
JARRING EFFECTS	HIGH TONE	MOVING SHAPE	CD	7 000,00 €	17/05/2018
JARRING EFFECTS	BRAIN DAMAGE	YA NO MAS	CD	10 000,00 €	20/09/2018
JARRING EFFECTS	RROBIN	PLUIE DE JOUR	CD	5 000,00 €	20/09/2018
JARRING EFFECTS	NELSON DIALECT	OPERA HOUSE	CD	3 000,00 €	19/12/2018
JARRING EFFECTS	SOCIEDADE RECREATIVA	SOCIATIVA	CD	4 000,00 €	19/12/2018
JARRING EFFECTS	BRAIN DAMAGE	LIBERATION TIME	PM	3 000,00 €	08/02/2018
JARRING EFFECTS	RROBIN	PLUIE	VM	2 000,00 €	20/09/2018
JARRING EFFECTS	BRAIN DAMAGE	CIRUELA	VM	3 000,00 €	19/12/2018
JASPIR PROD	LEILA HUISSOUD	AUGUSTE	CD	2 000,00 €	20/09/2018
JASPIR PROD	LEILA HUISSOUD	LA FARCE	VM	1 000,00 €	05/07/2018
JAZZ AND PEOPLE	JACKSON ALI AVITAL OMER GOLDBE	YES TRIO VOLUME 2	CD	3 000,00 €	20/09/2018
JE GARDE LE CHIEN	CLAIRE DITERZI	L ARBRE EN POCHE TOUR	TS	10 000,00 €	08/02/2018
JEUNE A JAMAIS	WIT	NEO	CD	1 000,00 €	08/11/2018
JEUNE A JAMAIS	MARTY	TBC	CD	3 000,00 €	19/12/2018
JEUNE A JAMAIS	WIT	OU	VM	1 000,00 €	08/11/2018
JN2B TIGERSUSHI	MAESTRO	MONKEY BUSINESS	CD	3 000,00 €	22/03/2018
JN2B TIGERSUSHI	MONTEVIDEO	TEMPERPLANES	CD	3 000,00 €	05/07/2018
JN2B TIGERSUSHI	MAESTRO	MONKEY BUSINESS	SALLE	1 760,00 €	04/05/2018
JN2B TIGERSUSHI	MAESTRO	DEAD END DAY	VM	2 000,00 €	17/05/2018
JN2B TIGERSUSHI	MONTEVIDEO	FUN HOUSE	VM	2 000,00 €	05/07/2018
JN2B TIGERSUSHI	MONTEVIDEO	HARRY	VM	5 000,00 €	19/12/2018
JO AND CO	SMARTY	BIENVENUE	CD	6 000,00 €	17/05/2018
JO AND CO	NYA	LP1	CD	20 000,00 €	05/07/2018
JO AND CO	LES FRANGINES	LP1	CD	25 000,00 €	20/09/2018
JO AND CO	MAXIME MANOT	LP1 MELODIES DU BONHEUR	CD	15 000,00 €	20/09/2018
JO AND CO	CLAUDIO CAPEO	TANT QUE RIEN NE M ARRETE	CD	35 000,00 €	08/11/2018
JO AND CO	LES FRANGINES	TBC	FORMATION	1 650,00 €	14/12/2018
JO AND CO	CLAUDIO CAPEO	CLAUDIO CAPEO	PM	30 000,00 €	17/05/2018
JO AND CO	AMALIA CASADO	DES PLAGES ET DES VERTIGES EP	PM	10 000,00 €	05/07/2018
JO AND CO	CAROLINE COSTA	EP BLUE VELVET	PM	15 000,00 €	05/07/2018
JO AND CO	CAROLINE COSTA	CAROLINE COSTA	PM	30 000,00 €	20/09/2018
JO AND CO	HOSHI	IL SUFFIT D Y CROIRE	PM	34 000,00 €	19/12/2018
JO AND CO	HOSHI	IL SUFFIT D Y CROIRE	SALLE	1 440,00 €	28/03/2018
JO AND CO	HOSHI	TA MARINIERE	VM	16 000,00 €	08/02/2018
JO AND CO	CLAUDIO CAPEO	DIS LE MOI	VM	12 000,00 €	08/02/2018
JO AND CO	JOHN MAMANN	ON S EN FOUT	VM	8 000,00 €	08/02/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
JO AND CO	CAROLINE COSTA	MAINTENANT	VM	5 000,00 €	08/02/2018
JO AND CO	MAXIME MANOT	PARLEZ A MES FESSES	VM	12 000,00 €	22/03/2018
JO AND CO	DERONE	SNIFE	VM	6 000,00 €	22/03/2018
JO AND CO	ULYSSE FROM MARS	DOUBLE CHECK	VM	16 000,00 €	17/05/2018
JO AND CO	ELISA TOVATI	TOUJOURS LA MEME HISTOIRE	VM	12 000,00 €	17/05/2018
JO AND CO	NYA	POTO	VM	7 000,00 €	17/05/2018
JO AND CO	LES FRANGINES	SI J OSAIS	VM	3 000,00 €	17/05/2018
JO AND CO	SMARTY	BIENVENUE	VM	3 000,00 €	17/05/2018
JO AND CO	HOSHI	FEMME A LA MER	VM	14 000,00 €	05/07/2018
JO AND CO	BEAUTIFUL BADNESS	I LL BE THERE FOR YOU	VM	7 000,00 €	05/07/2018
JO AND CO	NYA	PAYOU	VM	4 000,00 €	05/07/2018
JO AND CO	CLAUDIO CAPEO	TA MAIN	VM	15 000,00 €	08/11/2018
JO AND CO	LES FRANGINES	MON BAGAGE	VM	2 000,00 €	08/11/2018
JOHNNY WILLIAMS SON			MUZICENTER	732,50 €	28/05/2018
JOYVOX	DEV & JOSH	ZANIMOMUSIC ZANY ANIMALS SING TÆ TAPPING TUNES FOR TOTS	CD	2 000,00 €	20/09/2018
JOYVOX	DOMITILLE ET AMAURY	ZANIMOMUSIC 2 AUTOUR DU MONDE	CD	5 000,00 €	20/09/2018
JOYVOX	DOMITILLE ET AMAURY	ZANIMOMUSIC 2 AUTOUR DU MONDE	FORMATION	1 650,00 €	29/08/2018
JUST LOOKING PRODUCTIONS	MEDERIC COLLIGNON	HIP-HOP TOUT SAMPLEMENT	CD	5 000,00 €	08/11/2018
JUST LOOKING PRODUCTIONS	ANTHONY JAMBON	PARALLEL WORLDS	SALLE	1 440,00 €	18/09/2018
JUST WINNER	EDALAM	BADNESS	VM	4 000,00 €	08/02/2018
JUST WINNER	DJ ALMIGHTY FEAT VAMSO	BRILLER	VM	2 000,00 €	08/02/2018
JUST WINNER	ST UNIT	PETE DA TETE	VM	2 000,00 €	08/02/2018
JUST WINNER	STONE WARLEY	REVIENS MOI	VM	2 000,00 €	08/02/2018
JUST WINNER	KAIZER PANDA FT CAMRO ET DENAT	AMBIANCE AFRO	VM	6 000,00 €	17/05/2018
JUST WINNER	KAIZER PANDA	SUPR M REGGATOWN	VM	5 000,00 €	17/05/2018
JUST WINNER	STONE WARLEY	MAMADE	VM	4 000,00 €	08/11/2018
JUSTON RECORDS	D ACE	INEVITABLE	CD	8 000,00 €	08/02/2018
JUSTON RECORDS	LE AYM	L EVADE DU NEVADA	VM	7 000,00 €	08/02/2018
JUSTON RECORDS	EL CHOMBO	DAME TU COSITA	VM	5 000,00 €	17/05/2018
JUSTON RECORDS	D ACE	J AI LA FLEMME	VM	2 000,00 €	05/07/2018
JUSTON RECORDS	RINA CABERA	POPOPO	VM	1 000,00 €	05/07/2018
JUSTON RECORDS	D ACE	LES 7 PECHEES CAPITAUX	VM	2 000,00 €	08/11/2018
KAA PRODUCTION			MUZICENTER	1 675,00 €	25/01/2018
KAA PRODUCTION	NAPKEY	TU TE REVEILLES	VM	3 000,00 €	22/03/2018
KALMIA PRODUCTIONS	LIZ CHERHAL	L ALLIANCE	SALLE	1 040,00 €	26/02/2018
KALMIA PRODUCTIONS	LIZ CHERHAL	J AI MARCHE TANT MARCHE	VM	1 000,00 €	17/05/2018
KALMIA PRODUCTIONS	LIZ CHERHAL	SAUVAGE	VM	1 000,00 €	17/05/2018
KEYZIT LABELS	SAFARY	DESTINATION SENEGAL	CD	3 000,00 €	08/02/2018
KEYZIT LABELS	SAFARY	FAUT PAS FORCER	VM	2 000,00 €	08/02/2018
KHANTI RECORDS	JULIA BIEL	JULIA BIEL	SALLE	1 440,00 €	06/02/2018
KHANTI RECORDS	BLACK ROOTS	TAKE IT	SALLE	3 200,00 €	24/10/2018
KHANTI RECORDS	OMAR PERRY AND THE SOULNATION	NEW DAWN	SALLE	3 200,00 €	25/10/2018
KIDDERMINSTER	THE PIROUETTES	MONOPOLIS	CD	7 000,00 €	05/07/2018
KIDDERMINSTER	ALEX VAN PELT	TUM TUM	CD	2 000,00 €	19/12/2018
KIDDERMINSTER	ARKADIN	TBC	FORMATION	1 650,00 €	17/12/2018
KIDDERMINSTER			MUZICENTER	697,50 €	12/02/2018
KIDDERMINSTER	COMING SOON	SENTIMENTAL JUKEBOX	SALLE	2 120,00 €	01/06/2018
KIDDERMINSTER	THE PIROUETTES	CE PARADIS	VM	2 000,00 €	17/05/2018
KIDDERMINSTER	THE PIROUETTES	SI LEGER	VM	6 000,00 €	20/09/2018
KIDDERMINSTER	COMING SOON	FOOL FOR YOU	VM	3 000,00 €	20/09/2018
KITSUNE	PARCELS	PARCELS	CD	18 000,00 €	20/09/2018
KITSUNE	PARCELS	TIEDUPRIGHTNOW	VM	10 000,00 €	22/03/2018
KITSUNE	PARCELS	TIEDUPRIGHTNOW EXTENDED	VM	4 000,00 €	17/05/2018
KITSUNE	PARCELS	LIGHTEN UP	VM	8 000,00 €	20/09/2018
KITSUNE	PARCELS	WITHORWITHOUT	VM	5 000,00 €	20/09/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
L2S (LABEL 2 SCENE)	LISA ROUX	LISA ROUX	FORMATION	1 650,00 €	14/12/2018
L2S (LABEL 2 SCENE)	ALEXIS ROUSSIAUX	ALEXIS ROUSSIAUX	FORMATION	1 650,00 €	14/12/2018
LA FINCA	JEREMY FREROT	TBC	CD	20 000,00 €	20/09/2018
LA FINCA	JEREMY FREROT	REVOIR	VM	5 000,00 €	05/07/2018
LA FINCA	JEREMY FREROT	TU DONNES	VM	10 000,00 €	19/12/2018
LA FURIEUSE	MOIRA CONRATH	LE CRAPAUD AU PAYS DES TROIS LUNES	CD	3 000,00 €	22/03/2018
LA FURIEUSE	MOIRA CONRATH	LE CRAPAUD AU PAYS DES TROIS LUNES	TS	2 000,00 €	08/11/2018
LA OUACHE PRODUCTION	MATMATAH	PESHMERGA	VM	10 000,00 €	17/05/2018
LA OUACHE PRODUCTION	MATMATAH	RETOUR A LA NORMALE	VM	10 000,00 €	05/07/2018
LA TEBWA			MUZICENTER	347,50 €	10/07/2018
LA TEBWA	THE SUPERMEN LOVERS	CLOCK SUCKER	PM	5 000,00 €	20/09/2018
LA TEBWA	THE SUPERMEN LOVERS	EYES ON YOU	VM	7 000,00 €	17/05/2018
LA TEBWA	GOLDEN BUG	TASTE OF LOVE	VM	3 000,00 €	17/05/2018
LA TEBWA	VICTORINE	ESCALIER C	VM	5 000,00 €	20/09/2018
LA TEBWA	FICTIONS	UFO	VM	4 000,00 €	19/12/2018
LA ZIZANIE	ZAZIE	TBC	CD	40 000,00 €	05/07/2018
LA ZIZANIE	ZAZIE	SPEED	VM	20 000,00 €	05/07/2018
LA ZIZANIE	ZAZIE	ESSENCIEL	VM	15 000,00 €	08/11/2018
LABEL LABORIE	ITAMAR BOROCHOV	BLUE NIGHTS	CD	4 000,00 €	08/02/2018
LABEL LABORIE	ANNE PACEO	BRIGHT SHADOWS	CD	8 000,00 €	08/02/2018
LABEL LABORIE	LEILA MARTIAL	BAABEL II	CD	3 000,00 €	22/03/2018
LABEL LABORIE	ITAMAR BOROCHOV	BLUE NIGHTS	SALLE	1 440,00 €	06/07/2018
LABEL LABORIE	SILVIA FERREIRA RIBEIRO	LUZIADES	SALLE	1 440,00 €	06/07/2018
LABEL LABORIE	BENJAMIN BOBENRIETH	TRAVELS	SALLE	1 440,00 €	09/07/2018
LABEL LABORIE	FESTEN	INSIDE STANLEY KUBRICK	SALLE	1 440,00 €	09/07/2018
LABEL LABORIE	LORENZO NACCARATO	NOVA RUPTA	SALLE	1 440,00 €	09/07/2018
LABEL LABORIE	ANNE PACEO	BRIGHT SHADOWS	VM	5 000,00 €	19/12/2018
LABO M	MATTHIEU CHEDID	LETTRE INFINIE	CD	60 000,00 €	20/09/2018
LACAZA MUSIQUE	ZAF ZAPHA	VOYAGE MUSICAL EN INDE	CD	6 000,00 €	22/03/2018
LAFARGUE GERALD	LENNY LAFARGUE	UN ANGE	SALLE	1 760,00 €	28/03/2018
LAMASTROCK	ILARIA GRAZIANO	TWINKLE TWINKLE	SALLE	1 440,00 €	07/11/2018
LE TRITON	PALOMA PRADAL	RABIA	SALLE	1 920,00 €	28/03/2018
LES AIRS A VIF			MUZICENTER	475,00 €	05/02/2018
LES CHAMPS MAGNETIQUES	ANTARTE	ISOLE	SALLE	1 920,00 €	05/02/2018
JN2B TIGERSUSHI	MAESTRO	DEAD END DAY	VM	2 000,00 €	17/05/2018
JN2B TIGERSUSHI	MONTEVIDEO	FUN HOUSE	VM	2 000,00 €	05/07/2018
LES DISQUES NORMAL	WE ONLY SAID	MY OVERSOUL	CD	1 000,00 €	20/09/2018
LES JEUDIS DU ROCK	I ME MINE	ELLIPSIS	TS	2 000,00 €	17/05/2018
LES NOUVELLES ED. FRANCAISES	OLLEBIRDE	OLLEBIRDE	CD	6 000,00 €	17/05/2018
LES NOUVELLES ED. FRANCAISES	OLLEBIRDE	EVERYTHING	VM	1 000,00 €	05/07/2018
LES SIECLES	LES SIECLES, LES CHANTEUSES DE	DEBUSSY, JEUX DEBUSSY, NOCTURNES DE- BUSSY, PRELUDE A L APRES MIDI D UN FAUNE	CD	5 000,00 €	05/07/2018
LITTLE HUMAN	EMEL MATHLOUTHI	EVERYWHERE WE LOOKED WAS BURNING	CD	5 000,00 €	19/12/2018
LITTLE HUMAN	EMEL MATHLOUTHI	KADDESH	VM	5 000,00 €	17/05/2018
LITTLE TRIBECA	OPHELIE GAILLARD	STRAUSS	CD	15 000,00 €	08/02/2018
LITTLE TRIBECA	JEAN PAUL GASPARIAN	RACHMANINOFF	CD	5 000,00 €	08/02/2018
LITTLE TRIBECA	LIONEL LOUEKE	SOLO ALBUM	CD	12 000,00 €	22/03/2018
LITTLE TRIBECA	TASSIS CHRISTOYANNIS JEFF COHEN	LES MELODIES DE GOUNOD	CD	3 000,00 €	22/03/2018
LITTLE TRIBECA	EMMANUEL CEYSSON	BALLADE EN ROUGE	CD	6 000,00 €	22/03/2018
LITTLE TRIBECA	CONCENTUS MUSICUS	SCHUBERT 6EME SYMPHONIE	CD	3 000,00 €	17/05/2018
LITTLE TRIBECA	FREIBURGER BAROCKORCHES- TER	CONCERTO DE CORELLI	CD	5 000,00 €	17/05/2018
LITTLE TRIBECA	GOTTFRIED VON DER GOLTZ	SONATAS ET PARTITAS	CD	4 000,00 €	05/07/2018
LITTLE TRIBECA	NOVUS QUARTET	LA JEUNE FILL ET LA MORT - SUITE LYRIQUE	CD	3 000,00 €	05/07/2018
LITTLE TRIBECA	CYRILLE DUBOIS	LISZT O LIEB	CD	5 000,00 €	19/12/2018
LITTLE TRIBECA	OPHELIE GAILLARD	STRAUSS	PM	8 000,00 €	19/12/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
LITTLE TRIBECA	BEATRICE BERRUT	ATHANOR AUTOUR DE LISZT	SALLE	1 200,00 €	20/03/2018
LITTLE TRIBECA	OPHELIE GAILLARD	DON QUIXOTE & CELLO WORKS	SALLE	1 200,00 €	04/05/2018
LITTLE TRIBECA	LIONEL LOUEKE	THE JOURNEY	SALLE	1 200,00 €	07/08/2018
LO JO	LO JO	FONETIQ FLOWERS TOUR	TS	5 000,00 €	08/02/2018
LOVARIUM PRODUCTION	YSA FERRER	NÉE SOUS X	VM	2 000,00 €	22/03/2018
LOW WOOD	MADAME MONSIEUR	VU D ICI	CD	20 000,00 €	22/03/2018
LOW WOOD	MADAME MONSIEUR	MERCY	VM	12 000,00 €	22/03/2018
LOW WOOD	MADAME MONSIEUR	COMME UNE REINE	VM	6 000,00 €	05/07/2018
LOW WOOD	ALON	LA BELLA VITA	VM	2 000,00 €	20/09/2018
LOW WOOD	OTOMO	KNOW YA	VM	5 000,00 €	08/11/2018
LOW WOOD	ALON	HABIBI	VM	4 000,00 €	19/12/2018
LOW WOOD	SEZ	AY AY AY	VM	3 000,00 €	19/12/2018
MAISON DE LA CULTURE D AMIENS	EDWARD PERRAUD	INTERVALLES	CD	5 000,00 €	08/02/2018
MAISON DE LA CULTURE D AMIENS	HENRI TEXIER	SAND WOMAN	SALLE	1 920,00 €	12/02/2018
MAISON DE LA CULTURE D AMIENS	SEYDOU BORO	HORON	SALLE	1 440,00 €	27/03/2018
MAISON DE LA CULTURE D AMIENS	EDWARD PERRAUD	ESPACES	SALLE	1 440,00 €	28/06/2018
MALLIGATOR PREFERENCE	KONGAS	AFRODESIA	CD	7 000,00 €	08/02/2018
MANIVETTE RECORDS	MOUSSU T E LEI JOVENTS	OPERETTE VOLUME 2	CD	3 000,00 €	17/05/2018
MANIVETTE RECORDS	MOUSSU T E LEI JOVENTS	OPERETTE VOLUME 2	PM	2 000,00 €	05/07/2018
MANIVETTE RECORDS	MOUSSU T E LEI JOVENTS	OPERETTE VOLUME 2	SALLE	1 520,00 €	22/06/2018
MARTINGALE	ALAIN GIBERT	CANYON ALIBI	SALLE	1 440,00 €	20/04/2018
MELISSE	VIRET JEAN PHILIPPE	IVRESSE	CD	4 000,00 €	19/12/2018
MEZOUE RECORDS	SNIPER	PERSONNALITE SUSPECTE, VOL 1	TS	5 000,00 €	08/11/2018
MEZOUE RECORDS	VALD	DESACCORDE	VM	5 000,00 €	08/02/2018
MEZOUE RECORDS	VALD	PRIMITIF	VM	9 000,00 €	22/03/2018
MEZOUE RECORDS	SNIPER	HEAD SHOT	VM	6 000,00 €	17/05/2018
MEZOUE RECORDS	VALD	DEVIENS GENIAL	VM	10 000,00 €	05/07/2018
MEZOUE RECORDS	SNIPER	SABLIER	VM	7 000,00 €	05/07/2018
MEZOUE RECORDS	SNIPER	LE DOIGT OU CA FAIT MAL	VM	3 000,00 €	08/11/2018
MEZOUE RECORDS	SNIPER	ADAMA	VM	2 000,00 €	08/11/2018
MICHEL LEVY PROJECTS	I2S	MOLO MOLO	CD	2 000,00 €	20/09/2018
MICHEL LEVY PROJECTS	I2S	MOLO MOLO	PM	2 000,00 €	08/11/2018
MICHEL LEVY PROJECTS	I2S	MOLO MOLO	SALLE	876,00 €	22/11/2018
MICHEL LEVY PROJECTS	I2S	DAWA	VM	2 000,00 €	20/09/2018
MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	LE GROUPE OSBCUR	SELESCA	CD	2 000,00 €	19/12/2018
MILLE FEUILLES	MOLECULE	ARIA	VM	3 000,00 €	08/02/2018
MIND	MEDINE	STORY TELLER	CD	6 000,00 €	08/02/2018
MIND	MEDINE	STORY TELLER	PM	4 000,00 €	22/03/2018
MIND	MEDINE	BATACLAN	VM	5 000,00 €	22/03/2018
MIRARE PRODUCTIONS	QUATUOR MODIGLIANI	LES QUATUORS À CORDES FLORILÈGES	CD	5 000,00 €	22/03/2018
MIRARE PRODUCTIONS	MARIA ET NATHALIE MILSTEIN	RAVEL VOYAGEUR	CD	4 000,00 €	22/03/2018
MIRARE PRODUCTIONS	LUKAS GENIUSAS	SERGUEI PROKOFIEV	CD	6 000,00 €	17/05/2018
MIRARE PRODUCTIONS	MI SA YANG, JONAS VITAUD	SONATES POUR VIOLON ET PIANO DE MOZART	CD	5 000,00 €	17/05/2018
MIRARE PRODUCTIONS	LUKAS GENIUSAS	CHANSONS POPULAIRES	CD	4 000,00 €	05/07/2018
MIRARE PRODUCTIONS	EMMANUEL ROSSFLEDER	CARNETS DE VOYAGES	CD	5 000,00 €	05/07/2018
MIRARE PRODUCTIONS	SHANI DILUKA - ORCHESTRE DE CH	TEMPERAMENTS	CD	5 000,00 €	20/09/2018
MIRARE PRODUCTIONS	ANNE QUEFFELEC	SONATES DE MOZART	CD	4 000,00 €	20/09/2018
MIRARE PRODUCTIONS	DAVID KADOUCH	REVOLUTION	CD	4 000,00 €	08/11/2018
MIRARE PRODUCTIONS	FELICIEN BRUT	LE PARI DES BRETelles	CD	6 000,00 €	08/11/2018
MISTER IBE	IBRAHIM MAALOUF	LEVANTINE SYMPHONY NO 1	CD	40 000,00 €	17/05/2018
MISTER IBE	IBRAHIM MAALOUF	LEVANTINE SYMPHONY NO 1	SALLE	2 320,00 €	06/11/2018
MNNQNS	MNNQNS	BODY NEGATIVE	CD	4 000,00 €	19/12/2018
MONKEY TUNES			MUZICENTER	492,50 €	12/03/2018
MONTLERY MUSIC	OMAR JR	ALOHA 666	CD	2 000,00 €	20/09/2018

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
MORPHOSIS ARTS	K2S	DAY	SALLE	800,00 €	22/11/2018
MOZAIK KREYOL	ADMIRAL T	ALTER EGO	VM	3 000,00 €	05/07/2018
MUSIC DEVELOPMENT COMPANY	OMAR SOSA - YILIAN CANIZARES	AGUAS	SALLE	1 200,00 €	13/06/2018
MUSIGAMY			MUZICENTER	1 105,00 €	11/01/2018
MY MAJOR COMPANY	SHAKE SHAKE GO	REBEL CHILD OF NATURE	CD	20 000,00 €	22/03/2018
MY MAJOR COMPANY	MNK	ONE LOVE	CD	10 000,00 €	17/05/2018
MY MAJOR COMPANY	YCARE	ADIEU JE T AIME	CD	20 000,00 €	17/05/2018
MY MAJOR COMPANY	DUEL	PALMA POP	CD	3 000,00 €	20/09/2018
MY MAJOR COMPANY			MUZICENTER	2 226,25 €	17/12/2018
MY MAJOR COMPANY	TIBZ	NATION	PM	30 000,00 €	17/05/2018
MY MAJOR COMPANY	SHAKE SHAKE GO	HOMESICK	SALLE	2 120,00 €	04/05/2018
MY MAJOR COMPANY	YCARE	ADIEU JE T AIME	SALLE	1 440,00 €	12/11/2018
MY MAJOR COMPANY	SHAKE SHAKE GO	DINOSAUR	VM	11 000,00 €	08/02/2018
MY MAJOR COMPANY	MALKO	VA LE TEMPS	VM	7 000,00 €	17/05/2018
MY MAJOR COMPANY	SHAKE SHAKE GO	COME BACK TO ME	VM	12 000,00 €	05/07/2018
MY MAJOR COMPANY	YCARE	ADIEU JE T AIME	VM	8 000,00 €	05/07/2018
MY MAJOR COMPANY	DUEL	MANTRA	VM	14 000,00 €	20/09/2018
MY MAJOR COMPANY	IONAH FINK	SHOT ME DOWN	VM	7 000,00 €	08/11/2018
MYSTERY PALACE PRODUCTION	DAVID HALLYDAY	J AI QUELQUE CHOSE A VOUS DIRE	CD	20 000,00 €	08/11/2018
MYSTERY PALACE PRODUCTION	DAVID HALLYDAY	MA DERNIERE LETTRE	VM	10 000,00 €	08/11/2018
MYSTERY PALACE PRODUCTION	DAVID HALLYDAY	ETERNEL	VM	10 000,00 €	19/12/2018
NAI NO PRODUCTION	OMUN	TRIBUTE TO THE FALL	SALLE	1 440,00 €	26/07/2018
NANANA PRODUCTION	DELUXE	SEIZE YOUR DAY	VM	4 000,00 €	08/02/2018
NCLS	NICOLAS GODIN	AU SERVICE DE LA FRANCE	CD	3 000,00 €	17/05/2018
NEG MARRONS PRODUCTION	BEN J	KARMA	CD	8 000,00 €	22/03/2018
NEG MARRONS PRODUCTION	BEN J	SI DIEU LE VEUT	VM	3 000,00 €	08/02/2018
NEG MARRONS PRODUCTION	BEN J	ROTATION	VM	2 000,00 €	08/02/2018
NEOMME	LIZ VAN DEUQ	VANITES	SALLE	1 520,00 €	03/10/2018
NICE PROD	JUNIOR RODRIGUEZ	HEAVENLIPS	VM	3 000,00 €	19/12/2018
NOTE A BENE	STAFF BENDA BILILI	JAMAIS DE LA VIE	CD	7 000,00 €	08/11/2018
NOTE A BENE	NICOLAS PEYRAC	SUFFIT QUE TU OSES	PM	10 000,00 €	08/02/2018
NOTE A BENE	MASHA ET MICHKA	MASHA ENCHANTE NCEL	PM	5 000,00 €	08/11/2018
NOTE A BENE	RAEL	CONVIDA	SALLE	1 680,00 €	25/10/2018
OCTOPUS LES EDITIONS DU POULPE	HOMA	ALMOST ALL OR NOTHING	VM	3 000,00 €	22/03/2018
OFF THE RECORDS SPRL	VINETA SAREIKA & AMANDINE SAVA	EDVARD GRIED SONATES POUR VIOLON ET PIANO	CD	3 000,00 €	22/03/2018
OFF THE RECORDS SPRL	ENSEMBLE STRAVAGANZA (DOMITILL)	ABENDMUSIKEN	CD	3 000,00 €	17/05/2018
OFF THE RECORDS SPRL	MARZORATI ARNAUD & LES LUNAISI	LES BALLADES DE MONSIEUR BRASSENS	CD	6 000,00 €	05/07/2018
OFF THE RECORDS SPRL	EUGENIE WARNIER	SOIR - BERCEUSES (MAIS PAS QUE...)	CD	2 000,00 €	08/11/2018
OFF THE RECORDS SPRL	DANIEL ISOIR	SCHUBERT SONATINES	CD	5 000,00 €	19/12/2018
OFF THE RECORDS SPRL	BARBARA HENDRICKS	THE ROAD TO FREEDOM	PM	8 000,00 €	19/12/2018
OFFSIDERZ	FLYNT	ÇA VA BIEN SE PASSER	CD	3 000,00 €	20/09/2018
OFFSIDERZ	FLYNT	JOGA BONITO	VM	3 000,00 €	17/05/2018
OFFSIDERZ	FLYNT	A PARTIR D AUJOURD HUI	VM	3 000,00 €	05/07/2018
ONDE MUSIC	YASMINE KYD	SHOWTIME	SALLE	800,00 €	01/10/2018
ONE DROP	RAY LEMA	TRANSCENDANCE	CD	2 500,00 €	22/03/2018
ONE HOT MINUTE	ISIA MARIE	OCEANE	CD	4 000,00 €	05/07/2018
ONE HOT MINUTE	SOAN	LE MIEUX DISANT / 10 ANS	CD	10 000,00 €	05/07/2018
ONE HOT MINUTE	CECILIA PASCAL	ADN	CD	5 000,00 €	05/07/2018
ONE HOT MINUTE	ISIA MARIE	OCEANE	FORMATION	1 650,00 €	06/09/2018
ONE HOT MINUTE	ISIA MARIE	OCEANE	FORMATION	1 650,00 €	06/09/2018
ONE HOT MINUTE			MUZICENTER	1 105,00 €	12/02/2018
ONE HOT MINUTE	SOAN	CELUI QUI ABOIE	PM	5 000,00 €	22/03/2018
ONE HOT MINUTE	MRS YEYE	HYBRIDE	PM	2 000,00 €	20/09/2018
ONE HOT MINUTE	ISIA MARIE	OCEANE	SALLE	1 920,00 €	06/09/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
ONE HOT MINUTE	CECILIA PASCAL	IRREELLE	VM	2 000,00 €	17/05/2018
ONE HOT MINUTE	ISIA MARIE	DEPOSSEDEE	VM	2 000,00 €	05/07/2018
ONE HOT MINUTE	SOAN	A L ANCIENNE	VM	2 000,00 €	19/12/2018
ONE HOT MINUTE	ISIA MARIE	MISS METEO	VM	1 000,00 €	19/12/2018
ONLY PRO	L ALGERINO	INTERNATIONAL	CD	15 000,00 €	17/05/2018
ONLY PRO	HOOSS	FRENCH RIVIERA 3	CD	8 000,00 €	19/12/2018
ONLY PRO	HOOSS	WOODSTOCK	PM	6 000,00 €	22/03/2018
ONLY PRO	L ALGERINO	INTERNATIONAL	PM	15 000,00 €	20/09/2018
OSTINATO	DOMINIQUE DALCAN	DONE ENOUGH FOR YOU MAN	VM	2 000,00 €	17/05/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	NICOLAS VAN KUIJK, SYLVAIN FAV	SCHUBERT QUATUOR N10 D87 & N14 D810 LA JEUNE FILLE ET LA MORT	CD	10 000,00 €	08/02/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	HELSTROFFER BRUNO, STANDLEY RO	CALLING THE MUSE	CD	7 000,00 €	08/02/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	JUSTIN TAYLOR	CONTINUUM	CD	7 000,00 €	08/02/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	EDOUARD FERLET VIOLAINE COCHARD	PLUCKED N DANCE	CD	7 000,00 €	22/03/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	HERVE NIQUET - LE CONCERT SPIRITUEL	TESORI VATICANI	CD	5 000,00 €	17/05/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	JULIEN BEHR - ORCHESTRE DE LO	LE TEMPS RETROUVÉ	CD	12 000,00 €	17/05/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	BARBARA HANNIGNAN ET REINBERT	VIENNA FIN DE SIECLE	CD	7 000,00 €	17/05/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	SANDRINE PIAU LE CONCERT DE LA	PLAISIR D AMOUR	CD	8 000,00 €	17/05/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	JOHN CHEST, MARCELO AMARAL	DIE SHONE MAGELONE OP33 JOHANNES BRAHMS	CD	5 000,00 €	05/07/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	OLGA PASHCHENKO ALEXEI LUBIMOV	DUSSEK	CD	5 000,00 €	05/07/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	ANNA VINNITSKAYA DUO KOROLIOV	BACH	CD	15 000,00 €	05/07/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	LES TALENS LYRIQUES CHRISTOPHE ROUSSET	STABAT MATER	CD	15 000,00 €	20/09/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	EVA ZAICIK LE CONSORT	VENEZ CHERE OMBRE	CD	10 000,00 €	20/09/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	BARBARA HANNIGAN	CRAZY GIRL CRAZY	PM	6 000,00 €	08/02/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	OLIVIER CAVE	HAYDN BEETHOVEN PIANO SONATAS	PM	8 000,00 €	22/03/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	PATRICIA KOPATCHINSKAJA & POLI	DEUX	PM	4 000,00 €	17/05/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	BARBARA HANNINGAN	VIENNA FIN DE SIECLE	PM	2 000,00 €	08/11/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	SANDRINE PIAU	CHIMERE	PM	2 000,00 €	19/12/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	FERLET EDOUARD COCHARD VIOLAIN	PLUCKED N DANCES	SALLE	1 920,00 €	27/08/2018
OUTHERE MUSIC FRANCE	QUATUOR VOCE	ITINERAIRE	SALLE	1 920,00 €	27/08/2018
OVASTAND RECORDS	JAHNERATION	MIC SESSION	FORMATION	1 650,00 €	27/09/2018
OVASTAND RECORDS	JAHNERATION	MIC SESSION	SALLE	2 120,00 €	25/09/2018
PANENKA MUSIC	JEREMY KAPONE	10:43	CD	15 000,00 €	08/02/2018
PANENKA MUSIC	GEORGIO	XX5	CD	25 000,00 €	08/11/2018
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	HIT SALE XTRA CHEESE	CD	7 000,00 €	08/11/2018
PANENKA MUSIC	POGO CAR CRASH CONTROL	DEPRIME HOSTILE	FORMATION	1 650,00 €	09/11/2018
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	HIT SALE	SALLE	2 120,00 €	23/01/2018
PANENKA MUSIC	POGO CAR CRASH CONTROL	DEPRIME HOSTILE	SALLE	2 120,00 €	02/02/2018
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	HIT SALES	VM	10 000,00 €	08/02/2018
PANENKA MUSIC	POGO CAR CRASH CONTR	COMMENT LUI EN VOULOIR	VM	2 500,00 €	22/03/2018
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	PVP	VM	6 000,00 €	17/05/2018
PANENKA MUSIC	GEORGIO	J EN SAIS RIEN	VM	10 000,00 €	19/12/2018
PANENKA MUSIC	THERAPIE TAXI	AVEC TA ZOUIZ	VM	8 000,00 €	19/12/2018
PANENKA MUSIC	GEORGIO	DANS MON ELEMENT	VM	5 000,00 €	19/12/2018
PANENKA MUSIC	CLAUDE VIOLANTE	ARMANI	VM	5 000,00 €	19/12/2018
PARALLEL RECORDS	THIBAUT GOMEZ QUINTET	LA GRANDE REVEUSE	SALLE	1 440,00 €	13/03/2018
PARAMOUR	LORD ESPERANZA	ET ALORS	VM	2 000,00 €	05/07/2018
PARAMOUR	LORD ESPERANZA	INTERNET	VM	2 000,00 €	05/07/2018
PARAMOUR	LORD ESPERANZA	EDS III	VM	3 000,00 €	19/12/2018
PBC MUSIC			MUZICENTER	527,50 €	25/05/2018
PEGAZZ & L HELICON	GONAM CITY	GONAM CITY	SALLE	960,00 €	01/10/2018
PETIT BISCUIT MUSIC	PETIT BISCUIT	PRESENCE	PM	30 000,00 €	17/05/2018
PETIT BISCUIT MUSIC	PETIT BISCUIT	PROBLEMS	VM	15 000,00 €	08/02/2018

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
PETIT BISCUIT MUSIC	PETIT BISCUIT	WAKE UP	VM	7 000,00 €	05/07/2018
PETIT BISCUIT MUSIC	PETIT BISCUIT	SUFFER	VM	10 000,00 €	08/11/2018
PIAS FRANCE	RADIO ELVIS	LP2	CD	34 000,00 €	05/07/2018
PIAS FRANCE	EFFEL	LP3	CD	25 000,00 €	20/09/2018
PIAS FRANCE	B.E.D	B.E.D	CD	8 000,00 €	20/09/2018
PIAS FRANCE	ROYAUME	LP1	FORMATION	1 650,00 €	28/03/2018
PIAS FRANCE	ROYAUME	LP1	FORMATION	1 650,00 €	16/05/2018
PIAS FRANCE	RADIO ELVIS	CES GARCONS LA	FORMATION	1 650,00 €	26/09/2018
PIAS FRANCE	MALORY	CHAGRIN BITUME	FORMATION	1 650,00 €	20/12/2018
PIAS FRANCE			MUZICENTER	445,02 €	27/11/2018
PIAS FRANCE	BAXTER DURY	PRINCE OF TEARS	PM	30 000,00 €	08/02/2018
PIAS FRANCE	CALYPSO VALOIS	CANNIBALE	PM	26 000,00 €	08/02/2018
PIAS FRANCE	GIRLS IN HAWAII	NOCTURNES	PM	14 000,00 €	08/02/2018
PIAS FRANCE	JEAN LOUIS MURAT	TRAVAUX SUR LA N89	PM	15 000,00 €	22/03/2018
PIAS FRANCE	TEXAS	JUMP ON BOARD	PM	30 000,00 €	17/05/2018
PIAS FRANCE	PENDENTIF	VERTIGE EXHAUSSE	PM	10 000,00 €	17/05/2018
PIAS FRANCE	EDITORS	VIOLENCE	PM	8 000,00 €	05/07/2018
PIAS FRANCE	ALAIN CHAMFORT	LE DESORDRE DES CHOSES	PM	30 000,00 €	05/07/2018
PIAS FRANCE	BALOJI	137 AVENUE KANIAMA	PM	20 000,00 €	20/09/2018
PIAS FRANCE	JEAN LOUIS MURAT	IL FRANCESE	PM	30 000,00 €	08/11/2018
PIAS FRANCE	RADIO ELVIS	CES GARCONS LA	PM	30 000,00 €	08/11/2018
PIAS FRANCE	DEAD CAN DANCE	DYONISUS	PM	10 000,00 €	08/11/2018
PIAS FRANCE	SOAP AND SKIN	FROM GAS TO SOLID	PM	7 000,00 €	19/12/2018
PIAS FRANCE	TORTOZ	NEW VENTURA	PM	7 000,00 €	19/12/2018
PIAS FRANCE	BAXTER DURY	B.E.D	PM	11 000,00 €	19/12/2018
PIAS FRANCE	PENDENTIF	VERTIGE EXHAUSSE	SALLE	2 120,00 €	05/02/2018
PIAS FRANCE	THE ORIELLES	SILVER DOLLAR MOMENT	SALLE	2 120,00 €	13/03/2018
PIAS FRANCE	FLECHE LOVE	LP1	SALLE	2 120,00 €	25/04/2018
PIAS FRANCE	TEME TAN	TEME TAN	SALLE	2 120,00 €	28/05/2018
PIAS FRANCE	JEAN LOUIS MURAT	IL FRANCESE	SALLE	1 920,00 €	14/11/2018
PIAS FRANCE	HAYCE LEMSI	HAVANA	VM	16 000,00 €	08/02/2018
PIAS FRANCE	LEILA LANOVA	T-SHIRT & JEANS	VM	8 000,00 €	08/02/2018
PIAS FRANCE	CALYPSO VALOIS	CANNIBALE	VM	7 000,00 €	22/03/2018
PIAS FRANCE	ALAIN CHANFORT	EXISTER	VM	2 000,00 €	22/03/2018
PIAS FRANCE	SCYLLA ET SOFIANE PAMART	SOLITUDE	VM	10 000,00 €	17/05/2018
PIAS FRANCE	MELANIE DE BIASO	ALL MY WORLDS	VM	7 000,00 €	17/05/2018
PIAS FRANCE	ROYAUME	AGAIN	VM	4 000,00 €	17/05/2018
PIAS FRANCE	FLECHE LOVE	SISTERS	VM	3 000,00 €	17/05/2018
PIAS FRANCE	ALAIN CHAMFORT	TOUT EST POP	VM	9 000,00 €	05/07/2018
PIAS FRANCE	RADIO ELVIS	CES GARCONS LA	VM	6 000,00 €	20/09/2018
PIAS FRANCE	JEAN LOUIS MURAT	HOLD UP	VM	4 000,00 €	20/09/2018
PIAS FRANCE	LE SID	HOUDINI	VM	6 000,00 €	08/11/2018
PIAS FRANCE	RADIO ELVIS	23 MINUTES	VM	5 000,00 €	08/11/2018
PIAS FRANCE	HAYCE LEMSI	GUCCI	VM	16 000,00 €	19/12/2018
PIAS FRANCE	YOHANN MALORY	AMOUR D ETE	VM	4 000,00 €	19/12/2018
PIAS FRANCE	SUNA	NOIR	VM	2 000,00 €	19/12/2018
PIAS FRANCE	JEAN LOUIS MURAT	JE ME SOUVIENS	VM	2 000,00 €	19/12/2018
PLAY 2	MC SOLAAR	GEOPÆTIQUE	PM	35 000,00 €	22/03/2018
PLAY 2	EAGLE EYE CHERRY	STREETS OF YOU	PM	25 000,00 €	08/11/2018
PLAY 2	MC SOLAAR	GEOPÆTIQUE	PM	31 000,00 €	19/12/2018
PLAY 2	JOYCE JONATHAN	ON	SALLE	1 760,00 €	26/11/2018
PLAY 2	JOK AIR	JOK RAMBO	SALLE	1 920,00 €	27/11/2018
PLAY 2	BASADA FEAT CAMDEN COX	GOOD VIBES	VM	12 000,00 €	08/02/2018
PLAY 2	CLARE MAGUIRE	ALL OR NOTHING LOVE	VM	8 000,00 €	22/03/2018
PLAY 2	EAGLE EYE CHERRY	CITY OF YOU	VM	10 000,00 €	17/05/2018
PLAY 2	BASADA FEAT ASPEN	THIS IS THE LIFE	VM	6 000,00 €	17/05/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
PLAY 2	JONATHAN JOYCE	ON	VM	5 000,00 €	17/05/2018
PLAY TWO			MUZICENTER	13 083,00 €	19/12/2018
PONAR			MUZICENTER	430,00 €	02/02/2018
POP NOIRE	JOHNNY HOSTILE	DYSFUNCTION	CD	1 000,00 €	20/09/2018
POSITIVE DREAM PTY TD	TINA ARENA	QUAND TOUT RECOMMENCE	CD	30 000,00 €	22/03/2018
PRODUCTIONS JACQUES CANETTI	DEBOUT SUR LE ZINC	DEBOUT SUR LE ZINC CHANTE BORIS VIAN	CD	9 000,00 €	08/11/2018
PURPLE MUSIC AGENCY	OSWALD	CHANJE	CD	5 000,00 €	08/11/2018
PURPLE MUSIC AGENCY	SECTION PULL UP	TU DISAIS	VM	3 000,00 €	08/02/2018
PURPLE MUSIC AGENCY	FLASHKO FEAT KALSHA	UKELELE	VM	2 000,00 €	08/02/2018
PURPLE MUSIC AGENCY	MIKE ONE FT NOAH LUNSI	MABE CHALLENGE	VM	4 000,00 €	22/03/2018
PURPLE MUSIC AGENCY	OSWALD	TOURNER LE DOS	VM	3 000,00 €	22/03/2018
PURPLE MUSIC AGENCY	OSWALD	EL DIABLO	VM	4 000,00 €	05/07/2018
PURPLE MUSIC AGENCY	OSWALD	GOUYAD ILLEGAL	VM	2 000,00 €	05/07/2018
PURPLE MUSIC AGENCY	OSWALD	RETE AVEM	VM	5 000,00 €	08/11/2018
PUZZLE	DANNY BUCKTON TRIO	ARGENTIQUE	SALLE	2 080,00 €	02/05/2018
QLF RECORDS	DTF	KIYA	VM	6 000,00 €	22/03/2018
QLF RECORDS	PNL	A L AMMONIAC	VM	25 000,00 €	17/05/2018
RAGEOT EDITEUR	NATHALIE TUAL	BULLE ET BOB DANS LA FORET	CD	4 000,00 €	20/09/2018
RAGEOT EDITEUR	STEPHANE SERVANT	LES HISTOIRES CULOTTEES	CD	1 000,00 €	20/09/2018
RAGEOT EDITEUR	NATHALIE SOUSSANA	COMPTINES DE CAJOU ET DE COCO	CD	5 000,00 €	20/09/2018
RAGEOT EDITEUR	ELSA LEPOIVRE	LES MALHEURS DE SOPHIE	CD	4 000,00 €	20/09/2018
RECORD MAKERS	DITA VON TEESE	DITA VON TEEESE	PM	12 000,00 €	17/05/2018
REFLET	DICK ANNEGARN	12 VILLES - 12 CHANSONS	CD	6 000,00 €	08/02/2018
REFLET	NOGA	NEXT	SALLE	1 920,00 €	20/02/2018
ROSCIA RECORDS	VILAIN CŒUR	VILAIN CŒUR	FORMATION	1 650,00 €	21/09/2018
ROSCIA RECORDS	VILAIN CŒUR	VILAIN CŒUR	FORMATION	1 650,00 €	21/09/2018
ROSCIA RECORDS	VILAIN CŒUR	A LA FIN	VM	2 000,00 €	08/11/2018
RUE BLEUE	CHARLELIE	MEME PAS SOMMEIL	CD	10 000,00 €	19/12/2018
RUPTURE INSIDE	THERE THEM	LOVE IS AN ELEVATOR	CD	5 000,00 €	08/11/2018
RUPTURE INSIDE	THERE THEM	LOVE IS AN ELEVATOR	PM	5 000,00 €	20/09/2018
RUPTURE INSIDE	HAWKSLEY WORKMAN	MEDIAN AGE WASTELAND	PM	7 000,00 €	19/12/2018
RUPTURE INSIDE	CHRIS STILLS	DON T BE AFRAID	SALLE	1 920,00 €	24/04/2018
RUPTURE INSIDE	CHRIS STILLS	1ERE PARTIE DE VERONIQUE SANSON	TS	2 000,00 €	08/02/2018
RUPTURE INSIDE	BILL DERAIME	NOUVEL HORIZON TOUR	TS	5 000,00 €	05/07/2018
RUPTURE INSIDE	BILL DERAIME ET KAD MERAD	SUR LE BORD DE LA ROUTE	VM	2 000,00 €	08/02/2018
SABIA	DOM LA NENA	TEMPO	CD	2 000,00 €	17/05/2018
SABIA	DOM LA NENA	TODO TIENE SU FIN	VM	2 000,00 €	17/05/2018
SABIA	DOM LA NENA	QUIEN PODRA SABERLO	VM	3 000,00 €	05/07/2018
SCARLETT PRODUCTIONS	JEAN LOUIS MURAT	IL FRANCESE	CD	15 000,00 €	20/09/2018
SCORPIO MUSIC	LIAM	LITTLE LOVE	VM	12 000,00 €	22/03/2018
SCORPIO MUSIC	CHARLIE BOISSEAU	POURQUOI TU T EN VAS	VM	11 000,00 €	22/03/2018
SCORPIO MUSIC	CHARLIE BOISSEAU	TELEMENT BELLE	VM	8 000,00 €	20/09/2018
SELVAMONOS PRODUCTIONS	LA DAME BLANCHE	BAJO EL MISMO CIELO	CD	3 000,00 €	22/03/2018
SEVENTH RECORDS	MAGMA	ZESS	CD	4 000,00 €	17/05/2018
SEVENTH RECORDS	GRIT	SISTER	VM	2 000,00 €	05/07/2018
SHĖSTRING RECORDS	MEYLO	LADYBLUES	VM	2 000,00 €	08/11/2018
SILBO RECORDS	FELOCHE	CHIMIE VIVANTE	CD	6 000,00 €	05/07/2018
SILBO RECORDS	FELOCHE	CHIMIE VIVANTE	PM	4 000,00 €	08/11/2018
SILBO RECORDS	FELOCHE	CHIMIE VIVANTE	SALLE	1 920,00 €	13/07/2018
SILBO RECORDS	FELOCHE	CHIMIE VIVANTE	TS	5 000,00 €	08/11/2018
SILBO RECORDS	FELOCHE	CROCODILES	VM	4 000,00 €	05/07/2018
SIRVENTES	LAURENT CAVALIE	MON OMBRE E IEU	CD	1 000,00 €	05/07/2018
SIRVENTES	LA MAL COIFFEE	E LOS LEONS	SALLE	1 440,00 €	25/01/2018
SOBER & GENTLE	NATALIA MOSCOU	C EST PERSONNEL	FORMATION	1 650,00 €	21/09/2018
SODELORE	BEX-CATHERINE-ROMANO	LA BELLE VIE	CD	2 000,00 €	08/11/2018

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
SOULBEATS RECORDS			MUZICENTER	222,50 €	19/07/2018
SOULBEATS RECORDS	KUNDA TOURE	LAMBIGOLO	PM	4 000,00 €	05/07/2018
SOULBEATS RECORDS	TOURE KUNDA	LAMBIGOLO	VM	2 000,00 €	05/07/2018
SOUND SCULPTURE	THE WAXIDERMIST	THE ORIGAMI	SALLE	1 760,00 €	20/03/2018
SPACE PARTY			MUZICENTER	11 470,00 €	15/03/2018
STUDIO LECOQ	PARIS CLICK	ASSASSINE LOGIQUE	SALLE	1 920,00 €	08/03/2018
STUFFED MONKEY	MYLENE FARMER	DESOBEISSANCE	CD	40 000,00 €	20/09/2018
STUFFED MONKEY	MYLENE FARMER	ROLLING STONE	VM	25 000,00 €	08/02/2018
STUFFED MONKEY	MYLENE FARMER	N OUBLIE PAS	VM	20 000,00 €	05/07/2018
STUFFED MONKEY	MYLENE FARMER	DESOBEISSANCE	VM	5 000,00 €	08/11/2018
SUTHER KANE FILMS	SOFIANE	AFFRANCHIS	CD	8 000,00 €	08/02/2018
SUTHER KANE FILMS	LEJ	POUPEES RUSSES	CD	30 000,00 €	17/05/2018
SUTHER KANE FILMS	KERY JAMES	J RAP ENCORE	CD	25 000,00 €	08/11/2018
SUTHER KANE FILMS	NASSI	REVES DE GAMIN	VM	8 000,00 €	22/03/2018
SUTHER KANE FILMS	LEJ	LA NUIT	VM	10 000,00 €	17/05/2018
SUTHER KANE FILMS	LEJ	ACROBATES	VM	7 000,00 €	05/07/2018
SYNTHESE AUDIO ET CREATION	BRUNO ANGELINI	OPEN LAND	SALLE	1 440,00 €	31/07/2018
TACET	ALAIN LEPREST	LEPREST SYMPHONIQUE II	CD	10 000,00 €	19/12/2018
TACET	ALAIN GENTY	ETERNAL TIDES	SALLE	1 920,00 €	04/01/2018
TANGO 33	CEDRO MARINA	BUENO AIRES 72	CD	4 000,00 €	05/07/2018
TECH NOIR	DAVID SHAW &THE BEAT	EP DAVID SHAW AND THE BEAT	CD	2 000,00 €	20/09/2018
TECH NOIR	KRIVERS	EP 1 - KRIVERS	CD	2 000,00 €	08/11/2018
TEKINI RECORDS	MANU	ENTRE DEUX EAUX VOL 1	CD	2 000,00 €	22/03/2018
TEKINI RECORDS	MANU	ENTRE DEUX EAUX VOL 2	CD	2 000,00 €	19/12/2018
TEKINI RECORDS	COFFEES & CIGARETTES	FREAKSHOW	SALLE	1 920,00 €	23/01/2018
TER A TERRE	THE INSPECTOR CLUZO	WE PEOPLE OF THE SOIL	CD	5 000,00 €	22/03/2018
TER A TERRE	THE INSPECTOR CLUZO	WE PEOPLE OF THE SOIL TOUR	TS	7 000,00 €	05/07/2018
TF1 ENTERTAINMENT	JENIFER	TBC	CD	30 000,00 €	20/09/2018
TF1 ENTERTAINMENT	LOU	LOU	PM	30 000,00 €	22/03/2018
TF1 ENTERTAINMENT	JENIFER	NOUVELLE PAGE	PM	30 000,00 €	08/11/2018
TF1 ENTERTAINMENT	LOU	LOU LIVE	TS	15 000,00 €	08/02/2018
TF1 ENTERTAINMENT	LOU FT ADRYANO	UNE FILLE DU SOLEIL	VM	8 000,00 €	17/05/2018
TF1 ENTERTAINMENT	VINCENT NICLO	MI AMOR	VM	10 000,00 €	05/07/2018
TF1 ENTERTAINMENT	EVAN & MARCO	MARBLEGEN	VM	3 000,00 €	05/07/2018
TF1 ENTERTAINMENT	JENIFER	NOTRE IDYLLE	VM	15 000,00 €	20/09/2018
TF1 ENTERTAINMENT	JENIFER	ENCORE ET ENCORE	VM	10 000,00 €	08/11/2018
TF1 ENTERTAINMENT	LOU	DANS LE BLEU DU CIEL	VM	10 000,00 €	19/12/2018
TF1 ENTERTAINMENT	VINCENT NICLO	LA CUMPARSITA	VM	8 000,00 €	19/12/2018
THE HOURS PUBLISHING	ALOHA ORCHESTRA	ALRIGHT	VM	3 000,00 €	22/03/2018
THE HOURS PUBLISHING	FANG THE GREAT	HOLY DAYS	VM	5 000,00 €	19/12/2018
THIRD SIDE RECORDS	THE PALMTREE FA TAHITI BOY	GOOD CHILDREN GO TO HEAVEN	SALLE	1 920,00 €	17/09/2018
THREE DYKES AND A HALF	RENDEZ VOUS	SUPERIOR STATE	CD	6 000,00 €	05/07/2018
THREE DYKES AND A HALF	LUCIE ANTUNES	SERGUEI	CD	5 000,00 €	08/11/2018
THREE DYKES AND A HALF	YELLI YELLI	LA TERRE	FORMATION	1 650,00 €	21/12/2018
THREE DYKES AND A HALF	RENDEZ VOUS	DOUBLE ZERO	VM	1 000,00 €	05/07/2018
THREE DYKES AND A HALF	RENDEZ VOUS	SENTIMENTAL ANIMAL	VM	1 000,00 €	08/11/2018
TIGRANE RECORDS	FRANCOIS HENRI	FRANCOIS HENRI	FORMATION	1 650,00 €	16/02/2018
TPLG RECORDS	MMZ	TROP N DA	CD	4 000,00 €	17/05/2018
TPLG RECORDS	MMZ	ELLE M A VU	VM	2 000,00 €	17/05/2018
TURENNE MUSIC	FRANCOISE FABIAN	TANT DE CHOSE QUE J AIME	CD	15 000,00 €	22/03/2018
TURENNE MUSIC	FRANCOISE FABIAN	FRANCOISE FABIAN	PM	15 000,00 €	08/11/2018
TURENNE MUSIC	YOURI	TSAR TRAP VOL2	SALLE	1 920,00 €	14/06/2018
TURENNE MUSIC	FRANCOISE FABIAN	FRANCOISE FABIAN	TS	10 000,00 €	20/09/2018
TURENNE MUSIC	WEALSTARR	NUEVO	VM	5 000,00 €	08/02/2018
TURENNE MUSIC	SCHERAZADE	MEMENTO	VM	700,00 €	08/02/2018
TURENNE MUSIC	FRANCOISE FABIAN	TANT DE CHOSES QUE J AIME	VM	3 000,00 €	17/05/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
TURENNE MUSIC	OCTAVIO MAI	TES YEUX TURQUOISE - LA NUIT REVIENDRA	VM	15 000,00 €	08/11/2018
TURKHOISE	KHALIL CHAHINE	KAFE GROPPI	SALLE	1 440,00 €	20/09/2018
TWIN MUSIC	LAUTNER	J AI PAS LE TEMPS	VM	5 000,00 €	19/12/2018
UGOP	SALIMA DRIDER	L INSTANT ET L INSTINCT	FORMATION	1 650,00 €	31/01/2018
UGOP	SALIMA DRIDER	L INSTANT ET L INSTINCT	FORMATION	1 650,00 €	04/10/2018
UNDERDOG RECORDS			MUZICENTER	1 095,62 €	30/01/2018
UNDERDOG RECORDS			MUZICENTER	2 180,00 €	18/12/2018
UNDERDOG RECORDS	FLOX	TASTE OF GREY	PM	2 000,00 €	05/07/2018
UNDERDOG RECORDS	OTIS STACKS	EVERLEFT	VM	3 000,00 €	22/03/2018
UNDERDOG RECORDS	THE BONGO HOP	SAN GABRIEL	VM	2 000,00 €	05/07/2018
UNDERDOG RECORDS	DOWDELIN	ELEPHANTS ROSES	VM	2 000,00 €	08/11/2018
UNIVERSEUL	ODEZENNE	AU BACCARA	CD	20 000,00 €	20/09/2018
UNIVERSEUL	ODEZENNE	BEBE	VM	5 000,00 €	08/11/2018
UNIVERSEUL	ODEZENNE	JACQUES A DIT	VM	5 000,00 €	08/11/2018
UPTON PARK PUBLISHING			MUZICENTER	1 055,00 €	12/04/2018
UPTON PARK PUBLISHING	STUCK IN THE SOUND	ALRIGHT	VM	6 000,00 €	20/09/2018
V MUSIC PRODUCTIONS			MUZICENTER	1 770,00 €	28/03/2018
VELVET COLISEUM	COLOURS IN THE STREET	TELL THE WORLD	CD	2 000,00 €	17/05/2018
VELVET COLISEUM	COLOURS IN THE STREET	TELL THE WORLD	SALLE	2 120,00 €	09/04/2018
VERSATILE	ANTOINE KOGUT	SENTIERS OMBRAGEUX	CD	5 000,00 €	22/03/2018
VERSATILE	ETIENNE JAUMET	HUIT REGARDS OBLIQUES	CD	5 000,00 €	20/09/2018
VERSATILE	ETIENNE JAUMET	THEME FROM A SYMPHONY	VM	5 000,00 €	20/09/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	QUENTIN VAESKEN	ICI ET MAINTENANT	CD	5 500,00 €	05/07/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)			MUZICENTER	2 300,00 €	12/02/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	ALBIN DE LA SIMONE	L UN DE NOUS	PM	17 000,00 €	08/02/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	SHAKA PONK	THE EVOL	PM	35 000,00 €	22/03/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	CATS ON TREES	NEON	PM	30 000,00 €	05/07/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	SHELMI	NO GO ZONE	SALLE	1 600,00 €	04/10/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	FCE	ALORS LISE	VM	16 000,00 €	08/02/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	SHELMI	MAUVAIS DÉPART	VM	9 000,00 €	22/03/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	CATS ON TREES	BLUE	VM	25 000,00 €	17/05/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	FCE	MOMMY	VM	20 000,00 €	17/05/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	SHELMI	WATERPROOF	VM	13 000,00 €	17/05/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	VAESKEN QUENTIN	MA VIE EST ICI	VM	9 000,00 €	17/05/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	CATS ON TREES	IF YOU FEEL	VM	13 000,00 €	20/09/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	BLICK BASSY	NGWA	VM	15 000,00 €	19/12/2018
VF MUSIQUES (TOT OU TARD)	BLICK BASSY	WONI	VM	8 000,00 €	19/12/2018
VIAVOX	ANTOINE BOYER	CAMELEON WALTZ	FORMATION	1 650,00 €	30/01/2018
VIAVOX	ANTOINE BOYER	CAMELEON WALTZ	SALLE	1 440,00 €	13/03/2018
VIAVOX	MININO GARAY	TUNGA TUNGA S BAND	SALLE	1 760,00 €	13/11/2018
VICTORIE MUSIC	MARIANNE JAMES	TOUS HEUREUX	CD	7 000,00 €	17/05/2018
VICTORIE MUSIC	LE COLLECTIF DE L AUTRE MOITIE	LOIN DE GARBO	CD	6 500,00 €	05/07/2018
VICTORIE MUSIC	SERENA FISSEAU	L ECHAPPEE BELLE, CHANSONS POUR EMBOUTEILLAGES	CD	8 000,00 €	19/12/2018
VIETNAM SARL	"O"	A TERRE	CD	5 000,00 €	08/02/2018
VIETNAM SARL	H BURNS	BRULE	CD	5 000,00 €	17/05/2018
VIETNAM SARL	PABLO	TBC	CD	4 000,00 €	05/07/2018
VIETNAM SARL	CHEVALREX	ANTI SLOGAN	FORMATION	1 650,00 €	15/03/2018
VIETNAM SARL	OLIVIER MARGUERIT	A TERRE	PM	7 000,00 €	19/12/2018
VIETNAM SARL	CONCRETE KNIVES	OUR HEARTS	SALLE	2 120,00 €	04/05/2018
VIETNAM SARL	CHEVALREX	BONJOUR C EST MOI	VM	5 000,00 €	22/03/2018
VIETNAM SARL	OLIVIER MARGUERIT	A TERRE	VM	3 000,00 €	05/07/2018
VIETNAM SARL	H BURNS	SISTER	VM	7 000,00 €	20/09/2018
VIETNAM SARL	OLIVIER MARGUERIT	LES PEDALES	VM	5 000,00 €	08/11/2018
VIETNAM SARL	H BURNS	CRAZY ONES	VM	3 000,00 €	19/12/2018
VISION FUGITIVE	PHILIPPE MOURATOGLOU	UNIVERS SOLITUDE	SALLE	1 440,00 €	17/04/2018

## IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
VLAD PRODUCTIONS	VIKTOR & THE HATERS	COLLISION	CD	2 000,00 €	05/07/2018
VLAD PRODUCTIONS	PAD BRAPAD MOUJKA	MOLDAVIAN JOURNEY	CD	2 000,00 €	19/12/2018
W.T.P.L.	ARIA PRIMITIVA	SLEEP NO MORE	CD	3 000,00 €	05/07/2018
W.T.P.L.	MATHILDE BRAURE	IL M A VUE NUE	CD	2 000,00 €	20/09/2018
W.T.P.L.	MARINA CELESTE	PUNKY LADY	CD	6 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	DOMINIQUE A	TOUTE LATITUDE	CD	25 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	SOVIET SUPREM	MARX ATTACK	CD	13 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	YVES JAMAÏT	LP 8	CD	20 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	MONTEBELLO	VERTIGE	CD	5 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	CANESUGA	FLEUR D HIBISCUS	CD	7 000,00 €	17/05/2018
WAGRAM MUSIC	KAZY LAMBIST	33000 FEET	CD	25 000,00 €	17/05/2018
WAGRAM MUSIC	DIESELLE	TBC	CD	10 000,00 €	17/05/2018
WAGRAM MUSIC	WINSTON MCANUFF & FI	BIG BROTHERS	CD	19 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	IKBAL	PHENIX	CD	15 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	INUIT	ACTION	CD	25 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	DOMINIQUE A	LA FRAGILITÉ	CD	15 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	BERTRAND BELIN	PERSONA	CD	23 000,00 €	19/12/2018
WAGRAM MUSIC	BEAT ASSAILANT	TBC	FORMATION	1 650,00 €	24/01/2018
WAGRAM MUSIC	HYACINTHE	SARAH	FORMATION	1 650,00 €	09/03/2018
WAGRAM MUSIC			MUZICENTER	10 750,50 €	28/08/2018
WAGRAM MUSIC	BEL PLAINE	AU FLEURS SAUVAGES	PM	26 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	HYACINTHE	SARAH	PM	9 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	INNA DE YARD	THE SOUL OF JAMAICA	PM	18 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	BIGA RANX	1988	PM	10 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	LA FETE EST FINIE	PM	35 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	R WAN	CURLING	PM	9 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	RIDSA	LIBRE	PM	30 000,00 €	17/05/2018
WAGRAM MUSIC	KEN BOOTHE	INNA DE YARD	PM	10 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	LA FETE EST FINIE	PM	30 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	CORNEILLE	LOVE & SOUL	PM	30 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	MALIK DJOUDI	UN	SALLE	1 760,00 €	24/01/2018
WAGRAM MUSIC	INUIT	ACTION	SALLE	2 120,00 €	25/04/2018
WAGRAM MUSIC	GENERAL ELEKTRIKS	CARRY NO GHOSTS	SALLE	2 120,00 €	14/05/2018
WAGRAM MUSIC	GENERAL ELEKTRIKS	CARRY NO GHOSTS TOUR	TS	20 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	HYACINTHE	ARRETE D ETRE TRISTE	TS	5 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	SOVIET SUPREM	MARX ATTACK	TS	5 000,00 €	17/05/2018
WAGRAM MUSIC	INUIT	INUIT TOUR	TS	7 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	WINSTON MCANUFF & FI	BIG BROTHERS TOUR	TS	5 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	SEIN	SEIN LA VIE TOUR - 1 ERE PARTIE	TS	5 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	TOUT VA BIEN	VM	25 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	DOMINIQUE A	A TOUTE LATITUDE	VM	20 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	CORNEILLE	SMOOTH OPERATOR	VM	12 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	MAI LAN	BLAZE UP	VM	10 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	SOVIET SUPREM	VLADIMIR	VM	7 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	RIDSA	J AIME BIEN	VM	6 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	MALIK DJOUDI	CINEMA	VM	4 000,00 €	08/02/2018
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	LA PLUIE	VM	25 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	DEFAITE DE FAMILLE	VM	15 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	SUZANNE	L INSATISFAIT	VM	15 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	SOVIET SUPREM	1917	VM	5 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	LAMOMALI	CET AIR	VM	5 000,00 €	22/03/2018
WAGRAM MUSIC	RIDSA	DESABONNE	VM	12 000,00 €	17/05/2018
WAGRAM MUSIC	WINSTON MCANUFF & FI	BIG BROTHER	VM	7 000,00 €	17/05/2018
WAGRAM MUSIC	CORNEILLE	SIGN YOUR NAME	VM	6 000,00 €	17/05/2018
WAGRAM MUSIC	ALPHA BLONDY	KANOÛ	VM	20 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	IKBAL	CONDAMNE	VM	10 000,00 €	05/07/2018

IV - ANNEXES

BENEFICIAIRES	PROJET	TITRE	TYPE D AIDE	MONTANT	DATE
WAGRAM MUSIC	INUIT	WE THE PEOPLE	VM	7 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	PI JA MA	PONYTRAIL	VM	5 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	MONTEBELLO	SAVA	VM	4 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	HYACINTHE	SAINT HYACINTHE	VM	1 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	SEIN	VILLA	VM	1 000,00 €	05/07/2018
WAGRAM MUSIC	ORELSAN	PARADIS	VM	25 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	MALIK DJOUDI	TEMPERAMENTS	VM	5 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	RIDSA	ON S EN IRA	VM	5 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	DOMINIQUE A	LE TEMPS QUI PASSE SANS MOI	VM	5 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	INUIT	TOMBOY	VM	5 000,00 €	20/09/2018
WAGRAM MUSIC	CANE SUGA	PATATI	VM	5 000,00 €	19/12/2018
WAGRAM MUSIC	CORNEILLE	CARELESS WHISPER	VM	4 000,00 €	19/12/2018
WALLPAPER 4	TAHITI 80	THE SUNSHINE BEAT VOL 1	CD	8 000,00 €	05/07/2018
WALLPAPER 4	TAHITI 80	THE SUNSHINE BEAT VOL 1	SALLE	2 120,00 €	22/06/2018
WARRIOR PRODUCTIONS	BRUNE	JE VOIS ROUGE	CD	3 000,00 €	08/11/2018
WARRIOR PRODUCTIONS	THIERRY AMIEL	ARTEFACT 1	CD	2 000,00 €	19/12/2018
WARRIOR PRODUCTIONS	CASSANDRE	RESPIRE	VM	2 000,00 €	17/05/2018
WARRIOR PRODUCTIONS	NAJOUA BELYZEL	CHEVEUX AU VENT	VM	2 000,00 €	19/12/2018
WEDGE	BON VOYAGE ORGANISATION	JUNGLE QUELLE JUNGLE	SALLE	2 120,00 €	19/02/2018
WEDGE	IMARHAN	TEMET	SALLE	2 120,00 €	19/02/2018
WEDGE	IMARHAN	TEMET	TS	3 000,00 €	08/11/2018
WEDGE	TINARIWEN	NANNUFLAY	VM	3 000,00 €	08/02/2018
WEDGE	BON VOYAGE ORGANISATION	GOMA	VM	2 000,00 €	08/02/2018
WEDGE	BON VOYAGE ORGANISATION	SOLEIL DIEU	VM	970,00 €	22/03/2018
WEDGE	BON VOYAGE ORGANISATION	LE GRAND PARI	VM	1 000,00 €	05/07/2018
X RAY PRODUCTION	MANUDIGITAL	LP2	CD	4 000,00 €	22/03/2018
X RAY PRODUCTION	THE DIZZY BRAINS	LP2	CD	3 000,00 €	22/03/2018
X RAY PRODUCTION	KIZ	LP2	CD	4 000,00 €	22/03/2018
X RAY PRODUCTION	KIZ	DES TOURS	PM	3 000,00 €	22/03/2018
X RAY PRODUCTION	L ENTOURLOOP	LE SAVOIR FAIRE	PM	2 000,00 €	17/05/2018
X RAY PRODUCTION	MANUDIGITAL	LP2	SALLE	3 200,00 €	18/04/2018
X RAY PRODUCTION	THE DIZZY BRAINS	TANY RAZANA	SALLE	2 120,00 €	28/09/2018
X RAY PRODUCTION	MANUDIGITAL	BASS ATTACK TOUR	TS	3 000,00 €	20/09/2018
X RAY PRODUCTION	THE DIZZY BRAINS	TANY RAZANA TOUR	TS	3 000,00 €	20/09/2018
XIII BIS MUSIC	ARCOLE	SUIS MOI	CD	2 000,00 €	05/07/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	ZENZILE	5+1	CD	5 000,00 €	17/05/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	DIESE	PARFUM	CD	7 000,00 €	05/07/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	OCTAVE NOIRE	LP 2	CD	7 000,00 €	20/09/2018
YOTANKA PRODUCTIONS			MUZICENTER	1 915,00 €	25/01/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	PALATINE	GRAND PAON DE NUIT	PM	8 000,00 €	17/05/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	BRNS	SUGAR HIGH	PM	6 000,00 €	05/07/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	TAMPLE	SUMMER LIGHT	PM	8 000,00 €	19/12/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	TAMPLE	SUMMER LIGHT	SALLE	1 920,00 €	25/01/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	PALATINE	GRAND PAON DE NUIT	SALLE	1 920,00 €	02/02/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	ZENZILE	DUB UNLIMITED	TS	6 000,00 €	05/07/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	NIKI NIKI	ABSCENCE TOUR	TS	2 500,00 €	20/09/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	NIKI NIKI	PINK SORROWS	VM	5 000,00 €	08/02/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	PALATINE	PARIS L OMBRE	VM	4 500,00 €	08/02/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	DIESE	JMA - CAROLINE	VM	6 000,00 €	20/09/2018
YOTANKA PRODUCTIONS	LA MESS	LOVE IS EVERYWHERE	VM	5 000,00 €	08/11/2018
YOUZ			MUZICENTER	680,00 €	09/04/2018
YOUZ	THE BUTTSHAKERS	SWEET REWARDS	TS	2 000,00 €	05/07/2018
YOYAKU	JANERET	UCHUSEN	CD	1 000,00 €	19/12/2018

## Action d'Intérêt Général

BÉNÉFICIAIRES	TYPE	MONTANT
BUREAU EXPORT	Subvention fonctionnement 2018	209 960 €
FAIR	Subvention fonctionnement 2018	17 700 €
FCM	Convention triennale 2018 2019 2020	435 276 €
FESTIVAL AU FIL DES VOIX	Subvention fonctionnement 2018	9 900 €
JAZZ CROISE	Subvention fonctionnement 2018	5 500 €
LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVEE	Cotisation 2018	700 €
LE MARCHÉ DES LABELS INDEPENDANTS	Organisation 2018	31 296 €
MAMA	Subvention fonctionnement 2018	19 884 €
MIDEM	Subvention fonctionnement 2018	67 710 €
MUSICORA	Subvention fonctionnement 2018	5 000 €
PRODISS	"Déjeuner des femmes de la filière musicale	500 €
RESEAU PRINTEMPS	Subvention fonctionnement 2018	9 000 €
TERMINAL 9 STUDIOS	Subvention "Duos inattendus : 2 générations pour une chanson"	25 053 €
TOUS POUR LA MUSIQUE	Subvention fonctionnement 2018	9 000 €
UPFI	Contribution annuelle 2018	57 000 €
VICTOIRES DE LA MUSIQUE (*)	Subvention fonctionnement 2018 et 2019	131 710 €
VOIX DU SUD	Subvention fonctionnement 2018	9 600 €

## Organismes ayant bénéficié de subventions trois années de suite

NOM DES ORGANISMES	2016	2017	2018
AU FIL DES VOIX	7 000 €	5 000 €	9 900 €
BUREAU EXPORT	217 000 €	209 960 €	209 960 €
CALIF (DISQUAIRE DAY)	-(*)	17 700 €	-(*)
FCM	435 276 €	435 276 €	435 276 €
LA CULTURE POUR LA COPIE PRIVEE	1 050 €	1 050 €	700 €
MAMA	15 000 €	15 400 €	15 000 €
MIDEM (**)	103 729 €	28 249 €	67 710 €
RESEAU PRINTEMPS	9 000 €	9 000 €	9 000 €
TOUS POUR LA MUSIQUE	5 000 €	8 700 €	9 000 €
<b>TOTAL AIDE A LA CREATION ET A LA DIFFUSION</b>	<b>793 055 €</b>	<b>730 335 €</b>	<b>756 546 €</b>
VICTOIRES DE LA MUSIQUE	-(***)	60 900 €	131 710 €
<b>TOTAL AIDE AUX SPECTACLES VIVANTS</b>	<b>0 €</b>	<b>60 900 €</b>	<b>131 710 €</b>
FAIR	17 700 €	17 110 €	17 700 €
VOIX DU SUD	9 600 €	9 280 €	9 600 €
<b>TOTAL AIDE A LA FORMATION D'ARTISTES</b>	<b>27 300 €</b>	<b>26 390 €</b>	<b>27 300 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>820 355 €</b>	<b>817 625 €</b>	<b>915 556 €</b>

(\*) en 2015, 10 000 € au titre de 2016 et en 2017, 9 000 € au titre 2018

(\*\*) en 2016, 37 037 € au titre de 2017

(\*\*\*) en 2015, 60 500 € au titre de 2016 et en 2018, 68 700 € au titre de 2019

## Ayants droit ayant bénéficié de subventions trois ans de suite

### Aide à la Création et à la diffusion

62TV Records Sprl	Feel Good Production	La Tebwa	Space Party
787 Records	Frenesik Production	Label Laborie	Suther Kane Films
A Subversive Soul Society	Futureplay	Lacaza Musique	Tacet
Abp Musique Classique	Gaya Music	Les Airs A Vif	Tekini Records
Air Rytmo	Green United Music	Les Siecles	TF1 Entertainment
Aks Records	Haathi Productions	Little Tribeca	Three Dykes And A Half
Anteprima	Hamburger Records	Lovarium Production	Underdog Records
At(H)ome	Hamon Yann Productions	Maison de la Culture d'Amiens	Upton Park Publishing
Because Music	Happy Music	Mirare Productions	Versatile
Believe	Harmonia Mundi Musique	My Major Company	Vf Musiques (Tôt Ou Tard)
Boulou Records	Hold On Music	Note A Bene	Victorie Music
Chinese Man Records	Indifference Prod	Off The Records Sprl	Vietnam Sarl
Choi Music	Interludes	Only Pro	Wagram Music
Choke Industry	Jarring Effects	Panenka Music	Wedge
Cold Fame Records	Jo And Co	Pias France	X Ray Production
Crammed Discs	Joyvox	Play Two	XIII Bis Music
Cristal Production	Just Winner	Rageot Editeur	Yotanka Productions
D'Or et de Platine	Kaa Production	Record Makers	Youz
Deaf Rock	Keyzit Labels	Scarlett Productions	
Discograph	Kidderminster	Scorpio Music	
Encore Merci	La Ouache Production	Sirventes	

### Aide aux spectacles vivants

Abalone Productions  
At(H)ome  
Because Music  
Crammed Discs  
Cristal Production  
Deaf Rock  
Discograph  
Dixiefrog  
Gaya Music  
Hamon Yann Productions  
Igloo Records  
Label Laborie  
Little Tribeca  
Maison de la Culture d'Amiens

My Major Company  
Nai No Production  
Note A Bene  
Onde Music  
Ovastand Records  
Pias France  
Sirventes  
Synthese Audio Et Creation  
Vf Musiques (Tôt Ou Tard)  
Wagram Music  
X Ray Production  
Yotanka Productions  
Youz

### Aide à la formation d'artistes

Believe  
Jo And Co  
Pias France  
Ugop  
Wagram Music

4

# GOUVERNANCE

## Bureau & Conseil d'Administration



Isabelle Faust et Kristian Bezuidenhout – J.S. Bach



Moodoid – Cité Champagne



Gaël Faye – Des fleurs



Mai Lan – Autopilote

## Bureau & Conseil d'Administration



### Bureau

<b>Président-Gérant</b>	Emmanuel de BURETEL	Because Music
<b>Vice-Président(e)s</b>	Nicole SCHLUSS	Derrière les planches
	Charles TALAR	Onze Pomme Music
	Laurent DIDAILLER	Pias
	Henri BELOLO	Scorpio Music
	Vincent FREREBEAU	VF Musiques (Tôt Ou Tard)
	Vivien GOUERY	Yotanka Productions
	<b>Trésorier</b>	Romain VIVIEN
<b>Trésorier Adjoint</b>	Stephan BOURDOISEAU	Wagram Music
<b>Secrétaire Général</b>	Stéphane LAICK	At(H)ome

### Conseil d'Administration

Pascal NÈGRE	6&7
Stéphane LAICK	At(H)ome
Emmanuel de BURETEL	Because Music
Romain VIVIEN	Believe
Nicole SCHLUSS	Derrière les Planches
Sébastien SAUSSEZ	Jo&Co
Michael GOLDMAN	My Major Company
Charles TALAR	Onze Pomme Music
Laurent DIDAILLER	Pias
Julien GODIN	Play Two
Henri BELOLO	Scorpio Music
Hichem BONNEFOI	Suther Kane Films
Vincent FREREBEAU	VF Musiques (Tôt Ou Tard)
Stephan BOURDOISEAU	Wagram Music
Vivien GOUERY	Yotanka Productions

# Organigramme



# Crédits

**Directeur de la publication**

Emmanuel de Buretel

**Rédaction**

L'équipe de la SPPF

**Design**

[www.watsonmoustache.com](http://www.watsonmoustache.com)

[contact@watsonmoustache.com](mailto:contact@watsonmoustache.com)

**Photographie**

Gaëlle Evellin (p.34)

**Impression**

SOPEDI

**Contact**

SPPF

63, bd Haussmann

PARIS 75008

—

T. 33 (0) 1 53 77 66 55

[www.sppf.com](http://www.sppf.com)

Juin 2019

